



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

SNDES 2013-2017

Stratégie Nationale
de Développement Economique et Social

Sur la rampe de l'émergence

SOMMAIRE

Liste des tableaux	iv
Liste des figures	iv
Liste des encadrés	iv
Liste des annexes.....	iv
Liste des abréviations, acronymes et sigles	v
Introduction : contexte général de la politique économique et sociale.....	1
CHAPITRE I : DIAGNOSTIC ECONOMIQUE ET SOCIAL	3
1.1. Population et accès aux services sociaux de base	3
1.1.1. Tendance démographique et facteurs d'exclusion sociale	3
1.1.2. Insuffisance de l'accès aux services sociaux de base	4
1.2. Croissance et pauvreté monétaire	9
1.2.1. Profil de croissance économique	9
1.2.2. Incidence de la pauvreté	10
1.3. Institutions et rôles des acteurs	11
1.4. Contraintes structurelles	13
1.4.1. Faible productivité.....	13
1.4.2. Capital humain peu développé.....	15
1.4.3. Faible accès au financement	16
1.5. Principaux défis.....	17
1.5.1. Bonne gouvernance et Etat de droit	17
1.5.2. Préservation et restauration des ressources naturelles	17
1.5.3. Profil de l'entreprenariat et création d'emplois.....	18
CHAPITRE II : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 2013-2017	19
2.1. Enjeux.....	19
2.1.1. Efficience des politiques publiques	19
2.1.2. Viabilité du cadre macroéconomique	19
2.1.3. Fenêtre d'opportunité démographique	20
2.2. Vision et stratégie d'intervention sur la période 2013-2017	21
2.3. Objectifs stratégiques.....	22
2.3.1. AXE 1 : Croissance, productivité et création de richesses	23
2.3.1.1. Stabilité du cadre macroéconomique	23
2.3.1.2. Promotion de l'emploi.....	25
2.3.1.3. Développement du secteur privé.....	26
2.3.1.4. Développement des secteurs d'appui à la production	27
2.3.1.4.1. Infrastructures et services énergétiques.....	27
2.3.1.4.2. Infrastructures et services de transport	27
2.3.1.4.3. Infrastructure financière et services financiers.....	28
2.3.1.4.4. Communication, infrastructures et services de télécommunication	29
2.3.1.5. Développement intégré de l'économie rurale	29

2.3.1.5.1. Agriculture	30
2.3.1.5.2. Elevage.....	31
2.3.1.5.3. Pêche et aquaculture.....	32
2.3.1.5.4. Hydraulique agricole.....	32
2.3.1.5.5. Sécurité alimentaire.....	33
2.3.1.6. Déploiement industriel et transformation agroalimentaire	34
2.3.1.7. Mines et carrières.....	34
2.3.1.8. Promotion des autres services et secteurs de production.....	35
2.3.1.8.1. Tourisme	35
2.3.1.8.2. Artisanat	36
2.3.1.8.3. Culture	36
2.3.1.8.4. Sports.....	36
2.3.1.8.5. Commerce.....	37
2.3.1.8.6. Coopération internationale, intégration régionale et Sénégalais de l'Extérieur.....	37
2.3.1.8.7. Recherche, développement et innovation	38
2.3.2. AXE 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable	38
2.3.2.1. Population et développement humain durable	39
2.3.2.2. Education universelle et développement des compétences	40
2.3.2.3. Amélioration de la santé et de la nutrition	41
2.3.2.4. Accélération de l'accès à l'eau potable et l'assainissement.....	42
2.3.2.5. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie.....	43
2.3.2.6. Renforcement de la protection sociale	43
2.3.2.7. Prévention et gestion des risques et catastrophes	45
2.3.2.8. Développement durable et environnement	45
2.3.3. AXE 3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité	46
2.3.3.1. Consolidation de la paix et la sécurité.....	47
2.3.3.2. Promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice.....	48
2.3.3.3. Promotion de l'équité et de l'égalité de genre	48
2.3.3.4. Réforme de l'Etat et renforcement de l'administration publique	49
2.3.3.5. Aménagement du territoire, développement local et territorialisation.....	49
2.3.3.6. Gouvernance stratégique, économique et financière.....	50
CHAPITRE III : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION.....	51
3.1 Financement de la Stratégie	51
3.1.1. Programmation financière et articulation avec le budget national	51
3.1.2. Mobilisation des ressources financières	52
3.2. Suivi et évaluation des politiques publiques.....	55
3.2.1. Dispositif de suivi et d'évaluation de la Stratégie	55
3.2.2. Acteurs, appropriation et responsabilité mutuelle	56
3.2.3. Indicateurs de suivi et d'évaluation	57
3.3. Risques liés à la mise en œuvre de la SNDES.....	58
ANNEXES.....	A

Liste des tableaux

Tableau 1: Evolution des indicateurs de pauvreté au Sénégal, 2001-2010.	10
Tableau 2: Formation du scénario de base, 2013-2017.	53
Tableau 3: Croissance et déficit public 2013-17.	53
Tableau 4: Répartition du financement de la SNDES (optimiste) en fonction des axes stratégiques.	54

Liste des figures

Figure 1: Evolution du taux de croissance et Déficit	53
--	----

Liste des encadrés

Encadré 1: Méthodologie d'actualisation de la formulation.....	2
Encadré 2: Typologie des modèles d'entreprenariat	18
Encadré 3: Principes de suivi et d'évaluation.....	57

Liste des annexes

Annexe 1: Liste des indicateurs de suivi et d'évaluation.	A
Annexe 2: Répartition du financement du Plan d'Actions Prioritaires, 2013-2017.	C
Annexe 3: Répartition du financement selon les sous-secteurs (en millions de FCFA), 2013-2017.	D
Annexe 4: Méthodologie de priorisation des actions de la SNDES.	H
Annexe 5: Matrice des mesures, 2013-2017.....	I

Liste des abréviations, acronymes et sigles

AGVSAN Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
AN Assemblée Nationale
ANSD Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APD Aide Publique au Développement
APIX Agence de Promotion des Investissements et des grands travaux
CDMT Cadre de Dépense à Moyen Terme
CDSMT Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme
CEDEAO Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CTPS Comité Technique des Programmes Statistiques
DAP Domaine Agricole Partagé
DCEF Direction de la Coopération Economique et Financière
DGCPT Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGF Direction Générale des Finances
DIPE Développement Intégré de la Petite Enfance
DPEE Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPES Document de Politique Economique et Sociale
DSRP Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
ECOWAP Politique Agricole Commune de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
EDS Enquête Démographique et de Santé
ENF Education Non Formelle
EPT Education Pour Tous
ESPS Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FBCF Formation Brute de Capital Fixe
FONGIP Fonds de Garantie et d'Investissements Prioritaires
FONSIS Fonds Souverain d'Investissement Stratégique
GAR Gestion Axée sur les Résultats
HIMO Haute Intensité de Main-d'œuvre
IADM Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IAS/IFRS *International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards*
IDE Investissements Directs Étrangers
ISPE Instrument de Soutien à la Politique Economique
LOASP Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MICS Enquête à Indicateurs Multiples
NPNE Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi
OCDE Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OMD Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAP Plan d'Actions Prioritaires
PDDAA Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDU Plan Directeur d'Urbanisme
PEFA *Public Expenditure and Financial Accountability*
PGAT Plan Général d'Aménagement du Territoire
PIB Produit Intérieur Brut
PME Petite et Moyenne Entreprise
PMI Petite et Moyenne Industrie
PNG Plan National Géomatique
PNIA Programme National d'Investissement Agricole
PODES Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social
POS Plans d'Opérations Sectoriels
PPT Pays Pauvres très endettés
PRAESC Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
PTIP Programme Triennal d'Investissements Publics
SCA Stratégie de Croissance Accélérée
SDAU Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SENELEC Société Nationale d'Electricité
SFD Systèmes Financiers Décentralisés
SIDA Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SIE Système d'Informations Energétique
SNAT Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire
SNDES Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
SNDS Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNECRM Stratégie Nationale d'Extension de la Couverture du Risque Maladie
SNPS Stratégie Nationale de Protection Sociale
SPS Socle de Protection Sociale
SRAT Stratégie Régionale d'Aménagement du Territoire
SRP Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TIC Technologies de l'Information et de la Communication
UCSPE Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique
UEMOA Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VIH Virus de l'Immunodéficience Humaine

Introduction : contexte général de la politique économique et sociale

1. Depuis son éligibilité à l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) en 2000, le Sénégal met en œuvre, à travers sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), des politiques et programmes intégrés, dans une démarche inclusive. L'objectif consiste à assurer les conditions d'une croissance soutenue et durable à même de réduire significativement la pauvreté et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
2. Le premier Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté, DSRP-I, défini sur la période 2003-2005, a été mis à profit pour consolider les performances économiques des programmes structurels. En plus d'avoir permis la correction de quelques insuffisances aux plans social et politique, il a été un véritable instrument de mobilisation de ressources et de recentrage des politiques de développement autour d'objectifs clairement définis et assortis d'indicateurs de performance et d'impact.
3. Le DSRP-II couvrant la période 2006-2010, s'était engagé dans la mise en œuvre de la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (SRP). C'est ainsi qu'il a associé la Stratégie de Réduction de la Pauvreté à la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) pour une meilleure réorientation des objectifs de développement économique et social prenant en compte la réduction des inégalités sociales et l'accélération de l'atteinte des OMD.
4. L'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) pour la période 2013-2017 obéit à la volonté politique d'inscrire le Sénégal sur la trajectoire de l'émergence et à la nécessaire prise en compte des préoccupations des populations. Elle s'effectue dans un contexte économique international difficile, marqué par la flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques, doublée d'une incertitude sur la volatilité future. Par ailleurs, la persistance de la crise financière illustrée par les turbulences sur les marchés financiers ainsi que les difficultés rencontrées par les économies avancées, devront sans doute accentuer des risques de repli de la croissance économique mondiale, mais à l'inverse réorienter une partie des flux d'IDE.
5. Le développement économique et social du Sénégal nécessite la mise en œuvre d'une stratégie prenant en compte le redressement des finances publiques, le développement de l'épargne intérieure et son orientation efficace par les outils incitatifs, une évolution soutenable à terme de la balance commerciale et l'équilibrage de celle des paiements, devant conduire à une croissance économique à fort impact positif sur les conditions de vie des populations. A cet égard, le défi majeur porte essentiellement sur la relance de l'économie, la voie vers laquelle le Sénégal devra s'engager davantage dans un contexte de gouvernance vertueuse et efficace.
6. Les indicateurs sur la période 2005-2011 révèlent une baisse relative de la pauvreté qui a été accompagnée par une augmentation absolue du nombre de pauvres sur la période. Cette situation s'explique, en partie, par un taux de croissance annuel du PIB par tête d'environ 0,5% en moyenne sur la période. La pauvreté est plus élevée en zone rurale que dans les centres urbains. Ce phénomène de la ruralité de la pauvreté n'a pas été influencé par les politiques menées jusque là. Ces résultats mettent en évidence la fragilité de l'économie sénégalaise et l'urgence d'améliorer de manière durable les

conditions de vie des populations. Cette situation doit être inversée rapidement afin d'inscrire le Sénégal dans la réduction de la pauvreté et l'accélération de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à l'horizon 2015.

7. Par ailleurs, Il est apparu de nouveaux défis auxquels le Sénégal doit faire face à savoir : l'émergence économique, l'optimisation de la politique énergétique, l'adaptation aux changements climatiques, la sécurité alimentaire, la paix et la sécurité. Ces défis appellent à la formulation et la mise œuvre d'une Stratégie Economique et Sociale susceptible de pouvoir améliorer les niveaux de croissance économique, de lisser ou d'amortir les chocs exogènes tout en préservant les options futures et la résilience et d'inscrire le Sénégal dans une perspective de développement durable. Cette stratégie nationale qui se veut réaliste et innovante, sera le cadre de référence pour tous les acteurs du développement. Elle s'inscrit dans une vision inclusive à long terme et appelle à une mise en œuvre optimale des politiques publiques aux niveaux central et local, pour faciliter l'atteinte des OMD et poser les jalons de l'émergence.

Encadré 1: Méthodologie d'actualisation de la formulation

En 2011, le Sénégal a formulé le Document de Politique Economique et Sociale (DPES), validé pour servir de cadre de référence à l'action de l'Etat et des partenaires au développement sur la période 2011-2015. Toutefois, au regard des récentes mutations intervenues, le Sénégal se trouve confronté à de nouveaux défis aux plans politique, institutionnel, économique et social. Il importe à ce titre d'opérer les ajustements nécessaires sur le Document de politique afin de mieux adapter la Stratégie au nouveau contexte, d'insuffler un nouvel élan et de forger un partenariat plus ambitieux.

De surcroît, la disponibilité de données statistiques récentes sur l'état de la pauvreté et la vulnérabilité, ainsi que les développements notés dans certains secteurs et la problématique de la décentralisation viennent renforcer l'impératif d'actualiser et de finaliser le projet de DPES 2011-2015.

Le nouveau document qui définit les priorités économiques et sociales doit suffisamment prendre en considération les aspirations réelles des populations ainsi que l'impératif de développer une économie compétitive porteuse de croissance. A cet effet, le DPES révisé, devenu Stratégie Nationale de Développement Economique et Social, 2013-2017, a été élaboré suivant un processus participatif, tant au niveau central qu'au niveau décentralisé. Cette démarche a permis d'associer les acteurs régionaux, avec la tenue de consultations locales et de procéder à la revue des contraintes sectorielles avec l'ensemble des ministères techniques et les forces armées nationales.

L'accent a été mis sur la création de richesses, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations et la demande sociale. Dans un contexte particulier de transition démographique, la prise en charge les questions transversales telles que l'emploi, le genre, la protection sociale et le développement durable s'est avérée opportune.

Le processus de formulation a reposé sur une synergie entre les instruments de politique économique et sociale tels que la SCA, le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES), l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) et les initiatives citoyennes, en droite ligne des nouvelles orientations de l'Etat du Sénégal. Sous ce rapport, il s'agit d'exploiter toutes les potentialités nationales, susceptibles d'améliorer le niveau de revenus et les conditions de vie des populations.

8. Le présent document se présente comme suit : le premier chapitre dresse le profil de la croissance, de la pauvreté et des inégalités et retrace les défis qu'il pose. La Stratégie est décrite au second chapitre, à travers la vision à long terme, les orientations stratégiques sectorielles et les politiques et programmes qui l'opérationnalisent. Enfin, le troisième chapitre esquisse le dispositif identifié pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie. Il présente le financement de la stratégie, les rôles et responsabilités des acteurs ainsi que les mécanismes de revues à mettre en place. Ce dernier chapitre définit également le cadre de suivi et d'évaluation externe ainsi que les facteurs de risques liés à la mise en œuvre de la Stratégie.

9. Le présent chapitre passe en revue les performances économiques, sociales et environnementales des politiques, l'environnement politique et institutionnel et les contraintes qui pèsent sur la croissance et sa redistribution ainsi que les défis à relever. Une attention particulière est portée sur les disparités régionales, l'équité et l'égalité de genre, mais aussi les inégalités dans la répartition des revenus et dans l'accès aux services sociaux de base.

1.1. Population et accès aux services sociaux de base

1.1.1. Tendances démographiques et facteurs d'exclusion sociale

10. De 3 millions d'habitants en 1960, la population du Sénégal est passée à environ 12,5 millions d'habitants en 2010. Elle augmente de plus de 260 000 personnes par an, soit un croît démographique de 2,6%. L'accroissement important de la population s'explique par la baisse significative de la mortalité et le niveau élevé de fécondité. Selon les estimations de 2010, 55% de la population sénégalaise vivent en milieu rural, un Sénégalais sur deux a moins de 20 ans et près de deux Sénégalais sur trois ont moins de 25 ans. Cet accroissement ne s'est pas accompagné d'une offre conséquente de services sociaux de base.
11. Sur le plan des ressources humaines, les taux élevés de chômage et de sous-emploi en sont les signes les plus évidents. En effet, il n'y aurait qu'une personne sur cinq qui travaille à plein temps au Sénégal. Une telle situation laisse entrevoir un taux élevé de dépendance qui se traduit, entre autres, par une pression constante sur les individus qui travaillent et qui courent, ainsi, le risque de basculer dans la pauvreté monétaire. La dispersion et la multiplicité des structures de soutien à l'emploi, la non articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'auto-emploi, ainsi que le manque de transparence du marché de l'emploi, constituent des facteurs peu favorables à la baisse du chômage et du sous-emploi.
12. Selon les résultats de l'enquête de suivi de la pauvreté réalisée en 2011, le taux de chômage est de 10,2%. Il est pratiquement resté stable par rapport à 2005 où il était estimé à 10,0%. Ce taux de chômage est de 7,7% chez les hommes et de 13,3% chez les femmes. Aussi, faut-il souligner que la majorité des femmes sont occupées, pour l'essentiel, à réaliser des activités non rémunérées. Suivant le niveau d'instruction, le chômage est plus fréquent chez les personnes du niveau d'études secondaire auprès desquelles il est de plus de 20% au sens élargi. En milieu rural, l'exode vers les villes des jeunes et des femmes actives est certainement un signe manifeste du déficit d'emplois productifs. Au niveau urbain, l'offre de formation est souvent en inadéquation avec le marché du travail. C'est surtout au niveau des jeunes diplômés que le taux de chômage est plus élevé. Globalement, les niveaux de formation professionnelle sont faibles et limités, entraînant, en partie, l'expansion du secteur informel. En milieu rural, la population active, majoritairement agricole, souffre d'un taux élevé d'analphabétisme et de sous-emploi et est exposé aux aléas. En cas de choc climatique comme la sécheresse, elle se retrouve pour la plupart du temps sans travail.

13. Par ailleurs, la jeunesse de la population induit des répercussions sociales importantes, notamment les tensions sur le marché du travail. Les femmes sont majoritaires (52% de la population totale) et représentent 65% de la population active.
14. Selon les secteurs économiques, l'emploi présente des disparités géographiques et de genre. Dans les zones rurales, les femmes sont principalement engagées dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Elles effectuent, souvent avec des moyens rudimentaires, près de 82,6% du travail contre 79,4% pour les hommes. En milieu urbain, les femmes considèrent le secteur informel comme une alternative intéressante car nécessitant moins de compétences et de spécialisation, mais aussi plus souple et plus adapté à leurs capacités financières et au calendrier de leurs activités. Elles restent ainsi peu représentées dans le secteur formel.
15. En outre, le secteur informel contribue à hauteur de 55% au PIB et est considéré comme un secteur refuge, permettant de capter toutes les initiatives de création d'emplois. Ce qui en fait un levier attractif pour la plupart des jeunes, en butte à la restriction des capacités d'absorption du secteur structuré. L'emploi informel qui représente plus de 60% des emplois non agricoles, s'accroît avec l'urbanisation.
16. En plus du sous-emploi important relevé dans le secteur agricole, le secteur non agricole serait également affecté par ce phénomène, mais à un degré moindre. En 2011, le taux de sous-emploi s'est établi à 32% pour l'ensemble des populations en activité, avec une légère disparité chez les femmes actives (37%).
17. Par ailleurs, l'indice des inégalités liées au genre, qui est de 0,566 en 2011, traduit la persistance de grandes disparités sociales entre hommes et femmes au Sénégal. Les disparités entre les régions portent sur l'accès aux infrastructures de base : eau potable et assainissement, infrastructures de transport, de stockage, de conservation et de transformation des produits locaux, électricité et aménagements hydro-agricoles. Ces éléments sont perçus comme des sources majeures d'inégalité et d'inefficacité dans la contribution à la croissance économique.

1.1.2. Insuffisance de l'accès aux services sociaux de base

18. Des progrès notables ont été réalisés pour l'accès à l'éducation primaire, à l'eau potable et à la santé. Cependant, par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ils ont été plutôt modestes pour l'accès à la santé maternelle et infantile et relativement limités dans le domaine de l'assainissement et l'achèvement du cycle primaire.
19. **Au niveau de l'éducation**, des efforts importants ont été consentis pour accroître le niveau d'éducation de la population et développer les compétences. C'est ainsi que le Taux brut de préscolarisation est passé de 8,0% en 2006 à 10,7% en 2011. Le Taux brut d'admission au CI a gagné environ 10 points (103,2% en 2006 contre 113,0% en 2011). Le taux brut de scolarisation au primaire¹ s'est établi à 79,7% en 2011, contre 75,8% en 2005, avec d'importantes disparités régionales. Dakar (102,6%) et Ziguinchor (115,6%) enregistrent les niveaux les plus élevés tandis que Kaffrine (44,2%) et Diourbel (47%) affichent de moins bonnes performances. Cependant, l'éducation pour tous (EPT) n'est pas encore atteinte puisque le taux net de scolarisation au primaire, en 2011,

¹ ESPS-II, 2011. Edstats (banque mondiale) révèle un taux passant de 82,6% en 2005 à 86,8% en 2010.

tourne autour de 59,6%² alors qu'il s'était établi à 54,6%, en 2005. Cette situation se traduit par un retard scolaire pour un nombre important d'enfants ayant dépassé l'âge normal d'inscription au primaire. Le niveau du taux d'achèvement du cycle primaire n'est pas encore satisfaisant même s'il a connu une évolution positive, depuis 2006, en passant de 49,7% à 66,9%, en 2011. Ainsi, environ 1/3 des enfants en âge scolaire n'achève pas le cycle primaire. La demande de scolarisation non satisfaite, d'une part, et l'importance des abandons (environ 8% en 2010), d'autre part, limitent les progrès. Ainsi, les ratios élèves-enseignants sont restés élevés au primaire : 51 élèves par enseignant, en 2000, et près de 40, en 2011. Ces ratios représentent plus du double des résultats enregistrés dans la plupart des pays émergents où ils se situent aujourd'hui entre 15 et 25 élèves par maître.

20. Dans le domaine de la formation professionnelle et technique ainsi que de l'alphabétisation et l'éducation non formelle³, les efforts consentis restent encore insuffisants. Les résultats de la formation professionnelle et technique montrent des disparités régionales importantes ; la région de Dakar concentre toujours la majorité des effectifs inscrits (62,5%) et l'essentiel de l'offre privée (79,3%). Les régions de Louga, Matam et Fatick comptent les effectifs les plus faibles.
21. L'enseignement supérieur est marqué par la croissance rapide des effectifs. Le nombre de nouveaux bacheliers est passé de 29908, en 2010, à 30564, en 2011, dont 40,9% de filles. L'accueil de ce flux important dans les universités publiques demeure un problème aigu, malgré la contribution du privé dans l'accès des ayants droit aux études supérieures. Nonobstant la création de Centres Universitaires Régionaux (CUR), l'Université Cheikh Anta Diop reste engorgée. Le développement de l'offre publique tarde à couvrir la demande.
22. De manière générale, le principal problème de l'éducation est sa faible efficacité interne qui se traduit par la faible qualité du niveau d'enseignement, l'insuffisance du matériel didactique d'enseignement et d'apprentissage, l'insuffisance des capacités d'accueil liée à un déficit dans le volume et le retard des programmes de construction de salles classes, l'insuffisance de qualification des enseignants, avec le recrutement massif de volontaires et de vacataires et les impacts négatifs des perturbations scolaires récurrentes sur le calendrier scolaire et le quantum horaire.
23. **Au niveau de la santé**, le Sénégal n'a pas encore atteint les normes préconisées par l'OMS, en termes de couverture en infrastructures sanitaires et de personnel qualifié. Les indicateurs dont la répartition reste très inégale sur le territoire, au détriment de plusieurs zones rurales. Il en est de même pour la fourniture des médicaments. En terme de demande, les plus pauvres n'ont pas systématiquement bénéficié des programmes de gratuité mis en place, réduisant ainsi leur capacité à accéder aux soins qui leur sont dus.
24. L'état de santé de la population présente des résultats variés. Le paludisme demeure la première cause de morbidité au Sénégal et constitue 42,6% des causes de maladies. Les efforts de lutte contre le paludisme se sont traduits par une chute spectaculaire⁴ de la morbidité proportionnelle palustre qui est passée de 39,7%, en 2000, à 3%, en 2009.

² ESPS-II, 2011. Edstats (banque mondiale) révèle un taux passant de 72,2% en 2005 à 75,5% en 2010.

³ L'objectif du nombre d'apprenants n'a pas été atteint en 2011.

⁴ Avec l'introduction du Test de Diagnostic rapide.

Cependant, les maladies cardiovasculaires sont devenues un véritable problème de santé du fait de l'augmentation de leur incidence dans tous le pays. Longtemps négligées du fait de l'ampleur des maladies transmissibles, elles constituent désormais la deuxième cause de mortalité, après le paludisme, dans les structures de santé, à Dakar. Ce sont des maladies chroniques, coûteuses avec un lourd fardeau de morbidité et de mortalité. Parmi les facteurs de risque associés aux maladies cardiovasculaires, on peut noter l'hypertension artérielle (50%), le tabagisme (47%), l'obésité (23%), le cholestérol (12,5%) et le diabète (11,6%). Parmi ces maladies cardiovasculaires, l'insuffisance cardiaque constitue un sujet de préoccupation majeure car étant la première cause d'hospitalisation dans les services de cardiologie des hôpitaux avec un taux qui tourne entre 37 et 40%.

25. S'agissant du **sida**, 0,7 % des adultes sénégalais âgés de 15-49 ans sont séropositifs, en 2010-11. Ce taux est resté invariable par rapport 2005. Les femmes des régions de Kédougou (2,5%) et de Kolda (2,4%), et celles ayant atteint un niveau d'instruction du primaire (1,2%) ont des taux de séroprévalence plus élevés que les autres. Chez les hommes, c'est dans la région de Kolda (2,4%) et, dans une moindre mesure, à Tambacounda (1,2%) et Ziguinchor (0,9%) que le niveau de la séroprévalence est le plus élevé. Les Anti-Rétro-Viraux sont gratuits.
26. Quel que soit le type de mortalité considéré chez les enfants, le niveau a sensiblement fléchi. Dans la période 2007-2011, 47 naissances vivantes sur 1000 sont décédées avant d'atteindre leur premier anniversaire dont 29‰ entre 0 et 1 mois exact (soit une contribution de 61,7% à la mortalité infantile) et 18 ‰ entre 1 et 12 mois exacts. Parmi les enfants ayant atteint un an, 26‰ n'ont pas atteint leur cinquième anniversaire. Par conséquent, l'objectif⁵ de réduire de deux tiers le niveau de la **mortalité infantile** nécessite d'importants efforts en termes de prise en charge globale de la santé du nouveau-né, au risque de manquer la cible, en 2015.
27. Dans le même esprit, la **mortalité infanto-juvénile** demeure élevée, malgré la baisse de 45% enregistrée, entre 1992 (EDS-2) et 2010-11 (EDS-MICS), année où elle se situe à 72 décès pour mille naissances vivantes. Cette baisse s'explique, en partie, par une amélioration significative de la **couverture vaccinale**, au niveau national, qui est passée de 59% à 63% d'enfants de 12-23 mois. Ainsi, l'atteinte de l'objectif de réduire la mortalité infanto-juvénile à 44 décès pour mille naissances vivantes, à l'horizon 2015, peut être compromise.
28. S'agissant de la **mortalité maternelle**, elle s'élève à 392 décès maternels pour 100000 naissances vivantes, en 2010-11, soit une baisse de 2%, en 6 ans. Son rythme de réduction est trop lent pour atteindre la cible de l'OMD qui est de 127 décès pour 100000 naissances vivantes, à l'horizon 2015. Toutefois, des efforts ont été consentis dans le domaine de la santé maternelle avec une proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié passée de 49%, en 1999, à 65,1%, en 2010-11 (EDS-MICS). Le taux de consultation prénatale⁶ est passé à 93,3%, en 2010-11, contre 74%, en 2007. Parmi les causes de la mortalité maternelle se trouvent les pathologies obstétricales directes telles que les hémorragies, l'hypertension artérielle et ses complications, les dystocies et les infections mais aussi les causes obstétricales indirectes dominées par l'anémie et le paludisme.

⁵ Par rapport au niveau de la mortalité infantile en 1992 (EDS-2) : 68‰.

⁶ Couverture en soins prénataux, avec au moins une visite prénatale.

29. Toutefois, il convient d'améliorer davantage l'offre en services de santé de la reproduction à travers l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et de la morbidité maternelle et néonatale. Cela présage le repositionnement de la planification familiale afin de couvrir les besoins non satisfaits estimés⁷, à 29,4%. La couverture de ces besoins permet de réduire, de 20 à 30%, les décès maternels⁸ et, de 12 à 20%, la mortalité infantile⁹.
30. Par ailleurs, le taux de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans a diminué de moitié, en passant de 30%, en 2000, à 16%, en 2011. Par contre, en 2011, près d'un enfant sur six (18%), contre 17%, en 2005, souffrent d'insuffisance pondérale et 5% d'insuffisance pondérale sévère contre 3 %, en 2005. En milieu rural, 21 % des enfants sont atteints de cette forme de malnutrition contre 12 %, en milieu urbain. La prévalence de l'insuffisance pondérale est élevée dans les régions de Sédhiou (27 %), Kolda (26 %), Saint-Louis (25 %), Matam (25 %), Kaffrine (24 %), Louga (23 %), Tambacounda (22 %) et Kédougou (21 %) où plus d'un enfant sur cinq sont atteints par ce phénomène. Dakar est la région où la prévalence de l'insuffisance pondérale est la plus faible (9 %).
31. Les principales contraintes à la baisse de la mortalité maternelle et infanto-juvénile sont : i) les difficultés d'accès aux soins et aux médicaments, ii) le temps mis pour accéder à une structure de soins et le prix moyen de la consultation pouvant également être un facteur dissuasif pour le recours aux soins ; iii) les ruptures de stocks de vaccins dans les postes et centres de santé ; iv) la capacité très limitée de mobilisation de ressources en faveur de la santé et v) l'insuffisance de la sensibilisation et de la communication entre les différents acteurs du secteur entraînant une démultiplication inutile et une incohérence dans la mise en œuvre des actions.
32. Par ailleurs, des progrès notables dans l'accès à **l'eau potable** et des résultats faibles pour l'accès à **l'assainissement** ont été constatés. On peut en déduire que si les tendances actuelles se maintiennent, l'objectif d'accès à l'eau pour 100% des populations urbaines et 82 % des populations rurales pourrait être atteint. En effet, ce taux est passé, pour les populations urbaines, de 93%, en 2006 à 98,797%, en 2011. En milieu rural, ce taux est passé de 69,5%, en 2006 à 80,1%, en 2011. Au-delà des acquis infrastructurels, le principal défi demeure l'approvisionnement régulier en eau potable de qualité, pour toutes les régions.
33. Cependant, si des progrès satisfaisants ont été enregistrés dans l'accès à l'eau, cela n'est pas le cas pour l'accès à l'assainissement. Beaucoup d'efforts restent encore à fournir pour améliorer l'accès des populations rurales à un système d'assainissement amélioré. Le taux d'accès à l'assainissement, en milieu urbain, est passé de 62,0 %, en 2005, à 63,3%, en 2011. En milieu rural, le taux d'accès est passé de 26,2%, en 2006, à 34,3%, en 2011.
34. Les coûts élevés et la faiblesse des investissements sont à l'origine de l'insuffisance des infrastructures d'assainissement de base, surtout dans les zones rurales. A cela s'ajoutent le coût élevé des infrastructures d'assainissement individuel, la pauvreté des ménages et les faibles ressources des collectivités locales. Enfin, la recrudescence des inondations, en 2012, mettent en évidence le manque de cohérence entre la gestion de

⁷ EDS-MICS, 2010-2011.

⁸ Etat de la Population Mondiale, UNFPA, 2005

⁹ Croissance démographique et politique de population en Afrique subsaharienne, Banque Mondiale, Décembre 1986.

l'occupation des zones d'habitat et les systèmes d'évacuation des eaux en général et, en particulier, des eaux pluviales.

35. En matière **d'habitat et de cadre de vie**, le Sénégal essaie de faire face à la dégradation physique qui résulte, en grande partie, de l'urbanisation galopante découlant de l'exode rural. Dans la plupart des villes, les zones insalubres et impropres à l'habitation représentent 30 à 40% de l'espace occupé et concentrent une proportion importante de la population. Ainsi, l'occupation anarchique de l'espace, la « taudification » du bâti, les problèmes d'hygiène et de santé publique entraînés par les inondations devenues récurrentes, l'insécurité liée à la mal-urbanisation sont un ensemble de facteurs qui ont amplifié la vulnérabilité des populations et favorisé la dégradation du cadre de vie dans les quartiers populaires.
36. Pour améliorer l'habitat et le cadre de vie, certaines contraintes devront être levées : la régularisation foncière défaillante qui engendre des difficultés d'accès au foncier ; la très faible participation des sociétés concessionnaires à la viabilisation primaire des établissements humains planifiés ; l'absence du financement public des voiries et réseaux divers ; l'absence d'un fonds de garantie pour bonifier les taux d'intérêt des banques et accélérer le financement du logement social ; la fiscalité et les frais élevés qui grèvent le coût du logement social.
37. Par ailleurs, concernant la politique **environnementale**, elle a toujours été axée sur la gestion rationnelle des ressources naturelles, dans une perspective de développement durable. Malgré les efforts et les progrès réalisés en matière de conservation de la biodiversité, la situation reste caractérisée par une dégradation avancée des ressources naturelles. Toutefois, des efforts significatifs ont été consentis à travers les activités de reconstitution, reforestation, conservation et protection des ressources forestières, de la faune et de son habitat. Les actions ont impacté sur la régénération naturelle des écosystèmes. Cependant, l'adaptation aux changements climatiques constitue un nouveau défi majeur avec, notamment, le développement des phénomènes tels que les inondations, l'érosion côtière et la salinisation des terres. Des solutions durables doivent être trouvées pour permettre aux populations développer une culture de prévention et d'adaptation aux changements climatiques.
38. Du point de vue de la **protection sociale**, le Sénégal a un niveau de couverture faible. Le filet de sécurité social n'est pas capable de réagir rapidement et, encore moins, d'augmenter l'échelle et l'envergure des réponses aux crises. Les systèmes formels d'assurance maladie n'offrent l'opportunité de couverture du risque maladie qu'aux familles sénégalaises dont le chef de famille est employé dans le secteur moderne. Ce dispositif ne prend en compte que 20% de la population et laisse en rade la majorité des sénégalais (80%) employés dans les secteurs ruraux et informels. Cette situation a amené l'Etat à initier la Stratégie Nationale d'Extension de la Couverture du Risque Maladie (SNECRM) qui privilégie le développement des mutuelles de santé. Ainsi, le nombre de mutuelles de santé fonctionnelles est passé de 80, en 2003, à 237 dont 217 mutuelles de santé communautaires et 20 mutuelles d'envergure nationale, en 2011. Le nombre de bénéficiaires est, aujourd'hui, estimé à 609182. La faible couverture de la protection sociale, le ciblage peu optimal et aussi le manque de coordination des interventions et des allocations de ressources inadéquates demeurent les principales contraintes de la protection sociale.

39. La mise en œuvre de programmes de gratuité et de filets sociaux a permis d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base. Cependant, des difficultés persistent dans la mise en œuvre de certains programmes de prise en charge des personnes vulnérables. Il s'agit de difficultés liées au ciblage des bénéficiaires, à une insuffisance des ressources mobilisées, à des dysfonctionnements au niveau des systèmes d'information et à la coordination des interventions.

1.2. Croissance et pauvreté monétaire

1.2.1. Profil de croissance économique

40. La période 2000-2011 est caractérisée par des performances économiques insuffisantes pour réduire la pauvreté. Le taux de croissance du PIB s'est établi en moyenne annuelle à 3,9%, un ratio légèrement supérieur au croît démographique (2,6%). Cette performance mitigée, inférieure à la moyenne de 5% enregistrée, entre 1995 et 2005, résulte, en partie, des chocs exogènes et d'un rythme non soutenu des réformes relatives au climat des affaires. Cependant, il y a eu une aggravation des déficits intérieurs et extérieurs. L'évolution du niveau général des prix, au cours de la période, a pu être maîtrisée à l'exception de l'année 2008 où l'inflation a nécessité des mesures lourdes de sauvegarde. Les perspectives de développement du Sénégal ont surtout été assombries par la crise financière et économique de 2008-2009, le manque d'efficacité de la dépense publique, le faible taux d'investissement et le déficit pluviométrique.
41. La tendance à la hausse de la consommation finale a entamé l'effort à l'épargne. Au cours de la période, elle a augmenté de plus de 3,9% chez les ménages et de 3,8% dans l'Administration publique. Parallèlement, le déficit budgétaire a atteint des niveaux relativement élevés. Son accroissement souligne la nécessité d'améliorer la qualité de l'allocation des crédits et d'exécution des dépenses publiques. Corrélativement, l'encours de la dette publique, aussi bien intérieure qu'extérieure, a augmenté de manière remarquable ces quatre dernières années, en dépit des annulations de dette enregistrées dans le cadre des initiatives PPTTE et IADM. L'encours total de dette extérieure a ainsi atteint 39,7 % du PIB, en 2011, contre 26,0 %, en 2008. Les ratios du service de la dette rapportés aux recettes budgétaires se sont détériorés. Cette nouvelle tendance de la dette pourrait remettre en cause sa viabilité, bien qu'elle soit en dessous du plafond communautaire.
42. Le taux d'investissement, atteignant parfois des niveaux intéressants, est resté en moyenne autour de 22%, en termes réels. Cette évolution reste expliquée par les externalités positives enregistrées grâce à l'amélioration des infrastructures publiques. Toutefois, les Investissements Directs Etrangers (IDE) ont été relativement faibles (58 millions de dollars US), avant de connaître un dynamisme entre 2005 et 2009. Ils représentent en moyenne 8% de la FBCF. Ce faible niveau d'investissement reste lié à un environnement des affaires peu attractif. Sur ce plan, le Sénégal a été classé, selon le rapport "*Doing Business*", à la 154^{ème} place sur 183 pays, en 2011, puis à la 166^{ème} place sur 185 pays, en 2012. Malgré les réformes initiées depuis 2003, les transactions relatives à la propriété ainsi que l'accès au crédit et à l'électricité font encore l'objet de lourdeurs administratives. En plus de sa faible progression, l'investissement est caractérisé par une répartition spatiale inégalitaire ainsi qu'une allocation sectorielle déséquilibrée. Il n'a pas profité significativement aux populations pauvres.

43. La décennie 2000-2011 a été marquée par une performance limitée des exportations, atténuée par l'augmentation des prix mondiaux de certains produits exportés. Celles-ci ont augmenté en volume de 2,6% par an, sur la période, soit plus lentement que le PIB. Ainsi, la balance commerciale du Sénégal reste déficitaire. Elle a chuté, en moyenne, de 15,3% entre 1999 et 2008. Cette situation s'est accompagnée d'une perte de parts de marché, au niveau mondial. Le déficit structurel de la balance commerciale des biens et services non-facteurs rapporté au PIB est passé de 8%, en 2000, à près de 12%, en 2010. De fortes amplitudes sont notées, surtout en 2007 et 2008, en raison du renchérissement des produits importés. L'économie sénégalaise bénéficie, en revanche, d'importants revenus de transferts privés¹⁰ et publics (aide internationale) contribuant à l'amélioration du déficit du compte courant.
44. Le faible niveau de la croissance de l'économie sénégalaise résulte des facteurs suivants : i) la prépondérance du secteur informel, peu productif, dans la création de richesse et d'emplois¹¹ ; ii) les chocs exogènes qui soulignent la fragilité des fondements productifs de l'économie sénégalaise et iii) les impacts relativement limités des politiques publiques sur la croissance économique. L'économie sénégalaise reste dominée par une production de biens à faible valeur ajoutée et repose sur des schémas de spécialisation basés sur des produits peu dynamiques qui n'ont pas permis une insertion réussie dans l'économie mondiale.

1.2.2. Incidence de la pauvreté

45. Le caractère faible et erratique de la croissance économique risque de compromettre les chances d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de l'incidence de pauvreté (34%). L'approche retenue de la notion de « pauvreté » met l'accent sur la précarité qui affecte plusieurs domaines de l'existence humaine. Une approche empirique de la pauvreté est traduite par un panier de biens alimentaires et non-alimentaires, indispensables, à chaque individu ou groupe d'individus, pour vivre dans des conditions décentes.

Tableau 1: Evolution des indicateurs de pauvreté au Sénégal, 2001-2010.

Indicateurs	Dakar	Autre Urbain	Rural	National
Année 2001				
Incidence de pauvreté	38,1	45,2	65,2	55,2
Profondeur de pauvreté	10,2	13,4	21,2	17,3
Sévérité de la pauvreté	3,8	5,5	9,2	7,3
Année 2005				
Incidence de pauvreté	28,1	41,4	59	48,3
Profondeur de pauvreté	6,8	11,6	20,2	15,5
Sévérité de la pauvreté	2,4	4,8	9,5	7
Année 2011				
Incidence de pauvreté	26,2	41,3	57,3	46,7
Profondeur de pauvreté	5,8	13,1	18,7	14,6
Sévérité de la pauvreté	2,1	5,9	8,7	6,6

Source : Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II), ANSD, Dakar, Sénégal.

46. D'après les résultats provisoires de la deuxième enquête de suivi de la pauvreté, au Sénégal, en 2010-11, le rythme de réduction de la pauvreté a évolué positivement. En

¹⁰ 800 milliards de FCFA, en moyenne par an liés à l'émigration dont plus de 90% sont utilisés à des fins de consommation.

¹¹ Le secteur formel public et privé ne représente que 6% des emplois totaux.

effet, la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté¹² a connu une baisse, passant de 55,2% en 2001 à 48,3%, en 2005, avant d'atteindre 46,7%, en 2011. Entre 2005 et 2011, elle a reculé légèrement, à Dakar et en milieu rural, et s'est stabilisée dans les autres centres urbains.

47. En 2011, les régions de Kolda (76,6%), Kédougou (71,3%), Sédhiou (68,3%), Fatick (67,8%) et Ziguinchor (66,8%) ont présenté les niveaux de pauvreté les plus élevés. Par ailleurs, l'incidence de la pauvreté monétaire est de 34,7% chez les personnes vivant dans des ménages dirigés par des femmes contre 50,6% chez les personnes vivant dans les foyers dirigés par des hommes. L'état matrimonial du chef de ménage exerce une différenciation. L'incidence de pauvreté est de 36,3% chez les personnes vivant dans des ménages dirigés par des célibataires, 46,7% chez les ménages monogames et 50,1% chez les ménages polygames. Le taux de pauvreté des personnes vivant dans des ménages dirigés par des célibataires est à 16,4% à Dakar, 39,0% dans les autres villes et à 49,4% en milieu rural. Les ménages dirigés par des personnes âgées de plus de 60 ans, souvent inactives ou retraitées, sont plus touchés par la pauvreté ; les personnes du troisième âge (plus de 60 ans) représentant 38,7% de l'effectif total des pauvres au niveau national.

1.3. Institutions et rôles des acteurs

48. La République du Sénégal a connu deux alternances politiques, en 2000 et 2012, qui se sont déroulées dans la stabilité et la paix. Pays exemplaire en matière de démocratie, le Sénégal doit fournir des efforts pour créer et consolider un climat propice à l'ouverture politique, économique, culturelle et sociale. Par ailleurs, la Constitution confère au pouvoir exécutif, en particulier au Président de la République, le rôle central de déterminer et d'exécuter la politique économique du pays. Bien que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire soient séparés dans la Constitution, des dysfonctionnements ont été observés dans la pratique. L'exigence d'équilibre des pouvoirs s'accommode difficilement des faiblesses et dysfonctionnements observés dans le système actuel de gouvernance.
49. A cet effet, il importe de veiller à la séparation des pouvoirs et à l'indépendance du système judiciaire pour renforcer la gouvernance démocratique qui constitue une base essentielle à un développement humain durable. Ce système garantit un accès équitable des justiciables à tous les services et contribue à l'impartialité et l'efficacité des mécanismes nationaux de protection de droits de l'homme, la mise en place d'un cadre législatif performant et le renforcement des institutions démocratiques et du contrôle citoyen.
50. Le **Parlement** qui était, jusqu'à une période récente, bicaméral, est exercé par la seule Assemblée nationale avec une représentation plurielle renouvelée composée de 43,3% de femmes. Après plusieurs législatures, le Parlement souffre encore d'une faiblesse de ses capacités qui ne lui permet pas d'assurer un contrôle budgétaire et un suivi des impacts populationnels des politiques publiques et, ce, en dépit des nombreux appuis (renforcement de capacités, recrutements d'assistants parlementaires...) qui ont été mis à la disposition de ses membres dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance.

¹² Après ajustements de l'ESPS-II, 2010-11.

51. La **Justice** est caractérisée, dans son fonctionnement, par la complexité et la lourdeur de ses procédures, limitant ainsi son efficacité, en dépit des réformes récentes intervenues dans ce secteur qui a également beaucoup profité des acquis tirés des récents programmes de bonne gouvernance (PAPNBG, PRECABG).
52. **L'Administration publique** s'est inscrite dans une dynamique de rationalisation et de quête de d'efficacité pour améliorer la qualité du service public. Les nombreux audits stratégiques et organisationnels, s'ils ont permis des mesures, n'ont pas encore conduit à des réformes significatives durant cette dernière décennie marquée par une instabilité institutionnelle qui n'est pas sans effets sur l'environnement économique.
53. La politique de **décentralisation** se heurte encore à de nombreux obstacles. Les contraintes à la promotion d'une bonne gouvernance locale sont d'ordres institutionnel, organisationnel et financier. En effet, les difficultés résident dans l'insuffisante opérationnalisation de l'aménagement du territoire dans le management gestion des collectivités locales ; la mauvaise délimitation des collectivités locales et l'absence de cadastre rural ; la non utilisation de certains mécanismes de planification (par exemple, les contrats plans) prévus par la loi ; la faible prise en compte des enjeux spatiaux dans les politiques publiques de développement, notamment dans l'allocation des ressources d'investissement; la centralisation de l'économie qui n'a pas laissé beaucoup de marges d'autonomie aux initiatives régionale et locale. Aux contraintes à la promotion d'une bonne gouvernance locale, s'ajoutent l'absence d'un plan de renforcement de capacités dans certaines collectivités locales ; la faible synergie entre les acteurs du développement local ; l'absence d'harmonisation des calendriers, des cycles de planification et des interventions des partenaires ; la faible articulation des plans des collectivités locales avec la planification sectorielle ; la faible prise en compte de la dimension spatiale dans la planification locale ; la multiplicité des cadres de concertation et d'harmonisation ; la faible considération de la collectivité locale dans la maîtrise d'ouvrage.
54. Les systèmes de **gestion des finances publiques** et des marchés publics du Sénégal se sont prêtés, depuis 2002, à plusieurs exercices d'évaluation de leurs performances. La démarche a ainsi permis de mettre en œuvre des programmes d'amélioration des pratiques. Les derniers exercices en date ont porté sur la deuxième évaluation des performances de la gestion des finances publiques suivant l'approche du PEFA, réalisée en mars 2011, et la deuxième évaluation du système national des marchés publics suivant les indicateurs de l'OCDE (Banque mondiale – CAD/OCDE) de 2010.
55. Dans les domaines de la **gestion budgétaire et comptable**, l'adoption du Plan des Réformes Budgétaires et Financières, en 2009, a permis de réaliser des progrès importants dans l'amélioration de la crédibilité, de l'exhaustivité et de la transparence budgétaires ainsi que la préparation et l'articulation du budget sur les politiques publiques avec l'introduction et l'élargissement graduel des programmes pluriannuels de dépenses publiques. Ces progrès ont été également notés dans les domaines de la prévisibilité et du contrôle modulé de l'exécution du budget mais aussi dans la tenue de la comptabilité publique et la reddition des comptes. Ils devront se consolider avec l'application progressive, à partir de 2012, des réformes et des innovations majeures inspirées par la nouvelle gestion publique introduite par les nouvelles directives du cadre harmonisé des finances publiques adoptées, en 2009, par la Commission de l'UEMOA.

56. Dans le domaine de la **gestion de la commande publique**, en dépit des révisions notées, en 2010, dans les dispositions du Code des marchés publics puis corrigées par le retour à l'orthodoxie, les progrès en consolidation visent à inscrire durablement le système national dans les meilleures pratiques en la matière.
57. En outre, l'Etat a opté pour une implication des principaux acteurs à la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement. Dans ce contexte, les organisations de la **société civile** et du **secteur privé** entendent consolider leur rôle de participation citoyenne dans la recherche du développement économique et social. Cependant elles restent confrontées à un ensemble de contraintes telles que : (i) la faiblesse de capacités évaluatives (ii) les difficultés d'accès à l'information stratégique sur les finances publiques et la situation d'exécution des projets et programmes publics et (iii) l'absence d'un cadre de concertation fonctionnel et durable.

1.4. Contraintes structurelles

58. La structure des sources de la croissance n'est pas assez diversifiée, donc faiblement adaptable et peu résiliente aux chocs et choix externes. Les principales contraintes des secteurs économiques sont liées à la faible productivité des facteurs de production et leurs coûts encore élevés, au capital humain peu développé et aux difficultés dans l'accès au financement pour les PME. L'économie souffre de déficits d'infrastructures en quantité et en qualité, de la faiblesse du tissu industriel et d'un faible niveau des investissements privés dans les secteurs productifs.

1.4.1. Faible productivité

59. Depuis la dévaluation du franc CFA de 1994, la base de la croissance a été portée par les BTP, les télécommunications, les activités industrielles, le tourisme et le commerce, au détriment de l'agriculture qui occupe encore plus de la moitié de la population. Cette composition sectorielle de la croissance, en l'absence de relai de relance par une micro-industrialisation rurale et d'une filière de promotion domestique de l'agriculture nationale, explique la persistance de la pauvreté en milieu rural et dans les périphéries des villes où la main-d'œuvre se confine dans des activités de survie caractéristiques du secteur informel. De manière générale, la faible productivité de l'agriculture¹³ ainsi que la part encore importante du secteur informel expliquent la faible productivité globale de l'économie sénégalaise avec, comme corollaire, un taux d'épargne également faible.
60. Globalement, les sous-secteurs de l'économie primaire souffrent de difficultés d'accès aux intrants de qualité et de l'absence d'ouvrages et d'infrastructures modernes de production. Le sous-secteur agricole fait face à un certain nombre de difficultés dont celles liées à l'accès aux facteurs de production ; au faible niveau de mise en valeur des aménagements ; à la forte dépendance aux cultures pluviales ; à la non disponibilité des semences de qualité ; à l'inadéquation de la politique foncière ; à l'absence d'intégration et de structuration des filières autour de chaînes de valeur ; à l'insuffisante prise en compte des résultats de la recherche ; aux difficultés d'accès aux marchés et à la faible valorisation des produits exportés. Quant au sous-secteur de l'élevage, les contraintes qui entravent son développement sont relatives, entre autres, au faible niveau de production des races locales, à l'insuffisance d'infrastructures physiques de base, à la

¹³ Rapport national sur la Compétitivité de l'Economie sénégalaise – RNCS 2011.

forte compétition agriculture-élevage pour l'occupation des terres et à l'absence de circuits modernes de transformation et de commercialisation des produits animaux.

61. De même, dans le domaine de la sécurité alimentaire, le Sénégal fait face aux difficultés d'accès des populations à des produits alimentaires de qualité et en quantité suffisante mais aussi à une instabilité dans la couverture des besoins alimentaires. En effet, la prévalence¹⁴ de l'insécurité alimentaire, au niveau des ménages, est de 15,1%, en milieu rural, et 8,5%, en milieu urbain. Sur le plan nutritionnel, l'enquête SMART de juin 2012 révèle que sur les 45 départements que compte le Sénégal, 16 sont en situation préoccupante dont 3 ont déjà dépassé le seuil de crise nutritionnelle.
62. L'industrie, pour sa part, est confrontée à une insuffisance de production, de compétitivité, un déficit des capacités des entreprises industrielles, une faiblesse géographique et structurelle du tissu industriel. Sur le plan opérationnel, les initiatives sont encore timides au niveau du cadre de partenariat entre l'Etat et le secteur privé, particulièrement dans la promotion de l'initiative entrepreneuriale, l'éclosion de l'innovation par la recherche-application, la mise en place de pôles de compétitivité intégrés et la formation des futurs champions des différents secteurs et le développement du capital-risque. Le déficit énergétique et la faiblesse des plateformes infrastructurelles plombent la performance et la compétitivité des industries, en occasionnant des surcoûts significatifs.
63. En ce qui concerne l'artisanat, le manque de compétitivité des biens et services artisanaux est induit par la faiblesse des capacités de production et d'organisation des artisans ainsi que l'insuffisance et l'inadaptation des circuits de commercialisation, l'inadaptation du cadre institutionnel, juridique et organisationnel du secteur et l'obsolescence du système de formation, d'apprentissage et de perfectionnement des acteurs. Quant au tourisme, il demeure caractérisé par un manque de visibilité de la destination Sénégal, dû principalement à l'insuffisance de la structuration et la faible qualité de l'offre, à l'inexistence d'un cadre incitatif cohérent pour la compétitivité du secteur et au manque de dynamique multisectorielle.
64. Par ailleurs, les contraintes à l'essor du commerce se traduisent par des perturbations dans l'approvisionnement du marché intérieur, combinées à des prix élevés des biens et services de consommation. Elles sont liées à quatre causes majeures : une insuffisance des moyens d'intervention et de surveillance des marchés et circuits de distribution, une insuffisance quantitative et qualitative de l'offre de biens et services tant pour le marché intérieur que pour le marché extérieur un manque de concurrence entre acteurs privés et un engorgement des circuits de commercialisation.
65. S'agissant du sous-secteur de l'énergie, il continue de peser sur la performance de toutes les composantes de l'économie nationale. Ce sous-secteur est marqué, entre autres, par le faible volume de l'offre et la qualité du service de l'électricité en zones urbaine et rurale ; des délestages récurrents qui entravent les performances des activités économiques ; un manque d'information et de sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et la défaillance technique des opérateurs publics et privés. Cette situation est imputable à la dépendance quasi exclusive aux importations de pétrole et l'absence de mécanismes adéquats d'amortissement des chocs exogènes. La faible capacité de raffinage, la vétusté de la logistique au niveau du port de Dakar,

¹⁴ Mesurée à l'aide du score de consommation alimentaire.

l'obsolescence des infrastructures de production et de transport ainsi que le retard dans la restructuration de la SENELEC et le redressement opérationnel de l'ASER en plus des lenteurs dans la mise en place du cadre réglementaire de développement des énergies renouvelables ne militent pas en faveur d'une politique d'efficacité énergétique et de diversification des sources d'énergie.

66. Pour le sous-secteur du transport, il reste confronté, entre autres, à l'étroitesse du réseau routier national inégalement réparti, l'insuffisance de l'offre de services de transport public urbain et la vétusté du parc automobile et des infrastructures ferroviaires (en particulier, le chemin de fer Dakar-Bamako) et portuaires. L'enclavement des zones rurales, qui apparaît comme une contrainte à l'exploitation des potentialités du monde rural ainsi que les surcharges, constituent des freins à l'amélioration de la mobilité et de la sécurité routière.

1.4.2. Capital humain peu développé

67. Les capacités humaines sont les compétences, les connaissances et aptitudes qui permettent à une société de créer le capital et la technologie, de transformer de manière durable et valoriser les ressources naturelles pour le grand usage et de promouvoir un environnement favorable à l'amélioration de la productivité. L'insuffisance du capital humain est longtemps restée un facteur explicatif du niveau de productivité. Elle se mesure par le niveau de formation et d'acquisition de connaissance par l'expérience professionnelle, d'une part, et les dépenses de santé, d'autre part. Des hommes, bien formés et bien soignés, constituent des sources de production de biens et services et participent de la compétitivité du fait de l'existence de fortes complémentarités entre les facteurs de production, le capital humain et le capital physique.
68. Dans certains pays en développement, des études ont révélé un impact significatif de l'éducation et la formation sur la croissance économique (une contribution à la croissance de 23,2% pour le Ghana, 16% pour le Nigeria, 15,9% pour la Corée). Le développement du capital humain comme objectif principal d'amélioration de la compétitivité suppose une évolution positive des indicateurs de l'éducation et de la santé.
69. Cependant, au Sénégal, les niveaux d'éducation et de compétence sont encore relativement bas et les domaines couverts trop limités. Il en découle une productivité faible en raison d'une mauvaise maîtrise et d'un faible degré d'application de la science et la technologie. Ce qui conduit à l'utilisation de techniques de production demeurant à un niveau rudimentaire. Selon les statistiques tirées de la dernière enquête sur la pauvreté au Sénégal (ESPS-2011), 72,4% des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'instruction.
70. La faible productivité est surtout accentuée par le fait que les faibles niveaux d'instruction ne sont pas compensés par une formation continue, qui est quasi inexistante aussi bien du côté de l'Etat que du côté des entreprises privées qui n'investissent pratiquement pas dans le renouvellement de connaissances de leur personnel.

1.4.3. Faible accès au financement

71. Le rôle du secteur privé est limité essentiellement par le faible niveau des investissements privés, surtout au niveau du secteur informel ; les difficultés d'accès au financement et au foncier ; un environnement des affaires peu propice à l'investissement privé et un mode d'organisation des entreprises peu favorable à leur expansion.
72. La taille du système financier¹⁵ a connu une nette évolution, sur la période 2000-2011, passant de 22,5% à 39,8%. En outre, la vaste campagne de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiements scripturaux a engendré une amélioration du taux de bancarisation qui est passé de 6,2%, en 2009, à près de 19%¹⁶, en fin 2010. Le crédit intérieur est passé de 1122 milliards, en 2006, à 2122 milliards de FCFA, en 2011, avec une part prépondérante du crédit à l'économie.
73. Par ailleurs, le système financier est marqué par une forte concentration des crédits alloués par les banques au profit de grandes entreprises. S'agissant de la répartition par secteur d'activité en pourcentage du total des prêts entre 2006 et 2010, les services, les transports et les communications sont passés de 30% à 34,5% alors que l'industrie représente 28,9% et 21%. Le troisième secteur d'activité constitué par le commerce de gros et de détail s'affiche à 18,9% en 2006 et 2010.
74. En outre, il convient de noter que le crédit intérieur octroyé au secteur privé en pourcentage du PIB dépasse légèrement la moyenne pour les pays à bas revenu en Afrique : il passe de 23% en 2006 à 29% en 2011. Toutefois, il importe de le renforcer dans l'optique de pallier les difficultés d'accès au financement rencontrées par les entreprises. Les PME et PMI accèdent difficilement au financement, en raison des niveaux élevés de garanties bancaires exigées qui peuvent atteindre en moyenne 150% de la valeur des crédits demandés, selon le secteur. Aussi, ont-elles recours à des solutions alternatives coûteuses comme l'autofinancement et le crédit fournisseur ou aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) qui sont confrontés à la faiblesse de leurs capacités de financement et la difficulté de refinancement. Le recours au marché financier sous-régional demeure très marginal du fait d'un manque de promotion de la culture boursière. La diversification et l'adaptation des produits ainsi que la réforme des garanties exigées demeurent des défis à l'expansion du marché financier.
75. En matière de microfinance, les obstacles auxquels les SFD sont confrontés sont : l'insuffisance de la supervision, la dégradation du portefeuille de crédit et le manque de fiabilité des informations communiquées par certains SFD. Ces derniers souffrent également de l'absence d'un fonds de garantie des dépôts, l'absence de maîtrise du cycle et des caractéristiques des filières agricoles existantes et des chaînes de valeur qui les composent, l'absence d'une culture d'épargne et des difficultés de formulation des besoins dans le monde rural. Ces contraintes engendrent la pratique de Taux Effectifs Globaux (TEG) moyens se situant entre 12% et 40% en 2010, alors que le taux d'usure fixé au niveau communautaire est de 27%.

¹⁵ Mesurée par la masse monétaire M2 en pourcentage du PIB

¹⁶ Ouvertures de comptes dans les banques, les institutions de microfinance et le réseau postal.

1.5. Principaux défis

1.5.1. Bonne gouvernance et Etat de droit

76. Les variables politico-économiques comme la démocratie, la primauté du droit, l'existence d'institutions fonctionnelles et efficaces, la reddition des comptes, l'intégrité et une bonne gestion des affaires publiques, constituent des éléments qui participent à la croissance et à la compétitivité. L'absence ou la faiblesse de ces différents facteurs est à l'origine de contreperformances et distorsions préjudiciables à une allocation optimale des ressources.
77. Des réformes de l'administration publique ont été initiées, dans le cadre des différentes politiques. Toutefois, elles sont restées essentiellement axées sur la qualité du cadre macroéconomique qui a été perçu comme le déterminant le plus important de la croissance. La déficience du mode d'organisation et des systèmes d'incitation, c'est-à-dire le cadre institutionnel devant sous-tendre les relations et les rapports entre les différents acteurs de la société, constituent une contrainte majeure pour l'émergence. Les distorsions existant dans le fonctionnement des institutions de la République peuvent être à l'origine des contreperformances socio-économiques. Les difficultés de communication et de coordination des rôles des différents acteurs que sont l'Etat, les acteurs de la décentralisation, la société civile et le secteur privé entraînent l'inefficacité des institutions. La faible application des règles, l'accès difficile des citoyens à l'information et aux services publics, la lenteur dans les procédures, le manque de transparence, la corruption, l'utilisation des services publics et des biens de la communauté au détriment de l'intérêt général favorisent une mauvaise allocation des ressources et débouchent sur de faibles résultats économiques et sociaux.
78. Par ailleurs, la gouvernance administrative requiert la modernisation physique et opérationnelle des structures, la valorisation des ressources humaines, l'articulation intelligente des différents programmes, la promotion du processus participatif dans l'action publique et la simplification des procédures. Elle doit également s'exercer dans une culture de gestion axée sur les résultats.

1.5.2. Préservation et restauration des ressources naturelles

79. L'utilisation abusive des ressources naturelles, pour des besoins de consommation, constitue la principale justification de l'état de dégradation de l'environnement. Avec les options de création d'opportunités pour les populations, ce défi relatif à l'environnement semble demeurer très important pour les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et la pêche. Les menaces environnementales sont devenues réelles et se manifestent, entre autres, déjà par la baisse de la pluviométrie et de la biomasse, alors que, dans le même temps, les sols de moins en moins riches. Sans une gestion efficace susceptible d'inverser cette tendance, il demeure impossible de s'attendre à une croissance continue de la production.
80. Cette exigence est plus prononcée dans le secteur agricole où le capital naturel constitue le principal moyen de production et les systèmes d'exploitation agissent directement sur l'accélération de la dégradation. Avec le développement des intrants organiques et l'utilisation des moyens de production moins agressifs, les chances d'accroître la productivité et d'améliorer les revenus des acteurs se multiplient et le

respect du principe de solidarité intergénérationnelle devient plus aisé. Il s'agira donc de s'inscrire dans la dynamique de renversement de la tendance, notamment en construisant des systèmes d'incitation favorables à une croissance durable et à la préservation des ressources naturelles.

81. Il reviendra également dans le choix des options de politiques publiques, de veiller à la préservation de la biodiversité, à la création d'emplois, en vue de réduire significativement la pauvreté et les inégalités.

1.5.3. Profil de l'entrepreneuriat et création d'emplois

82. Compte tenu de son profil démographique, le Sénégal est confronté à l'obligation de créer, chaque année, des milliers d'emplois alors que la configuration actuelle de l'appareil économique ne produit pas suffisamment d'opportunités d'emplois. L'offre nationale d'emplois est largement inférieure à la demande. L'État a multiplié les initiatives de lutte contre le chômage. L'auto-emploi et la culture de l'entrepreneuriat ont été promus. Malheureusement, la plupart des entreprises sénégalaises évoluent dans un modèle d'entrepreneuriat qui les lie directement aux finances publiques.

Encadré 2: Typologie des modèles d'entrepreneuriat

Miser sur l'entrepreneuriat pour créer des emplois, c'est, avant tout, distinguer les différents profils d'entrepreneuriat, qui sont au nombre de trois. Le premier, appelé « Business to Government – B2G », concerne les activités commerciales reliant les entreprises privées aux services étatiques. Les entreprises de ce profil vivent généralement de la commande publique. Le second type, « Business to Consumer – B2C », qualifie les transactions d'entreprises vers les particuliers ou consommateurs finaux. Enfin, le dernier modèle, désigné par l'appellation « Business to Business – B2B », caractérise les échanges entre entreprises.

83. A cause de sa faiblesse et de son profil, le secteur privé national embauche à un rythme insuffisant pour absorber la demande nationale d'emplois. Sa concentration sur le modèle B2G fragilise le potentiel de création d'emplois car toute difficulté de trésorerie publique rend amorphe le secteur privé. Par ailleurs, la fonction publique traditionnelle ne peut être une source de création massive d'emplois. Avec la promotion des TIC au sein de l'administration publique et le souci de rationalisation des dépenses publiques, les recrutements massifs ou le remplacement systématique de chaque départ à la retraite ne sont plus opportuns.
84. Ainsi, le défi majeur à relever est d'inciter à l'entrepreneuriat compétitif, sous les modèles B2B et B2C formels, dans les domaines et secteurs porteurs, à travers des structurations économiques en chaînes de valeurs.

2.1. Enjeux

85. L'élaboration de la politique économique et sociale s'effectue dans un contexte difficile, avec d'une part une transition démographique qui exerce une forte pression sur le marché du travail, les structures sanitaires et éducatives, l'urbanisation, et d'autre part, une croissance économique relativement faible et erratique. La SNDES doit apporter des réponses pertinentes pour replacer l'économie sénégalaise sur un sentier de croissance plus élevée et durable. Il s'agira de mettre en œuvre les réformes aptes à provoquer les gains de productivité indispensables au développement et poser ainsi les jalons d'un nouveau modèle de croissance économique.

2.1.1. Efficience des politiques publiques

86. L'élaboration des politiques publiques adéquates met en exergue le rôle prépondérant des cellules de planification sectorielles et constitue un préalable à la mise en œuvre de la SNDES. Dans une optique d'efficacité et d'efficience, des ajustements doivent être opérés dans les domaines suivants : la qualité des systèmes d'information tels que le système statistique national, la sélection des instruments de pilotage, l'évaluation des dispositifs de mise en œuvre des politiques publiques, le renforcement des capacités d'analyse des politiques publiques, et enfin, l'évaluation des impacts de la politique économique et sociale.
87. Ensuite, il s'agira de conserver un cadre macroéconomique sain et conforme au nouveau modèle de croissance et d'élaborer des politiques sectorielles pertinentes, sous-tendues par des réformes structurelles. Ces réformes concerneront, au premier plan, les systèmes d'incitation en faveur de l'effort et du travail, de la prise de risque rationnel, de l'entreprise et du profit, en contrepartie de la rente et l'intérêt. Ainsi, l'économie nationale, aussi bien la sphère réelle que celle financière, devra, par la régulation et les incitations du marché, s'atteler à relever le niveau de vie des populations et répondre aux défis de la transition démographique.
88. La politique monétaire devra contribuer à la mise en place d'une infrastructure financière performante, tout en prenant des mesures de garantie qui favorisent la prise de risque, en particulier par les banques.
89. L'organisation et la planification stratégique et opérationnelle, parachèveront ces systèmes d'incitation. Toutes les organisations qui participent, directement ou indirectement, à la création de richesse et à l'amélioration de l'efficacité de l'action collective, devront être concernées par le nouveau système d'incitation. Il faudra garantir l'efficacité des marchés, le maintien de la concurrence et apporter le concours des ressources publiques afin de renforcer la compétitivité du secteur privé.

2.1.2. Viabilité du cadre macroéconomique

90. L'Etat veillera à la stabilité du cadre macroéconomique par la maîtrise du déficit public, la réduction du déséquilibre extérieur, dans une optique d'amélioration significative des conditions de vie des populations.

91. A cet égard, la croissance de la production doit s'établir sur des fondements plus solides, par une politique de répartition des revenus qui favorise d'abord le travail productif, récompense l'initiative privée et atténue certaines formes de disparités, notamment celles régionales et celles relatives au genre. L'allocation des ressources devra s'orienter en direction des activités qui dégagent le maximum de valeur ajoutée et qui créent le plus grand nombre d'emplois. Cela impose un ciblage efficace des interventions en vue d'une affectation optimale des ressources publiques.
92. La réduction du déficit de la balance commerciale par des exportations plus dynamiques et par une plus grande sélectivité des importations, une contribution significative de la production agricole dans la création des richesses, un climat des affaires propice à l'investissement et la prise de risque, une amélioration de la compétitivité, devraient contribuer à placer l'économie nationale sur la trajectoire de la prospérité.
93. La croissance de la production devra reposer sur des fondements plus solides et une répartition des revenus plus encline au travail productif et à la réduction des disparités sociales et spatiales. Dans une économie caractérisée par une rareté des ressources, les arbitrages budgétaires devront bénéficier des meilleurs éclairages possibles, afin de garantir l'efficacité des dépenses publiques. Parallèlement, la politique d'endettement ne devra plus être évaluée sur la base de critères de viabilité uniquement, mais surtout, à partir des considérations relatives au coût d'opportunité du capital et des meilleurs usages alternatifs que permettent les frontières de possibilité de l'économie.
94. La formulation de la politique devra être issue d'un large processus de concertation, aux niveaux national et régional avec la participation de tous les acteurs (étatiques, privés, sociétés civiles et bénéficiaires). Ce processus participatif devra permettre pour chaque secteur et chaque région, de faire le bilan d'exécution des politiques économiques sur les dernières années, de dégager les grandes orientations, d'identifier les potentialités, de retenir les priorités et les mesures d'accompagnement nécessaires à la réussite de la nouvelle politique. C'est autour de ces éléments stratégiques que la SNDES entend mobiliser l'ensemble des acteurs au développement.

2.1.3. Fenêtre d'opportunité démographique

95. La politique économique et sociale ainsi conduite devra bénéficier en dernière instance aux populations. En effet, l'interaction entre la démographie et l'économie sera au cœur de la problématique du développement économique et social.
96. La population sénégalaise se caractérise par sa jeunesse. Le ratio de soutien économique qui mesure la capacité de la population à contribuer à la production courante est en hausse depuis 1998 et se maintiendra jusqu'en 2025, avant d'entamer sa baisse. Le Sénégal devra donc tirer profit de la structure par âge de sa population entre 2000 et 2025, période où il disposera d'une population active massive qui doit contribuer à la production nationale.
97. En effet, avec la baisse attendue du ratio de dépendance démographique¹⁷, une « fenêtre d'opportunité démographique » est ouverte (2000 à 2025). Cette étape correspond à la période où des politiques proactives devraient être mises en œuvre pour bénéficier de l'influence positive de la démographie sur la croissance économique. En

¹⁷ Rapport entre la population inactive et la population en âge de travailler, susceptible de verser des cotisations sociales.

effet, si des politiques économiques et sociales adéquates y sont mises en œuvre, des effets significatifs seront enregistrés dans la lutte contre la pauvreté. Passée cette période, les fruits de la croissance économique risquent d'être absorbés par l'augmentation de la population inactive.

98. Si la jeunesse de la population est un atout majeur pour la croissance économique, elle représente cependant un enjeu primordial pour les services sociaux de base. La recherche d'une meilleure couverture sanitaire, d'un système éducatif de qualité, l'accès à l'eau, à l'assainissement et à un cadre de vie décent, constituent autant d'investissements à réaliser. Par ailleurs, il faut assurer la protection contre les fléaux sociaux, l'éradication de l'exploitation des enfants et le renforcement de l'offre de services de promotion du civisme et de l'éducation citoyenne.

2.2. Vision et stratégie d'intervention sur la période 2013-2017

99. La société sénégalaise s'est accordée sur une vision à long terme reposant sur la finalité d'une « émergence dans la solidarité intra et intergénérationnelle ». « L'émergence dans la solidarité » concilie la responsabilité et la liberté, l'efficacité et la justice et enfin, l'économique et le social.
100. A travers cette vision, le Sénégal a misé sur les valeurs politiques qui régissent les rapports entre les êtres et également sur les principes de rationalité, de maîtrise et d'efficacité. Ainsi, en 2035, la société sénégalaise devrait jouir d'une forte accumulation de biens matériels et immatériels, caractérisée par des niveaux de vie élevés.
101. La SNDES, s'inspirant de cette vision, trace la voie jusqu'en 2017, afin de circonscrire la trajectoire de l'horizon 2035. Toutefois, le succès de la politique économique et sociale est conditionné par une bonne assise des fondements structurels aptes à impulser le développement. En effet, le progrès économique et l'épanouissement social ne peuvent se concevoir sans l'assurance d'une paix durable aussi bien au niveau national qu'au-delà des frontières. Le contexte actuel de la mondialisation est d'autant plus réel qu'il rappelle l'obligation d'intégrer les implications de la géopolitique, de l'intégration régionale et des engagements internationaux.
102. L'avenir du Sénégal repose entre les mains de sa population qui croit au mérite, à l'ambition et l'engagement, quel que soit le domaine d'activité. Ces valeurs sont défendues, appliquées et sauvegardées par des citoyens imprégnés d'éthique, de déontologie et de civisme. Mener le Sénégal au développement est une responsabilité collective, bannissant toute exclusivité corporatiste ou élitiste. Enfin, une forte implication des citoyens imposera aux décideurs politiques la transparence et la reddition de compte dans la gestion publique ainsi que la technicité et l'humilité dans les orientations stratégiques dont toute la nation assumera les conséquences.
103. Par ailleurs, il importe de mettre en place un environnement juridique propice au développement et veiller à la déconcentration et la décentralisation des ressources humaines et financières, à l'aune des compétences transférées. La création d'un niveau de richesses soutenu et durable, apte à réduire les inégalités sociales, implique un respect strict des règles de gestion des finances publiques ; d'où un impératif de résorption des déficits macroéconomiques et de maîtrise du niveau et du rythme d'endettement.

104. Les volumes significatifs d'investissement productif et la dynamique en diplomatie économique concourent à l'éclosion des initiatives privées et l'afflux de capitaux étrangers. En outre, le rôle du système bancaire et financier dans la fourniture de capital est recentré et élargi en facilitant, d'une part l'accessibilité des PME/PMI au crédit bancaire classique et promouvant, d'autre part le recours au marché financier. Dans cette même veine, le cadre juridique et réglementaire des affaires est adapté, en concertation avec les acteurs ciblés. La restauration du tissu économique qui en résulte permet aux entreprises créées de pallier la dépendance à la commande publique et d'absorber la main d'œuvre disponible, en alternative au recrutement dans la fonction publique.
105. Ces initiatives de soutien à la croissance concourent à accroître la compétitivité nationale en ce qu'elles constituent des facteurs de productivité globale. Au demeurant, la Stratégie ambitionne d'intensifier la production de biens et services, par l'entremise du développement de l'économie agricole, le redressement de la filière industrielle et l'augmentation de la fourniture de services. Dans cette dynamique, les pôles régionaux de croissance sont mis en exergue afin d'impulser un nouvel élan de développement économique et social sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, l'atteinte de la sécurité alimentaire et la promotion des exportations en seront d'autant plus facilitées que la production nationale couvre les besoins exprimés.
106. Eu égard à son rôle crucial, la Stratégie met un accent particulier sur la promotion du capital humain. En effet, l'efficience du niveau de production est tributaire de la qualité de la main d'œuvre employée. Ceci implique l'existence d'un système éducatif et sanitaire capable de fournir des ressources humaines satisfaisant les exigences du marché du travail. Par ailleurs, la mise en place d'un cadre propice au développement durable, à la gestion des risques et catastrophes et à la réduction des vulnérabilités et inégalités de genre, participe de cet effort.

2.3. Objectifs stratégiques

107. Dans son ensemble, la SNDES vise l'accélération de la croissance économique et l'amélioration de la productivité. Elle pose de manière stratégique les orientations dans les secteurs productifs et d'appui à la production dans le premier pilier. La composante principale de ce pilier est la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). Par cette stratégie, l'approche grappe invite les parties prenantes à bâtir des partenariats féconds autour des filières porteuses dont les produits peuvent avoir une visibilité nationale ou internationale. Cette approche est rendue opérationnelle à travers, d'une part, la structuration des principales filières productives en chaînes de valeur et, d'autre part, la mise en œuvre de projets de clusters locaux dans des secteurs à haut potentiel de création de valeur, articulés à des incubateurs et réseaux d'incubateurs d'entreprises sur tout le territoire national. A cet effet, faire de chaque région (ou territoire), en fonction des avantages comparatifs qu'elle présente, un exportateur de produits spécifiques vers le reste du pays, de la sous-région ou du monde, devient un impératif.
108. Pour ce **premier pilier**, la SNDES préconise la territorialisation des activités productives, en initiant des projets de zones économiques spéciales, de parcs scientifiques ou technologiques, d'incubateurs et de création d'autres pôles économiques, avec la

collaboration des collectivités locales. Ainsi, la mise en œuvre de **la SCA devient un objectif principal de la SNDES sur la période 2013-2017.**

109. Les conditions de réussite d'un développement durable sont soutenues à travers le développement du capital humain, pour lequel les objectifs déclinés dans **le deuxième pilier** vont contribuer. **Le troisième pilier** encadre l'environnement de la production et du développement social à travers la gouvernance, le renforcement des institutions, la construction d'une paix durable, la justice et la sécurité humaine.
110. En termes d'objectifs stratégiques, la SNDES s'articule d'une part, à l'étude prospective « Sénégal 2035 », pour laquelle elle constitue une déclinaison quinquennale, et d'autre part, aux orientations politiques gouvernementales, à la SCA, aux engagements internationaux (OMD et post-OMD), aux politiques multisectorielles (par exemple : Stratégie Nationale de Protection Sociale) et sectorielles.
111. Ainsi, au niveau sectoriel, les outils de planification stratégique tels que les Lettres de Politique Sectorielle (LPS) et les Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT), doivent prendre en compte la totalité des objectifs stratégiques, lignes d'actions et mesures de la SNDES. Les documents sectoriels peuvent comporter des orientations opérationnelles, contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de développement économique et social. Enfin, l'enjeu ultime réside dans la capacité à initier, concevoir et mettre en œuvre des projets/programmes sectoriels qui concourent directement à la réalisation optimale des attentes de la SNDES, exprimées au niveau des lignes d'actions et mesures.

2.3.1. AXE 1 : Croissance, productivité et création de richesses

112. La consolidation du cadre macroéconomique sain et stable dans un environnement des affaires propice à l'investissement permet de promouvoir une productivité globale de l'économie. Sous ce rapport, la mise en œuvre de politiques de développement des secteurs productifs et d'appui à la production garantissant la compétitivité, exige au préalable, le renforcement des facteurs de production. Il s'agit principalement de l'énergie et des infrastructures, qui constituent les secteurs clés d'intégration du tissu économique et des facteurs technologiques comme les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et les télécommunications. Ainsi, dans le but d'accélérer la croissance, le développement de l'agriculture et de l'économie rurale devra être accompagné de la promotion des PME/PMI et du soutien du secteur industriel et des autres activités de services marchands. En outre, la dynamique de structuration des filières productives, déjà engagées dans le cadre des grappes de croissance, devra être maintenue et renforcée, afin de tirer profit des potentialités qu'offrent ces secteurs et filières en termes de contribution à la croissance économique et à la diversification des sources de la croissance. Dans ce contexte, une intégration efficace à l'environnement extérieur garantit les chances de redéploiement de l'économie nationale.

2.3.1.1. Stabilité du cadre macroéconomique

113. Le maintien d'un cadre macroéconomique stable est la base des stratégies à mettre en œuvre pour impulser et entretenir, dans la durée, une croissance économique significative à large base sectorielle et sociale. En effet, la stabilité macroéconomique

est essentielle pour contenir l'inflation et la volatilité du taux d'intérêt, réduire les risques et incertitudes pour les investisseurs et créer les conditions propices à la croissance soutenue du revenu. L'objectif d'assurer la stabilité du cadre macroéconomique, attendu de la SNDES, sera poursuivi à travers l'amélioration du climat des affaires, l'assainissement des finances publiques et la maîtrise de l'inflation.

114. Tirer parti d'un cadre macroéconomique sain et stable demande des politiques convergentes de développement et de diversification des sources de la croissance, à l'actif de l'initiative de l'entreprise privée et des collectivités locales. En effet, la prise en compte des dynamiques territoriales et leur articulation aux politiques sectorielles constituent certainement l'un des plus grands défis du développement économique national. De ce point de vue, il convient de concevoir et mettre en œuvre une approche territoriale du développement qui relie aménagement du territoire et décentralisation, intègre le processus de régionalisation et donne corps à de grands pôles régionaux de développement.
115. L'objectif d'un taux de croissance annuel moyen de 6,8% est à portée, compte tenu des interventions attendues dans le secteur productif, la mise en œuvre du plan de redressement du sous-secteur de l'électricité et l'ensemble des mesures prioritaires de la SNDES. Les actions de gouvernance économique aideraient à améliorer l'efficacité marginale de l'investissement public, surtout avec le développement du partenariat public-privé. Compte tenu des contreperformances enregistrées depuis 2006, l'économie sénégalaise a comme alternative la réalisation d'investissements massifs à fort contenu en FBCF, pour réduire sensiblement la pauvreté en milieu rural et la faim à l'horizon 2017.
116. Dans la perspective d'une maîtrise des dépenses publiques, la Stratégie prévoit un accroissement substantiel des recettes budgétaires annuelles qui devraient passer de 1569 milliards de FCFA en 2012 à 2206 milliards de FCFA en 2017. Les recettes fiscales croîtraient de 1492 milliards de FCFA en 2012 à 2152 milliards de FCFA en 2017, sous réserve d'une mise en œuvre de la nouvelle réforme fiscale plus incitative et efficiente. Les dépenses totales évolueraient de 2 190 milliards de FCFA en 2012 à 2 912 milliards de FCFA en 2017. En conséquence, les finances publiques devraient mieux se porter en 2017 et présenteraient un solde budgétaire global en dessous de 3,6% du PIB en 2017, contre 5,9% projeté en 2012. Les ressources additionnelles prévues durant la période s'élèvent à hauteur de 1 493 milliards de FCFA, dont la moitié est attendue des ressources de l'Etat. Le reste sera soumis en recherche de financement auprès des Partenaires Techniques et Financiers, sous forme de dons et de prêts à taux concessionnels. La détérioration nette du déficit public est imputable à l'augmentation sensible des dépenses d'investissement pour soutenir l'effort de rattrapage du retard enregistré dans les secteurs d'infrastructures.
117. Par ailleurs, le solde des transactions courantes pourrait passer à 5,3% du PIB en fin de période. Cette performance résulterait d'une légère amélioration de la balance commerciale, en particulier. Le solde global de la balance des paiements est excédentaire sur toute la période, traduisant une hausse des avoirs extérieurs nets sur la période qui passent de 826,6 milliards F CFA en 2013 à plus de 2 600 milliards de FCFA en 2017, une amélioration significative des taux de croissance moyens par an du crédit intérieur et de la masse monétaire. A cet effet, la Stratégie intègre un

renforcement du potentiel d'exportation et des flux rentrants d'investissements directs étrangers.

118. En termes d'emplois du PIB, la consommation finale devrait connaître une légère amélioration avec 5% en moyenne sur la période 2013-2017. En termes réels, elle progresserait un peu moins vite que le PIB (environ 6,7%) tandis que la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) pourrait atteindre un taux de croissance moyen de 9,5% imputable aux efforts d'amélioration du contenu en FBCF des investissements publics et des initiatives nouvelles d'impulsion de l'investissement privé. En ce qui concerne la FBCF privée, elle croîtrait de 5,7% en moyenne. Par conséquent, le taux d'investissement mesuré par la FBCF pourrait atteindre environ 26% du PIB sur la période de mise en œuvre de la SNDES notamment avec la poursuite des travaux relatifs aux programmes d'infrastructures structurantes pour la densification du tissu économique.
119. S'agissant de la demande extérieure nette, les exportations de biens et services augmenteraient en moyenne de 7,5% en termes réels, tandis que les importations de biens progresseraient de 6,3% en termes réels. Le niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB est projeté en dessous de 1,3% sur la période après les poussées inflationnistes liées à la hausse des cours du pétrole observées les dernières années. Toutefois, la conduite d'une bonne politique monétaire et budgétaire permettrait de maintenir l'inflation bien en dessous du seuil communautaire de 3%.
120. Le Sénégal s'est engagé sur la période 2013-2017 à : (i) porter le taux de croissance économique, en moyenne, à l'ordre de 7% ; (ii) ramener le déficit public en-dessous de 3,6% du PIB, en fin de période ; (iii) améliorer le solde du compte courant à (-) 4,5% du PIB et (iv) stabiliser le ratio d'endettement à moins de 30% du PIB.

2.3.1.2. Promotion de l'emploi

121. La Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE) s'appuie sur le spectre des politiques publiques pertinentes en matière de promotion de l'emploi. Le nombre moyen annuel de nouveaux demandeurs d'emplois potentiels¹⁸ est de 202000. Pour assurer le plein-emploi et contenir l'évolution démographique, l'économie doit générer, chaque année, près de 150000 emplois. Sur la période 2013-2017, la création d'au moins 500000 emplois est attendue. Les emplois visés concernent le secteur privé formel et la fonction publique avec la mise en place progressive de la fonction publique locale. Sont également concernés les emplois comptabilisés dans le cadre de la poursuite de la modernisation des entreprises traditionnelles du secteur informel. Pour les cinq prochaines années, la Stratégie s'articule autour des objectifs stratégiques majeurs suivants :
 - i. **promouvoir la création massive d'emplois**, à travers la promotion des investissements publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) et de l'auto-emploi des jeunes par la valorisation des compétences, la mise en œuvre de mesures incitatives pour favoriser l'investissement et la création d'emplois dans le secteur privé, l'appui à l'insertion et à la réinsertion des personnels militaires et paramilitaires libérés du service actif ;

¹⁸ *Situation économique et sociale du Sénégal*, 2010, ANSD.

- ii. **améliorer le suivi et la gestion du marché du travail**, par l'organisation et mise à niveau du secteur informel, la mise en place d'un système d'information sur l'emploi, la régulation du marché du travail et la rationalisation des structures de financement des projets, la mise en place d'un système national d'évaluation des apprentissages techniques et professionnels et de validation des acquis de l'expérience, la mise en place de l'observatoire national de l'emploi et des qualifications professionnelles et l'opérationnalisation du répertoire des métiers et emplois.

2.3.1.3. Développement du secteur privé

122. Le secteur privé est l'acteur moteur de la création de richesses. Dans la perspective de son développement, la promotion de nouvelles opportunités d'activités économiques, particulièrement des activités créatrices d'emplois, devra être renforcée par des programmes ciblés d'appui à l'accroissement de la productivité et des revenus des populations. Des programmes spéciaux cibleront des groupes comme les micro-entreprises et les petites entreprises, les jeunes des campagnes et des banlieues et l'artisanat. Sera également encouragée la mise en place de programmes spécifiques ciblant les femmes dans la production, pour l'approvisionnement des grands centres urbains et pour l'exportation. Sous un autre registre, les producteurs indépendants ainsi que les grandes entreprises – nationales ou internationales- ont un rôle important à jouer pour une croissance significative des exportations.
123. De telles interventions devront se faire dans le but de créer plus d'emplois qualifiés en milieu rural et réduire la taille du secteur informel. Ainsi, les pôles régionaux de développement seront mis à contribution dans le processus de conquête du marché intérieur, par l'exportation de produits et de services diversifiés et compétitifs. Le renforcement du dialogue public-privé permettra d'identifier d'autres obstacles à lever en priorité, en vue de consolider la viabilité et la compétitivité des entreprises.
124. La facilitation de l'accès au financement fait l'objet de nouvelles initiatives pour une plus grande efficacité des fonds de garanties et pour le développement de l'affacturage, du crédit-bail, du capital-risque et du crédit à l'exportation. Il a été retenu de rationaliser la création de lignes de crédit et de mutualiser les coûts de leur gestion au sein d'une banque des PME. En retour, l'accès à l'information sur les entreprises et les emprunteurs sera rendu plus fluide par la création de bureaux d'information sur le crédit, à côté de la centrale des bilans et de celle des risques. Toutefois, les mesures à mettre en œuvre pour une amélioration conséquente de la compétitivité requièrent de plus en plus un engagement fort de tous les segments de l'administration publique, du secteur privé et des partenaires sociaux.
125. Le développement et la promotion des PME sont articulés autour des objectifs stratégiques suivants :
 - i. **améliorer l'environnement des affaires** en promouvant l'entrepreneuriat chez les jeunes, la création et le développement d'entreprises par les femmes, la mise en œuvre des décisions du Conseil Présidentiel sur l'Investissement et le renforcement de la part du capital privé national dans l'économie ;

- ii. **faciliter l'accès aux services financiers et non financiers**, à travers la création du Fonds de Garantie et d'Investissements Prioritaires (FONGIP) et d'un Fonds Souverain d'Investissement Stratégique (FONSIS), l'encadrement des entreprises en difficulté, la finalisation de la concertation sur le crédit et le renforcement des fonds dédiés aux femmes entrepreneures ;
- iii. **consolider le dispositif d'appui technique et de pilotage**, par l'appui à la création de sociétés de prestation de services dans chaque pôle économique intégré, la création d'un « Pacte Petites Entreprises et PME-PMI » intégrant et renforçant les dispositifs d'appui aux entreprises, la dynamisation des parcs industriels, la mise en place d'un observatoire des PME, la révision du code des investissements et le suivi de la « démographie des entreprises ».

2.3.1.4. Développement des secteurs d'appui à la production

2.3.1.4.1. Infrastructures et services énergétiques

126. Le sous-secteur de l'énergie joue un rôle transversal dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cependant, le faible taux d'accès aux services énergétiques modernes constitue un facteur limitant le développement économique et social. La CEDEAO a entériné dans son Livre Blanc¹⁹ des objectifs chiffrés, auxquels le Sénégal a souscrit, pour l'accès aux services énergétiques. La vision sectorielle est d'assurer une distribution géographique plus équitable des services énergétiques modernes et couvrant les besoins en termes d'électrification rurale et urbaine, de force motrice et de combustibles domestiques pour lutter contre la pauvreté et préserver l'environnement, notamment à travers la promotion d'énergies propres.
127. Le sous-secteur de l'énergie poursuit les objectifs stratégiques suivants :
- i. **favoriser l'accès aux services énergétiques**, à travers l'accélération de l'électrification rurale, l'accroissement de l'offre d'énergie renouvelable, l'augmentation des capacités de production d'électricité, l'amélioration de l'accès aux hydrocarbures et à l'énergie domestique, l'intégration du solaire photovoltaïque dans le bâtiment et les édifices publics et la sécurisation des capacités et des conditions de stockage;
 - ii. **promouvoir la maîtrise et l'économie d'énergie** par l'incitation à l'utilisation d'appareils électroménagers économes d'énergie et la promotion d'équipements économes d'énergie et de substitution ;
 - iii. **améliorer le cadre de pilotage du sous-secteur de l'énergie**, grâce à l'amélioration de la régulation, la poursuite de la réforme institutionnelle de la SENELEC et au renforcement du Système d'Information Énergétique (SIE).

2.3.1.4.2. Infrastructures et services de transport

128. Le développement des infrastructures et services de transport est essentiel pour asseoir une économie compétitive et une croissance forte. La réalisation des infrastructures

¹⁹ Livre Blanc pour une politique régionale, Décision A/DEC.24/01/06 du 12 janvier 2006.

revêt un caractère prioritaire du fait de son impact positif dans la desserte des principaux pôles économiques du pays. Il est également attendu un effet d'entraînement des dépenses d'investissements publics dans la création d'emplois, pourvu que des possibilités de fabrication locale des intrants de construction existent. Sous ce rapport, les infrastructures publiques rendent les investissements privés plus efficaces, jettent les bases de la création d'industries et ouvrent les voies de l'intégration.

129. Le sous-secteur des infrastructures et services de transport poursuit les objectifs stratégiques suivants :
- i. **développer les infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et portuaires**, à travers la construction, réhabilitation et l'entretien de pistes rurales dans les zones de production, la construction et la réhabilitation des routes et ouvrages d'art et des infrastructures ferroviaires, la modernisation des gares routières et des infrastructures aéroportuaires, le renforcement des infrastructures de la plateforme portuaire et la réalisation d'études techniques pour tout projet/programme d'infrastructure de transport ;
 - ii. **développer et moderniser les services de transport**, par le développement d'un système de transport public moderne dans les grandes villes, le renouvellement et le renforcement des parcs automobiles de transport public, l'amélioration et la sécurisation des voies navigables, le renforcement de la compétitivité du Port de Dakar et l'amélioration de la prévention des risques liés à toute forme de pollution ;
 - iii. **promouvoir la bonne gouvernance sectorielle**, avec le renforcement de la sécurité routière, le renforcement des capacités des acteurs et du pilotage du sous-secteur ainsi que l'élaboration d'un Code des ports.

2.3.1.4.3. Infrastructure financière et services financiers

130. L'objectif global est d'assurer la stabilité et la solidité du système financier, à travers la consolidation du secteur bancaire et la pérennisation du secteur de la microfinance. La nouvelle réglementation introduit des dispositions relatives à la protection des déposants. A ce titre, un chantier relatif à la mise en place d'un fonds de garantie des dépôts bancaires et des SFD se poursuit et un accent sera mis sur le renforcement de la transparence dans la tarification des services bancaires et financiers et sur l'accroissement de la concurrence entre les établissements de crédit, au bénéfice des usagers des services bancaires et financiers. Pour ce qui est des perspectives d'adaptation aux normes internationales, la révision du Plan Comptable Bancaire visant à le rendre conforme aux normes IAS/IFRS en vigueur, sera poursuivie.
131. En direction du nouveau cycle de programmation, le sous-secteur de la microfinance entend se consolider et se pérenniser, à l'intérieur d'une dynamique d'intégration progressive au secteur financier global. Ce mouvement devra toutefois se faire dans le respect de l'identité du sous-secteur et de son apport spécifique à l'économie nationale. Deux objectifs stratégiques sont poursuivis:
- i. **diversifier et adapter l'offre de produits et services financiers**, à travers la facilitation de l'accès au crédit pour les jeunes et les femmes, le développement des nouveaux moyens de paiement, le renforcement de la

présence des institutions de microfinance en zones rurales, la promotion de la finance islamique, la promotion de la culture de l'épargne et l'amélioration de l'accès des SFD à des services non financiers et en appui technique ;

- ii. **améliorer l'environnement de la microfinance**, par le renforcement du cadre régional légal et réglementaire de la microfinance, la promotion des mécanismes de garantie adaptés pour les SFD, la promotion des mécanismes de garantie adaptés pour les SFD, l'amélioration des systèmes d'information et de gestion des SFD et la mise en place d'une Centrale des Risques pour les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

2.3.1.4.4. Communication, infrastructures et services de télécommunication

132. Globalement, les réformes et politiques mises en œuvre dans le sous-secteur des TIC et télécommunications ont permis de noter des avancées significatives. Pour jouer un rôle capital dans la croissance et la production, le sous-secteur des TIC et télécommunications poursuit les objectifs stratégiques suivants:

- i. **développer l'économie numérique**, grâce à l'extension vers une licence globale pour tout opérateur, la création des pôles technologiques et consolidation des incubateurs d'entreprises en TIC, l'appui à l'émergence de l'industrie des TIC, l'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement de l'économie numérique et la mise en œuvre des mesures incitatives prévues dans le cadre de la loi sur la société de l'information ;
- ii. **réduire la fracture numérique** à travers la mise en place d'infrastructures d'accès aux TIC, la promotion de l'Internet à très haut débit, le développement du service universel des Télécommunications et le parachèvement du passage de l'audiovisuel analogique au numérique ;
- iii. **démocratiser l'accès et l'utilisation des TIC** par la formation et sensibilisation de la population sur les opportunités offertes par le secteur ;
- iv. **promouvoir la bonne gouvernance numérique** grâce à l'amélioration du fonctionnement de l'administration avec les services en ligne, l'élaboration d'un Plan National Géomatique (PNG) et l'élargissement et la consolidation des missions de régulation et d'observatoire ;
- v. **promouvoir la bonne gouvernance audiovisuelle** à travers l'adoption d'un nouveau Code de la Presse, de textes et d'instruments législatifs et réglementaires adaptés, la mise à niveau du dispositif de radiodiffusion nationale par rapport aux standards internationaux et la promotion de contenus éducatifs, culturels, économiques, médicaux dans la production audiovisuelle.

2.3.1.5. Développement intégré de l'économie rurale

133. Toutes choses égales par ailleurs, une croissance de 6% du PIB agricole contribuerait substantiellement à ramener la croissance de l'économie nationale sur le trend des années 1995-2005, à réduire la dépendance du Sénégal vis-à-vis des importations

alimentaires et le déficit de la balance commerciale. Elle améliorerait, en même temps, le niveau de sécurité alimentaire. La cible²⁰ de l'ODD-1 serait quasiment atteinte aussi bien au niveau national que dans les villes, mais les zones rurales resteraient encore relativement pauvres. L'extension des efforts de relance de l'agriculture au reste de l'économie rurale serait alors nécessaire pour faire bénéficier plus équitablement les populations rurales du partage des fruits de la croissance. Il s'agira de procéder à un meilleur aménagement du territoire, à travers une réallocation des investissements agricoles et ruraux et une plus grande participation de toutes les autres zones rurales à l'animation de la dynamique de croissance.

134. Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) dont la finalité consiste à répondre aux défis que la Politique Agricole Commune de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP), pendant sous-régional du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), se propose de relever ce défi. Ainsi, l'objectif de réduction de moitié de l'incidence de l'extrême pauvreté et la faim sera plus à portée si l'Etat s'inscrit dans la perspective de consacrer progressivement jusqu'à 10% de ses ressources internes au développement de l'agriculture. Les interactions très fortes qui se produisent entre les branches agricoles, ainsi que les flux également importants entre ces dernières et le reste de l'économie renforcent les effets de la complémentarité entre investissements publics et investissements privés pour constituer un déterminant important de la croissance du PIB global.
135. Dans le contexte global d'accélération de la croissance, de relance de l'économie rurale et de développement de l'agriculture, les filières vivrières trouvent un maximum de débouchés et de chances de concilier l'amélioration des revenus des producteurs ruraux et la défense du pouvoir d'achat des consommateurs urbains à travers une plus grande productivité. La relance intégrée de l'économie rurale sera, en particulier, mise en œuvre à travers les politiques visant le développement des secteurs primaires ou de l'agriculture au sens large.
136. Pour ce qui concerne la valorisation de l'économie rurale, la Stratégie met particulièrement l'accent sur la diversification de la production, la structuration des filières agro-sylvo pastorales, la maîtrise de l'eau, la réalisation d'aménagements agricoles, la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles, la modernisation des équipements des producteurs, la mise en place d'infrastructures de soutien à la production, l'accès à des intrants de qualité, l'organisation des filières productives, l'amélioration de la mise en marché des produits et la maîtrise des circuits de commercialisation. La réalisation de ces actions prioritaires crée une chaîne de valeur intra et inter sectoriel dans les sous-secteurs agro-sylvo pastoraux et les services marchands.

2.3.1.5.1. Agriculture

137. Les fortes fluctuations et la tendance à la baisse des rendements des spéculations appellent à mettre davantage l'accent sur l'irrigation, la recherche et la vulgarisation agricoles, afin d'inverser durablement cette tendance. La loi d'orientation agro-sylvo-pastorale définit, sur la période 2004-2024, un cadre intégré favorable au

²⁰ Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

développement de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture et à l'épanouissement des populations rurales. Des initiatives se multiplient pour apporter des réponses pragmatiques aux contraintes du sous-secteur agricole.

138. L'agriculture dispose d'une marge de progression pour produire davantage, du fait de la réserve de terres arables et/ou irrigables non encore exploitées, des gains de productivité encore possibles pour la population active rurale, notamment les femmes. L'agriculture moderne à grande échelle a également des marges de progression. De surcroît, l'agriculture dans son ensemble peut renforcer ses relations d'échange avec les autres secteurs, à travers le développement des chaînes de valeur et les activités de transformation. En retour, pour la modernisation, la croissance de l'agriculture et le développement de PMI et PME rurales, les leviers sur lesquels il faut agir sont les routes et les infrastructures de transport, les TIC, notamment pour l'accès en temps réel à l'information sur les marchés des produits agricoles, l'hydraulique, l'énergie, le crédit agricole et rural, la mécanisation, l'instruction et la formation des agriculteurs, l'agro-industrie et les activités manufacturières.
139. L'objectif principal de la LOASP est de faire de l'agriculture le moteur d'une dynamique de progrès viable. Conformément aux orientations de la LOASP, la présente Stratégie vise à améliorer la contribution de l'agriculture au développement économique et social. A cet effet, les principaux objectifs spécifiques visés en 2017 sont les suivants :
 - i. **augmenter la production et améliorer la productivité agricoles**, à travers la modernisation des équipements des exploitations agricoles, la promotion des Pôles d'émergence et des Domaines Agricoles Partagés (DAP), la réalisation et la valorisation des aménagements agricoles, l'appui à la mise en marché des produits agricoles et maraîchers, le renforcement de l'accès des producteurs à des crédits agricoles adaptés à leurs besoins, le développement des infrastructures de soutien à la production, la gestion durable des terres et l'appui et la valorisation de la recherche agricole ;
 - ii. **améliorer le système de pilotage du sous-secteur agricole**, par le renforcement du dialogue entre l'Etat, les organisations professionnelles et les autres acteurs, le renforcement des capacités d'intervention des structures d'accompagnement, la mise en place d'un système harmonisé de suivi-évaluation sensible au genre, l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur des statistiques agricoles et l'adoption d'une nouvelle réforme foncière prenant en compte le cadastre rural et l'accès équitable des acteurs à la propriété foncière.

2.3.1.5.2. Elevage

140. Le sous-secteur de l'élevage revêt une importance capitale sur le plan économique et social. En effet, ses grandes marges de progression devraient permettre d'accroître de manière considérable la productivité, les productions et les revenus des éleveurs. Toutefois, cela suppose un changement d'option et de stratégie, à travers la sécurisation de l'élevage pastoral et l'émergence d'exploitations de type nouveau bien adaptées aux réalités des marchés. Ainsi, l'orientation globale du sous-secteur est de satisfaire la demande nationale en produits animaux et d'assurer la promotion socio-économique des acteurs.

141. Les objectifs stratégiques poursuivis par le sous-secteur de l'élevage sont :

- i. **améliorer la production, la productivité et la compétitivité de l'élevage**, à travers l'intensification et valorisation de la production avicole, l'amélioration de la production du cheptel, le renforcement des infrastructures et équipements pastoraux, la promotion d'unités modernes de production animale, l'amélioration des conditions de mise en marché des sous-produits de l'élevage et la mise en place d'un système d'assurance pastorale ;
- ii. **améliorer le pilotage sectoriel**, avec l'appui aux organisations professionnelles, l'amélioration du système de suivi-évaluation du sous-secteur de l'élevage, l'amélioration du cadre législatif et réglementaire et le renforcement des capacités d'intervention des services techniques compétents.

2.3.1.5.3. Pêche et aquaculture

142. L'objectif global est de faire de la pêche et l'aquaculture un sous-secteur qui continue d'apporter une contribution importante à la croissance économique, au bien-être et à l'alimentation des populations par une gestion pérenne de la rente halieutique et un développement accéléré de la production aquacole et la pêche continentale.

143. Ainsi, le sous-secteur de la pêche et l'aquaculture poursuit les objectifs suivants :

- i. **gérer durablement la ressource halieutique** à travers la mise en œuvre des plans d'aménagement de pêcheries, la promotion de la cogestion dans la pêche artisanale, la promotion d'une politique de restauration et de repeuplement des écosystèmes dégradés et la régulation de l'accès aux ressources halieutiques ;
- ii. **améliorer la production et la productivité de la pêche et de l'aquaculture** grâce à la promotion de l'aquaculture vivrière et commerciale durable, la facilitation de l'accès au crédit pour les acteurs de la pêche et de l'aquaculture, la mise en place d'infrastructures de base pour le développement de la pêche continentale et l'aquaculture et la promotion de la recherche appliquée dans la pêche et l'aquaculture ;
- iii. **valoriser la production halieutique et aquacole**, par l'amélioration des conditions d'accès au marché et de la compétitivité de la filière transformation industrielle, la création de plateformes d'incubation des activités de transformation des produits de la pêche, l'implantation de laboratoires biotechnologiques dans les zones aquacoles et la restructuration de l'industrie de transformation des produits de la pêche.

2.3.1.5.4. Hydraulique agricole

144. En plus du potentiel foncier, les ressources en eau sont d'un niveau très appréciable. Elles sont estimées à plus de 35 milliards de mètres cubes renouvelables dont 31 milliards en eaux de surface (Fleuve Sénégal, Fleuve Gambie, Casamance et la Kayanga) et 4 milliards en eaux souterraines. Ce bilan ne tient pas compte des

ruissellements non maîtrisés. Toutefois, le niveau de mobilisation des ressources en eau souterraine (jusqu'à-là utilisées essentiellement pour satisfaire la demande en eau potable) est de l'ordre de 5,5%. Pour une meilleure visibilité dans le diagnostic et dans la planification de la stratégie, les défis à relever dans le domaine de l'hydraulique rurale sont à rapporter à la faible valorisation des ressources en eau pour la production agricole.

145. Le domaine de l'hydraulique agricole poursuit l'objectif de **valoriser les eaux de surface et souterraines pour les activités du secteur primaire**, à travers la protection des eaux douces de surface comme souterraines du sel marin et de la pollution, la construction d'infrastructures hydro agricoles structurantes, le transfert des excédents d'eau vers les zones sèches, la maîtrise de l'eau et valorisation des aménagements hydro-agricoles et la maîtrise de l'eau et valorisation des aménagements hydro-agricoles.

2.3.1.5.5. Sécurité alimentaire

146. Afin de lutter contre l'insécurité alimentaire, il faudra s'inscrire à moyen terme dans la dynamique d'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim par la promotion de l'autosuffisance en riz, la diversification des produits alimentaires, l'accessibilité économique et physique et l'utilisation des produits alimentaires. Ainsi, la politique de sécurité alimentaire est liée à la modernisation de l'agriculture et s'intègre dans une dynamique de développement rural qui comprend un volet important de promotion de l'irrigation. L'amélioration de la productivité dans l'agriculture est à stimuler périodiquement par les investissements publics réalisés dans les infrastructures rurales, la recherche et la vulgarisation agricoles, l'irrigation et les incitations par les prix, de façon à contribuer directement à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de l'environnement des affaires, en milieu rural. Aussi, la bonne nutrition et la santé résultent-elles de bonnes pratiques sanitaires et de soins adéquats, ainsi que la consommation diversifiée d'aliments sains.
147. Avec la formulation du Cadre Stratégique et d'Impulsion pour l'accélération de la mise en œuvre des OMD, le plan d'actions articulé aux initiatives en matière de sécurité alimentaire et de nutrition va permettre d'accélérer le processus de l'atteinte des OMD, à l'horizon 2015. Ce cadre permettra de mieux orienter la mise en œuvre de la SNDES, en levant les goulots d'étranglement de la productivité du secteur primaire et les contraintes de la nutrition. La Stratégie intègre la dimension régionale de la sécurité alimentaire et du commerce transfrontalier de céréales afin de mieux canaliser leur quantité et la contribution des pays limitrophes en cas de crise alimentaire, à travers une bonne coordination des interventions.
148. Par ailleurs, l'importation de riz malgré les dispositions idoines que constituent les superficies de terres irrigables et les rendements élevés constitue un paradoxe. Le pays reste dépendant d'une agriculture sous pluie de faible productivité, d'infrastructures rurales encore à renforcer, de circuits de commercialisation des produits vivriers encore à améliorer, d'une économie rurale qui a besoin de nouveaux gains technologiques et d'un système de veille et d'alerte précoce plus performant dans la détection et la prévention des risques qui pèsent sur la production et les marchés intérieurs comme extérieurs. Dans une optique d'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, les interventions pourront se concentrer autour de la recherche de l'autosuffisance en riz, et

en produits alimentaires. Dans les secteurs contributifs, l'accent sera mis sur l'amélioration des productions, le fonctionnement des marchés des produits vivriers et la gestion de la qualité de l'aide alimentaire.

149. Sur la période de mise en œuvre de la stratégie, les objectifs poursuivis sont :
- i. **renforcer le système de prévention et de gestion des crises alimentaires**, par l'appui au renforcement de la sécurité alimentaire, le renforcement du système d'alerte précoce et du système d'information sur les marchés agricoles y compris l'utilisation du Cadre Harmonisé Bonifié.
 - ii. **améliorer l'accès à une alimentation saine et nutritive** avec la promotion de la diversité alimentaire et le renforcement de la résilience des couches vulnérables.

2.3.1.6. Déploiement industriel et transformation agroalimentaire

150. L'industrie agroalimentaire doit participer activement à l'accélération de la croissance, du fait des grandes potentialités agricoles du pays et des capacités réelles et prouvées en matière de diversification des produits transformés d'origine aussi bien agricole qu'halieutique et animale. Egalement, la confection textile et l'industrie automobile sont intégrées à la dynamique de déploiement industriel visée.

151. Ainsi, le déploiement industriel repose sur les objectifs stratégiques suivants :

- i. **renforcer la compétitivité des industries**, à travers l'appui à l'accès au financement des PMI et la mise à niveau des industries, la mise en place d'un système de veille technologique, le renforcement de la normalisation et de la culture de performance et l'amélioration de l'offre de services aux investisseurs ;
- ii. **impulser le développement industriel endogène**, grâce à la polarisation spatiale du développement industriel, l'implantation en milieu rural et périurbain d'ateliers de production communautaires polyvalents, l'appui à la création de PMI de fabrication de matériels et outillages et l'amélioration du dispositif de suivi-évaluation de la politique industrielle.
- iii. **améliorer la compétitivité de l'agro-industrie**, par l'appui au développement d'unités et d'industries de transformation des productions du secteur primaire, la promotion de l'agrobusiness dans la transformation des produits locaux afin de créer un champion sous-régional, l'appui à la recherche agro-industrielle et agro-alimentaire et le renforcement des capacités techniques et managériales des professionnels de la transformation agroalimentaire.

2.3.1.7. Mines et carrières

152. Le secteur des mines connaît un renouveau récent avec le démarrage de la production d'or, en plus des phosphates, et les perspectives associées à l'exploitation des gisements de fer. Pour la rentabilisation des activités minières, il faut agir sur des leviers, en l'occurrence, les infrastructures d'accès aux sites miniers et aux marchés, l'accès à l'eau, à l'électricité, à des débouchés extérieurs et le renforcement des capacités de transformation avant exportations.

153. Des réalisations importantes ont été faites. Mais, le sous-secteur a été marqué par des contraintes liées à l'insuffisance de moyens humains et matériels au niveau de l'administration minière et la complexité des obligations de formalisation des orpailleurs, consécutivement à leur méconnaissance des textes réglementaires.
154. Le sous-secteur des mines poursuit les objectifs stratégiques suivants :
- i. **accroître la production et améliorer la productivité des mines et carrières**, à travers le renforcement de l'implication du secteur privé national dans l'exploitation des mines et carrières, l'allègement des procédures d'instruction des titres miniers et autorisations, le renforcement des infrastructures de soutien aux activités géologiques et minières et l'appui aux exploitants de carrière.
 - ii. **promouvoir la gestion participative et inclusive des activités extractives**, avec la création dans les régions à vocation minière des clusters pour polariser les activités minières, l'encadrement des populations locales menant des activités minières, la réduction des effets de l'exploitation des mines et carrières sur l'environnement et la santé des populations locales, la promotion de la prospection minière et l'amélioration de la transparence dans la gestion des contrats.
 - iii. **renforcer la compétitivité du secteur minier** par le renforcement des acteurs du sous-secteur des mines.

2.3.1.8. Promotion des autres services et secteurs de production

2.3.1.8.1. Tourisme

155. Le tourisme est considéré comme un des secteurs clés de l'économie nationale. Son développement fait appel aux services et aux produits des sous-secteurs de l'agriculture, la pêche, l'artisanat, la culture, les BTP et du transport. Il fait également appel à la réalisation d'infrastructures publiques structurantes pour un accès aux sites touristiques, grâce au renforcement du réseau routier, de la vocation des gares et ports et à une mise aux normes des aéroports. Donc, cette dynamique multisectorielle peu valorisée nécessite de repenser le développement du tourisme suivant une demande globale, avec une approche grappe et dans le cadre d'un partenariat public-privé efficace, associant les collectivités locales.
156. Au regard de la faible maîtrise de l'impact économique du sous-secteur, l'objectif global du tourisme vise à améliorer sa visibilité et l'attractivité de la destination Sénégal en vue d'accroître sa contribution au développement économique et social.
157. A cet effet, le sous-secteur poursuit l'objectif stratégique de **favoriser une meilleure structuration et améliorer la qualité de l'offre touristique**, grâce à la diversification de l'offre touristique de qualité à travers les potentiels régionaux et les initiatives multisectorielles de développement communautaire durable, l'aménagement des sites de Pointe Sarène, Mbodiène, Joal Finio, Grande Côte, Iles du Saloum, au développement d'infrastructures structurantes et d'espaces de loisirs au niveau des sites touristiques, à la promotion d'un système de communication et de marketing, la création des conditions favorables à l'investissement privé et la régulation de l'offre touristique.

2.3.1.8.2. Artisanat

158. Pour permettre à l'artisanat d'apporter des revenus substantiels aux acteurs, les politiques s'articulent autour de l'objectif stratégique suivant : **moderniser l'artisanat et rendre ses produits compétitifs**, grâce au renforcement de la base productive et du système d'approvisionnement en intrants et en équipements des artisans, à la facilitation de l'accès au financement des projets artisanaux, au repositionnement de l'artisanat sur des niches de production à haute valeur ajoutée avec le développement d'une stratégie de « marques », à la maîtrise et la consolidation des circuits de commercialisation et au renforcement des capacités des artisans y compris professionnalisation.

2.3.1.8.3. Culture

159. Le diagnostic relève que ce sous-secteur est confronté entre autres au manque de visibilité de l'activité culturelle, au caractère informel de l'activité, à la dégradation de la production culturelle, à l'absence d'une structure de coordination, à l'insuffisance des moyens alloués et aux lenteurs administratives dans la mobilisation des ressources. La politique à mettre en œuvre a pour objectif global d'accentuer la promotion de l'expression de la diversité culturelle pour une meilleure lisibilité de l'importance économique et sociale de l'activité culturelle dans le développement du pays.
160. Ce sous-secteur poursuit les objectifs stratégiques suivants:
- i. **accroître le volume et la qualité de la production culturelle**, à travers la construction et la réhabilitation d'infrastructures culturelles structurantes, l'amélioration de l'accès au crédit pour les porteurs de projets culturels, le renforcement de l'implication des privés dans la promotion culturelle, la promotion de l'industrie cinématographique, audiovisuelle et de l'édition et la promotion des droits de la propriété intellectuelle et artistique et lutte contre la piraterie ;
 - ii. **valoriser le potentiel culturel et les atouts naturels**, grâce à la création d'un fonds de solidarité pour la retraite des artistes ;
 - iii. **renforcer le pilotage du sous-secteur culturel**, par la déconcentration des services culturels, l'organisation et mise à jour régulière des statistiques culturelles et la professionnalisation des acteurs culturels.

2.3.1.8.4. Sports

161. L'objectif global du sous-secteur est d'augmenter la contribution du sport au développement et le rendre accessible à tous, au regard de ses fonctions sociales, économiques, psychologiques et thérapeutiques. A cet égard, les politiques et stratégies du sous-secteur des sports poursuivent visent essentiellement à **promouvoir le sport et les activités connexes**, par la construction de complexes modernes omnisports, d'infrastructures sportives et réhabilitation des stades régionaux, le développement du sport à l'école et promotion de la culture sportive, la promotion d'entreprises sportives et activités connexes et le renforcement des dispositifs de gestion des sports.

2.3.1.8.5. Commerce

162. L'ambition affichée pour le commerce repose sur le développement des exportations et l'approvisionnement correct du marché intérieur, à des prix justes permettant aux opérateurs économiques et aux entreprises d'exercer leurs activités, dans un environnement concurrentiel et moderne, ouvert sur l'extérieur et marqué par une fluidité des échanges plus sécurisés.
163. Ainsi, les actions et mesures sont traduites autour des objectifs stratégiques ci-après :
- i. **renforcer les capacités d'offre de biens et services**, à travers la maîtrise des importations, la promotion des exportations et du e-commerce, la construction d'infrastructures modernes de mise en marché bien réparties géographiquement et la promotion de l'accès aux marchés locaux et internationaux ;
 - ii. **renforcer le cadre institutionnel et la mise en œuvre des politiques sectorielles**, avec la professionnalisation des acteurs et entreprises de commercialisation et la mise en place d'un dispositif de pilotage sectoriel.

2.3.1.8.6. Coopération internationale, intégration régionale et Sénégalais de l'Extérieur

164. Pour dynamiser la coopération économique, l'intégration régionale et la participation des Sénégalais de l'Extérieur, la Stratégie vise à :
- i. **développer une diplomatie économique proactive**, à travers la réforme et rationalisation de la carte diplomatique y compris l'amélioration de la qualité des services ;
 - ii. **approfondir l'intégration régionale**, par la réhabilitation et développement du réseau d'infrastructures, l'incitation à la spécialisation selon les avantages comparatifs des Etats pour une intégration cohérente, la poursuite de la mise en œuvre des programmes économiques régionaux, la suppression des entraves à la libre circulation des personnes, des biens et services et le développement et amplification du commerce intra-communautaire.
 - iii. **développer une diplomatie sous-régionale proactive**, avec la mise en place de mécanismes de veille communautaire, le renforcement de la concertation entre pays limitrophes sur les questions migratoires avec l'Europe, les négociations communes à l'OMC pour des règles commerciales plus équitables et l'élaboration et mise en œuvre de politiques de développement de manières participative et inclusive ;
 - iv. **impliquer les Sénégalais de l'Extérieur dans les efforts de développement national**, par la vulgarisation des opportunités d'investissements productifs auprès des SE, l'amélioration de la gestion des statistiques migratoires des sénégalais de l'extérieur et la promotion du transfert de connaissances et de savoir-faire des Sénégalais de l'Extérieur.

2.3.1.8.7. Recherche, développement et innovation

165. L'accès à la technologie se développe à travers des activités continues de recherche & développement. Le Sénégal a des efforts importants à faire en matière de recherche et de capacités d'absorption de nouvelles technologies, notamment dans la coordination des activités de recherche, la production scientifique et technologique et le financement des institutions de recherche. L'objectif principal est de participer à l'accélération du processus de développement, à travers l'application des sciences et des technologies. A cet égard, il s'agira de promouvoir une meilleure coordination de la production et la dissémination des résultats de la recherche, un fonctionnement plus efficient des institutions de recherche et recentrer et prioriser les activités de recherche & développement.
166. L'accent est à mettre sur la recherche dans les domaines stratégiques liés à la mise en place de systèmes de culture adaptés aux différentes zones agro-écologiques. Un partenariat opérationnel entre les structures de recherche, le Conseil agricole et rural et les organisations et interprofessions agricoles devrait y contribuer sensiblement. Les objectifs stratégiques poursuivis sont :
- i. **promouvoir la Recherche & Développement**, à travers l'augmentation progressive du budget relatif à la Recherche & Développement et le renforcement de la coopération scientifique sud-sud et nord-sud en R&D ;
 - ii. **valoriser les résultats de la recherche** par le transfert de technologie en milieu rural y compris le développement d'unités opérationnelles, la mise en place d'un système national d'information scientifique et technique et le transfert de connaissances et renforcement du partenariat public privé en R&D.

2.3.2. AXE 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable

167. La satisfaction des besoins sociaux de base constitue un facteur essentiel à la promotion du développement humain durable. En effet, l'accès à des services sociaux de base, a un effet direct sur la qualité de vie. En plus, il détermine l'offre d'opportunités économiques aux populations. Sans accès à ces biens et services publics ou collectifs, l'inégalité devant les opportunités va prévaloir aux niveaux géographique, communautaire et individuel.
168. Ainsi, la Stratégie 2013-2017 intègre l'augmentation conséquente de l'offre de ces services d'infrastructures financée par les ressources tirées de l'accélération de la croissance. L'approfondissement et l'élargissement de la protection sociale aux différents segments de la population, l'atteinte des OMD et la poursuite de la mise en place des conditions préalables à l'émergence économique requièrent l'aménagement d'un espace budgétaire adéquat par l'Etat.
169. Par ailleurs, les initiatives, projets et programmes ayant un fort impact écologique, social et économique sur le développement durable, d'une part, et une meilleure prise en compte de la transversalité de l'environnement, d'autre part, bénéficieront d'un accompagnement singulier. Les changements climatiques, dont les effets sont de plus en plus présents, sont des facteurs de perturbations hydrologiques et thermiques

pouvant avoir un impact défavorable sur la production agricole, en l'absence de technologies adaptées.

170. La nouvelle Stratégie se veut un cadre réaliste et fédérateur de toutes les actions qui concourent au développement économique et social, à travers l'accès aux services sociaux de base, la protection des groupes vulnérables et la promotion de l'économie verte. De manière spécifique, le Sénégal veut concrétiser l'éducation de qualité pour tous, la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant, l'accès à un cadre de vie amélioré et la réduction de la dégradation de l'environnement. Il importe aussi de rendre accessibles aux populations nécessiteuses des modules de formation professionnelle en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi. Enfin, il est envisagé de mettre en place un cadre global de protection sociale et de mécanismes de prévention et de gestion des risques de catastrophes.

2.3.2.1. Population et développement humain durable

171. Le taux de croissance démographique est estimé à 2,6% sur la période intercensitaire 1988-2002. Près de deux Sénégalais sur trois sont âgés de moins de 25 ans et l'espérance de vie à la naissance est de 59 ans. A ce rythme, l'effectif total double quasiment à chaque quart de siècle. Aussi longtemps que les efforts annuels de satisfaction des besoins fondamentaux ne seront capables de contenir l'accroissement moyen annuel de la population, les inégalités de tous genres s'accroîtront.
172. Les défis de l'amélioration du capital humain entretiennent des liens complexes avec le profil démographique. En effet, l'accroissement rapide et la jeunesse de la population sont caractéristiques d'un phénomène majeur de transition démographique. Malgré l'amorce de la tendance à la baisse, les niveaux de natalité et de mortalité encore élevés situent le Sénégal dans la première phase de cette transition. Au cours de cette étape, les besoins en termes d'éducation, de santé, d'emploi, d'assainissement et de consommation en biens et services augmentent de manière continue. De plus, si une clientèle en pleine croissance est une opportunité d'affaires, l'augmentation des usagers publics constitue, par contre, une lourde charge financière pour l'Etat, surtout quand ces derniers ont des revenus faibles.
173. Certes une augmentation des investissements est susceptible de générer une croissance économique, mais cette dernière ne peut se pérenniser que grâce à la promotion significative du capital humain et à une réduction du nombre de personnes à charge pour un individu actif. En effet, la fenêtre d'opportunité démographique déjà ouverte pour le Sénégal, doit mener vers un « bonus démographique » dont les conditions de réalisation seront caduques²¹ d'ici trois à quatre décennies. Pour cela, il convient de mettre en œuvre des politiques publiques intégrant la dimension démographique dans la valorisation du capital humain.
174. Ainsi, en matière de développement humain durable, l'objectif stratégique est de **renforcer la mise en œuvre et le suivi des politiques de population**, à travers des plaidoyers pour la maîtrise volontaire de la fécondité, la modernisation de l'enregistrement et de l'exploitation des données de l'Etat civil, l'élaboration d'outils

²¹ L'inertie politique peut entraîner la survenue du contraire du bonus, soit « une bombe démographique ».

techniques et l'appui aux instances de coordination et de suivi de la politique nationale de population.

2.3.2.2. Education universelle et développement des compétences

175. Les résultats obtenus dans le secteur éducatif traduisent une avancée significative. Toutefois, des insuffisances persistent et exigent des solutions pour améliorer le taux d'achèvement du cycle primaire et, de manière générale, relever la qualité et la performance du système éducatif, pacifier l'espace scolaire et universitaire et accélérer le rythme de construction et de livraison des salles de classe.
176. Il s'agira d'offrir des possibilités équitables d'éducation et d'apprentissage à tous les enfants, en prenant en compte les disparités régionales et celles de genre, les problèmes d'infrastructures et de ressources humaines d'encadrement. Egalement, le développement des qualifications dans une économie en croissance nécessite la mise en place de centres de formation professionnelle adaptés et performants et des stratégies visant à corriger les déséquilibres dans la répartition spatiale et selon le genre.
177. A cet égard, les objectifs stratégiques du sous-secteur de l'éducation et de la formation sont :
- i. **mettre en place un cycle fondamental d'éducation de base de 10 ans**, à travers l'appui aux structures DIPE alternatives, la formation des enseignants craie en main de l'élémentaire, le ciblage rigoureux de l'offre éducative, l'amélioration de l'environnement scolaire et des Daraas²², la consolidation des bases dans les disciplines fondamentales et la dotation des élèves en manuels requis ;
 - ii. **améliorer la qualité des enseignements et apprentissages**, par la construction/équipement et réhabilitation de collèges, de lycées, d'instituts et d'universités, l'amélioration de l'environnement de l'apprentissage et la réforme du dispositif de formation initiale et continue des enseignants ainsi que des curricula ;
 - iii. **éradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales**, avec la diversification de l'offre d'Education Non Formelle (ENF), la construction et l'équipement de structures d'ENF, la promotion des langues nationales dans l'enseignement de base et dans l'alphabétisation et la codification des langues nationales et promotion de la recherche terminologique.
 - iv. **intégrer l'apprentissage dans le système de la formation professionnelle et technique**, grâce à la formation par apprentissage dans les Daaras, au renforcement de la formation professionnelle des femmes et à la formation des maîtres d'apprentissage et des apprentis ;
 - v. **promouvoir la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi**, à travers le développement et la décentralisation des opportunités de formation professionnelle et continue, la diversification des filières de

²² Centres d'enseignement coranique.

formation, la construction, la réhabilitation et l'équipement de lycées et de centres de formation professionnelle et technique, la régulation des flux de la demande et l'adaptation de l'offre de formation professionnelle ;

- vi. **développer une gouvernance efficace, efficiente et inclusive du système éducatif**, par l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, la décentralisation et la déconcentration de la gestion des programmes éducatifs, l'évaluation permanente de la qualité des enseignements à tous les niveaux, la construction et l'équipement d'inspections d'académie et départementales dans les nouvelles régions et l'appui aux structures privées d'enseignement.

2.3.2.3. Amélioration de la santé et de la nutrition

- 178. Une population en mauvais état de santé ne peut contribuer à la croissance économique. Ainsi, satisfaire les besoins en soins de santé demande une approche globale et soutenue tendant à assurer l'accessibilité à des services de qualité.
- 179. Des efforts supplémentaires sont à fournir pour atteindre les OMD en matière de santé. Les actions pour l'élimination du VIH/SIDA, du paludisme et des autres pandémies seront renforcées. A cet effet, le système de santé doit davantage être préventif. En appui, un accent plus important va être mis sur l'hygiène et la promotion d'habitudes alimentaires saines. Les possibilités de partenariat public-privé dans la construction et l'exploitation des infrastructures de santé et de mutualisation des moyens et des risques seront explorées.
- 180. Les objectifs suivants sont visés afin d'assurer des services performants de santé publique :
 - i. **améliorer l'offre et la qualité des services de santé**, à travers le développement de l'approche communautaire dans la promotion de la santé, le renforcement des moyens d'évacuation, la construction et la réhabilitation d'infrastructures sanitaires, le renforcement des centres médicaux de garnison, le recrutement d'un personnel sanitaire qualifié réparti équitablement sur le territoire national et la promotion des médicaments génériques ;
 - ii. **améliorer les performances en matière de prévention et de lutte contre les maladies**, grâce à la prévention de la transmission du VIH et des autres maladies transmissibles, l'amélioration de l'accessibilité des médicaments Anti Rétro Viraux aux Personnes vivant avec le VIH, au renforcement des capacités du personnel dans le diagnostic et à la qualité du suivi des cas de tuberculose et la prévention et prise en charge des maladies chroniques ;
 - iii. **améliorer la santé de la mère et de l'enfant**, par la promotion de l'accouchement dans les structures de santé agréées en particulier l'assistance à l'accouchement par du personnel qualifié, l'amélioration de l'accès aux soins des femmes en milieu rural, la prise en charge du nouveau-né, la promotion de la planification familiale et l'amélioration de la couverture vaccinale de l'enfant ;

- iv. **améliorer l'état nutritionnel de la mère et de l'enfant**, à travers la promotion de la diversité du régime alimentaire, l'augmentation de la couverture des enfants bénéficiant des services de nutrition et la promotion de la nutrition des couches vulnérables (enfants moins de 05 ans, femmes enceintes et femmes allaitantes) ;
- v. **améliorer la gouvernance sanitaire**, avec l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité des dépenses publiques de santé et du système de suivi-évaluation des politiques sectorielles ainsi que le renforcement du système de surveillance médicale.

2.3.2.4. Accélération de l'accès à l'eau potable et l'assainissement

181. Le diagnostic du sous-secteur souligne que des efforts restent à faire relativement à la qualité et la distribution de l'eau, malgré la bonne tendance pour l'atteinte des OMD. Le déficit dans la distribution de l'eau potable devra être progressivement résorbé. Concernant l'assainissement, outre les financements supplémentaires à rechercher pour atteindre les objectifs, le problème demeure aigu en milieu rural. Dans le domaine de l'hygiène, le Sénégal n'échappe pas aux problèmes posés par l'augmentation continue de la production de déchets dont les principaux effets sont l'insalubrité et la pollution de l'environnement, la recrudescence des maladies diarrhéiques, infectieuses et parasitaires qui portent atteinte à la santé publique.
182. Pour un meilleur équilibre dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, entre le milieu rural et le milieu urbain, le sous-secteur poursuit les objectifs stratégiques suivants :
 - i. **améliorer l'accès à l'eau potable des populations en milieux urbain et rural**, à travers la construction et la réhabilitation de forages et d'ouvrages de stockage et de fourniture d'eau en milieux rural et périurbain, l'amélioration de la qualité de l'eau, particulièrement dans les régions du Centre et la généralisation de l'accès et le renforcement de la fourniture d'eau potable en milieu urbain ;
 - ii. **développer l'assainissement en milieux urbain et rural**, avec la mise en œuvre de la réforme du sous secteur, la construction et le renforcement des systèmes de traitement et de dépollution des eaux usées dans les grandes villes, l'extension des réseaux de drainage des eaux de pluie dans les centres urbains, la construction et la réhabilitation des réseaux d'égouts en milieux urbain et périurbain et la réalisation d'ouvrages collectifs d'évacuation des excréta en milieu rural ;
 - iii. **promouvoir la gestion intégrée et durable des ressources en eau**, par la réalisation d'ouvrages collectifs d'évacuation des excréta en milieu rural, la protection et la conservation des réserves stratégiques en eau et l'évaluation du potentiel hydraulique dans la couche géologique du Maestrichtien ;
 - iv. **promouvoir la bonne gouvernance dans le sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement**, grâce à la promotion de l'écocitoyenneté au niveau communautaire, la rationalisation de la consommation d'eau, au renforcement

des moyens logistiques et humains des brigades d'hygiène et à la révision du système tarifaire en milieu urbain.

2.3.2.5. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie

183. L'habitat et le cadre de vie sont largement influencés par la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement. Dans les villes comme dans les campagnes, on assiste à un développement de l'habitat spontané et précaire. En milieu urbain, ce type d'habitat représente environ 30 à 40% de l'espace occupé et est localisé dans des zones caractérisées par la promiscuité, l'inexistence ou la faiblesse d'équipements de toute nature et l'inexistence de titres d'occupation. En milieu rural, la qualité de l'habitat a enregistré une amélioration. Les ménages de ce milieu délaissent de plus en plus la chaume/paille²³ au profit du zinc, du béton et de la tuile ou ardoise. Cette tendance milite en faveur d'un meilleur contrôle de la sécurité des constructions.
184. Le sous-secteur de l'habitat et du cadre de vie vise l'amélioration et la sécurité du cadre de vie. Ainsi, les objectifs stratégiques suivants seront poursuivis:
- i. **assurer une meilleure planification et gestion de l'espace des villes et autres agglomérations**, à travers la réactualisation et la généralisation des SRAT, SDAU, PDU, POS, la promotion de l'habitat social et de l'aménagement concerté, la création et l'aménagement systématiques d'espaces verts, parcs et zones agricoles en milieu urbain et la systématisation des autorisations de construction et le renforcement de la sécurité en application du Code de la construction ;
 - ii. **améliorer la qualité du cadre de vie en milieux urbain et rural**, par l'aménagement des espaces, sites de loisirs et des lacs, l'amélioration de la gestion des déchets solides et liquides et la participation du génie militaire aux travaux d'intérêt public ;
 - iii. **lutter contre les inondations**, avec la prévention des inondations et le relogement des personnes vivant dans des zones basses et/ou non aedificandi, l'interdiction des lotissements dans les zones non habitables et l'évacuation gravitaire des eaux de pluie ;
 - iv. **promouvoir la bonne gouvernance et les outils de suivi évaluation de la politique sectorielle**, grâce au renforcement des capacités des services techniques et des autres acteurs ainsi qu'au renforcement du dispositif de suivi, d'assistance et de conseil des collectivités locales dans l'exercice de la compétence transférée.

2.3.2.6. Renforcement de la protection sociale

185. La protection sociale est considérée comme un ensemble de mesures tendant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux. Elle comprend, outre les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires et est mue par trois logiques : celle d'assistance, celle d'assurance dans la prise en charge des prestations et celle d'autonomisation des catégories sociales. Les transferts non contributifs, à travers l'assistance sociale (transferts réguliers et prévisibles) et les filets

²³ 47,5% en 2005 contre 35,6% en 2008.

sociaux de sécurité²⁴ permettent aux populations pauvres de disposer d'un revenu minimum, de moyens de subsistance et de soins de santé. L'assurance qui est un mécanisme de partage de risques est un système contributif qui permet aux ménages de se protéger contre divers facteurs de privations et d'atténuer les risques d'endettement.

186. Le développement inclusif repose aussi sur un respect des besoins différenciés des femmes, des enfants et des groupes vulnérables, en leur assurant un accès équitable aux opportunités. Cela passe par leur autonomisation économique, sociale et politique ainsi que le renforcement des mécanismes de mise en œuvre des textes et règlements y relatifs. Avec le Plan Cadre national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants, le Sénégal compte poursuivre le dialogue politique et social entre les différents intervenants, pour mener à bien cette lutte.
187. Par ailleurs, il est admis que la protection sociale contribue directement à la croissance économique. Le Sénégal compte faire sienne l'Initiative pour un Socle de Protection Sociale²⁵ (SPS) qui vise à garantir un meilleur accès aux services essentiels et aux transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables, en articulation avec la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS). De ce point de vue, la Stratégie 2013-2017 promeut la protection des droits des handicapés, la parité entre hommes et femmes pour les postes électifs, l'équité et l'égalité de genre et la solidarité avec les groupes vulnérables. Ainsi, les objectifs stratégiques sont poursuivis sont les suivants :
- i. **renforcer la sécurité sociale des travailleurs et des retraités**, à travers la réforme du cadre institutionnel et juridique de la sécurité sociale, le redressement du niveau de revenu de certaines catégories de travailleurs, l'amélioration des prestations sociales et la lutte contre l'évasion sociale ;
 - ii. **améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables**, grâce à la facilitation de l'accès aux ressources et aux facteurs de production en faveur des groupes vulnérables, au renforcement du dispositif de réinsertion sociale des groupes vulnérables, à l'amélioration de l'accès des personnes handicapées à l'appareillage, la prise en charge des pupilles de la nation, des invalides et mutilés militaires et la consolidation et l'extension des mécanismes de transferts sociaux ;
 - iii. **étendre la protection sociale au secteur informel et aux groupes vulnérables** par la mise en place d'une couverture maladie universelle de base à travers les mutuelles de santé, l'amélioration des mécanismes de ciblage et la mise en place d'un dispositif d'information et de suivi-évaluation, la mise en application de la loi d'orientation sociale pour la protection des personnes handicapées, la création d'une Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle et l'extension de la gratuité en soins sanitaires en faveur des groupes vulnérables.

²⁴ Pensions sociales, indemnités de handicap, allocations familiales, coupons ou bons alimentaires ; cantines et bourses scolaires, travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre ; subventions sur les prix destinées aux ménages pauvres ; exemptions de frais pour des services essentiels.

²⁵ L'Union africaine a d'ailleurs lancé « l'Appel à l'action » de Livingstone dès 2006, appelant tous les pays africains à disposer d'un socle élémentaire de programmes de protection sociale.

2.3.2.7. Prévention et gestion des risques et catastrophes

188. De par sa position géographique avancée sur l’Océan atlantique, le Sénégal est exposé aux effets néfastes des changements climatiques couplés à une mauvaise répartition de l’habitat et des industries dont le corollaire est l’accroissement de la vulnérabilité des populations aux risques de catastrophes. Par ailleurs, les modes de production et de stockage de produits dangereux avec le non-respect des normes techniques et environnementales exacerbent les risques de catastrophes industriels.
189. Le Sénégal entend poursuivre les objectifs stratégiques suivants :
- i. **prévenir et réduire les risques majeurs de catastrophe**, à travers le développement de plans de contingence au niveau national et régional, la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques de catastrophe, la maîtrise des accidents industriels majeurs, la mise en place d’un système d’alerte précoce sur les risques naturels et l’amélioration de la sécurité du transport de matières dangereuses ;
 - ii. **améliorer la gestion des catastrophes naturelles**, avec la mise en place d’un mécanisme d’assistance et d’indemnisation des victimes de catastrophe, la mise en place d’un fonds d’intervention d’urgence et le renforcement des capacités des acteurs de la protection civile.

2.3.2.8. Développement durable et environnement

190. L’environnement et la gestion des ressources naturelles sont des questions transversales de par leurs effets directs et indirects sur les autres secteurs. L’analyse des résultats indique des progrès dans certains domaines comme la restauration des ressources naturelles et des terres, le développement des aires protégées pour la biodiversité, la gestion des ressources transfrontalières et la lutte contre les pollutions et les nuisances. Il convient de poursuivre et renforcer les différentes pratiques sectorielles et les initiatives prises visant, entre autres, la promotion des modes de production et de consommation durables. Par ailleurs, il convient d’encourager le développement d’instruments de mesure de l’impact environnemental des politiques publiques.
191. L’exploitation excessive et croissante des ressources naturelles dans un contexte de dégradation de l’environnement fait peser de nouvelles contraintes sur le développement économique et les perspectives de création d’emplois. En effet, 60 % de la population dépendent des secteurs en rapport avec les ressources naturelles tels que l’agriculture, la foresterie, la pêche et le tourisme. Les risques environnementaux et la pénurie de ressources naturelles constituent de sérieuses menaces (déficit hydrique, diminution de la biomasse, dégradation des sols, réduction des aires de reproduction halieutique...) sur la production et donc sur la croissance.
192. La promotion d’une utilisation écologiquement rationnelle des ressources est un angle d’intervention pour une transition à une économie verte pouvant contribuer de manière directe et durable à la réduction de la pauvreté. La gestion saine du capital naturel dans le secteur agricole, au moyen de modes de production propres, contribue à maximiser l’utilisation des intrants organiques, à accroître la productivité et améliorer les revenus des agriculteurs, sylviculteurs, pasteurs et pêcheurs.

193. Une bonne gestion de la biodiversité et une prise de conscience accrue de ses fonctions vitales de soutien peuvent générer d'importants avantages économiques et contribuer à la réduction de la pauvreté. Les investissements visant l'utilisation durable des forêts, de la faune et la flore sauvages dans l'optique du tourisme, seraient donc rentables. Alors que la promotion de la production propre pourrait avoir des avantages économiques importants pour nos industries, réduire l'incidence sur l'environnement et améliorer les conditions de travail.
194. La Stratégie 2013-2017 prône un développement viable intégrant la gestion des ressources naturelles. Il s'agit de les préserver et les maintenir, tout en garantissant leur accès équitable pour les populations. La pollution croissante de l'air et des eaux dans les villes est un signe qui indique que ce qui est souvent perçu comme un progrès peut être source de détérioration de la qualité de vie dont souffriraient particulièrement les groupes vulnérables.
195. Intégrer la problématique du développement durable exhorte à accorder une priorité à la prise en compte de l'impact environnemental, à tous les niveaux de planification locale et sectorielle. Pour ce faire, le sous-secteur de l'environnement et des ressources naturelles poursuit les politiques et stratégies à mettre en œuvre à travers les objectifs stratégiques suivants :
- i. **atténuer les effets des changements climatiques sur les écosystèmes**, à travers la promotion de la préservation et de la gestion des ressources naturelles par les Collectivités locales, l'aménagement de forêts communautaires et la gestion rationnelle des ressources forestières, la lutte contre les feux de brousse, la déforestation et la dégradation des terres, la gestion écologique des produits chimiques et des déchets, la lutte contre l'érosion côtière et la systématisation des évaluations environnementales préalables ;
 - ii. **renforcer les capacités de gestion de l'environnement et des ressources naturelles**, avec la promotion de l'éducation environnementale, la production et la diffusion de l'information sur l'état de l'environnement et des ressources naturelles et le renforcement des capacités des acteurs de l'environnement ;
 - iii. **promouvoir l'économie verte** et la création d'emplois verts
 - iv. **rendre les écosystèmes ruraux moins vulnérables aux effets des changements climatiques**, par le développement des activités agro-sylvo-pastorales et la promotion de l'investissement privé ainsi que la lutte contre la pollution de l'air et des eaux.

2.3.3. AXE 3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité

196. Un profil de gouvernance inapproprié est une entrave majeure au développement. L'expérience de la période 1980-2010 a été suffisamment riche pour bâtir un consensus sur un certain nombre d'éléments à élever au rang de règles de gestion du processus de développement : (i) la paix, la démocratie et la sécurité humaine ; (ii) la maîtrise des finances publiques dans le sens de permettre un dénouement à bonne date des transactions avec l'Etat ; (iii) un alignement de la structure des dépenses publiques sur

les priorités de développement ; (iv) l'éthique, la transparence et une attention continue sur la reddition des comptes et l'efficacité de la dépense publique ; (v) l'existence de cadres fonctionnels de dialogue sur les politiques publiques. Le respect de ces cinq (5) règles requiert la foi dans des valeurs partagées en vue de susciter et d'entretenir la confiance réciproque entre les différents acteurs : Gouvernement et administrations publiques, collectivités locales, secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers.

197. Les collectivités locales, les organisations de la société civile et les services déconcentrés sont les premiers canaux de mise en œuvre et de fournitures de services essentiels. Ainsi, tous les acteurs élus dans les collectivités locales et au Parlement doivent être pleinement impliqués dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la fourniture des services publics essentiels.
198. La Stratégie 2013-2017 anticipe la mise en place d'un cadre budgétaire, juridique et institutionnel adéquat ainsi qu'une mise en œuvre plus efficiente des programmes et initiatives soutenus et financés par l'Etat. A cet effet, la participation des communautés à la base est nécessaire, à la fois dans la conception et dans la mise en œuvre des programmes publics.
199. Le présent document de Stratégie place l'efficacité économique et financière, la participation des populations locales, la protection et la promotion équitables des droits fondamentaux des hommes et des femmes au rang des domaines devant accompagner le processus de développement. Une veille sur l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques est requise. De même, les réformes de l'administration publique devront lever les lourdeurs et les lenteurs des procédures administratives afin d'assurer la qualité des services aux usagers. Par ailleurs, l'aménagement du territoire et la mise en œuvre de la charte de la décentralisation sont indispensables dans l'application d'une double planification et une meilleure implication des communautés de base.

2.3.3.1. Consolidation de la paix et la sécurité

200. L'intégrité territoriale, la paix et la sécurité des personnes, des infrastructures, des biens et des services jouent un rôle prépondérant dans l'établissement d'un climat favorable aux activités économiques et sociales. La cohésion sociale et le maintien de l'ordre public sont garantis par les comportements civiques attendus de tous les segments de la population.
201. Ainsi, les objectifs stratégiques poursuivis dans le domaine de la paix et la sécurité sont :
 - i. **Construire durablement la paix et la cohésion sociale**, à travers la prise en compte des spécificités de l'axe sud dans les politiques publiques, la promotion de la culture de la paix, la concorde et la solidarité nationale, l'organisation d'une concertation nationale sur la Casamance, la lutte contre la violence basée sur le genre et le renforcement du dialogue social ;
 - ii. **renforcer les moyens des forces de sécurité**, par la lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères, le renforcement des équipements et des moyens d'intervention des forces de sécurité, l'extension de la police de proximité et du système d'Identification nationale ainsi que le

renforcement du personnel et l'amélioration de la formation continue des militaires et paramilitaires.

2.3.3.2. Promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice

202. La gouvernance judiciaire englobe le sous-secteur de la justice, les domaines de la promotion et la protection des droits humains et l'application des lois y afférentes. Le domaine de la lutte contre la corruption, même s'il est transversal, doit reposer sur une justice efficace. Le Sénégal réaffirme sa volonté de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
203. Les objectifs retenus pour garantir les droits humains misent sur l'information, la sensibilisation et le plaidoyer auprès des différents acteurs sur le renforcement de l'autonomie d'action, des capacités de décision et de la protection des droits structurels et catégoriels des femmes et des hommes. Ce faisant, il s'agit de prêter attention aux déficits en matière de participation, de responsabilité, de non-discrimination et d'autonomisation.
204. Dans le cadre de la stratégie de développement 2013-2017, l'objectif poursuivi est **d'améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice**, par la réduction de la durée des détentions préventives, l'amélioration des conditions de prise en charge des mineurs, le renforcement des sanctions pour atteinte aux droits des femmes, des enfants et des minorités, l'amélioration des conditions de séjour dans les prisons ainsi que le renforcement de l'accessibilité à une justice de proximité et des capacités institutionnelles et humaines des juridictions et des services centraux et déconcentrés.

2.3.3.3. Promotion de l'équité et de l'égalité de genre

205. L'intégration du genre dans les politiques publiques est adoptée comme stratégie pour lutter contre toute forme d'inégalité et harmoniser les chances des hommes et des femmes dans la participation équitable au processus de développement. La prise en compte des questions de genre représente, de ce fait, un enjeu transversal pour l'ensemble des programmes de développement national.
206. Il importe d'assurer une plus grande coordination dans la mise en œuvre des politiques liées au genre, en particulier la protection des droits humains et l'éradication de la violence faite aux femmes et aux enfants. La dimension genre présente un enjeu transversal pour l'ensemble des programmes de développement national.
207. La Stratégie 2013-2017 prend en compte les besoins, les droits et les contributions des femmes dans toutes ses composantes, suivant une approche intégrée. Dans ce domaine, l'objectif stratégique consiste à **autonomiser et à promouvoir la femme**, à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales à intégrer le genre dans les politiques publiques, l'amélioration du dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille ainsi que le renforcement du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales.

2.3.3.4. Réforme de l'Etat et renforcement de l'administration publique

208. L'administration publique doit demeurer un espace de régulation, de pilotage, de coordination et de prestation de services, sous l'exigence d'une efficacité optimale.
209. Ainsi, la Stratégie privilégie l'objectif d'**améliorer la qualité du service public**, à travers l'amélioration de l'accès des usagers au service public, la rationalisation de la déconcentration des structures étatiques, la promotion d'un système de recrutement basé sur le mérite, la modernisation de la gestion des ressources humaines ainsi que le renforcement des capacités de formulation, de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle des politiques publiques.

2.3.3.5. Aménagement du territoire, développement local et territorialisation

210. La réforme envisagée dans la politique de décentralisation et de l'aménagement du territoire dénommée « Acte III de la décentralisation » vise à renforcer le pouvoir des collectivités locales en consacrant la territorialisation comme levier de performance des politiques publiques locales dans tous les domaines, le foncier, le changement climatique, le genre, l'émigration, la gestion et la préservation des ressources naturelles et de l'environnement entre autres. La territorialisation des politiques publiques permet ainsi de les inscrire de manière coordonnée et complémentaire au sein des territoires et d'aboutir à leur appropriation par les acteurs concernés.
211. La territorialisation du développement et des politiques sectorielles requiert le renforcement des capacités des acteurs locaux, en général, et des collectivités locales, en particulier. La promotion d'un développement local durable repose sur l'engagement de l'Etat et des collectivités locales à réduire les disparités interrégionales et intra-régionales et sur leur capacité à sortir les populations de leur situation de vulnérabilité.
212. Le conflit survenu en Casamance au début des années 1980 a eu un impact négatif sur le développement économique et social de la région et de ses communautés. A la faveur des accords de paix signés en 2001, un processus global et cohérent de pacification de la région de Casamance avait été lancé à travers le Programme de Relance des Activités Economiques en Casamance (PRAESC). Ce programme a permis d'instaurer progressivement les conditions d'une paix durable et la réintégration de la population casamançaise dans un environnement économique et social favorable au développement à long terme et respectant les particularités de la région. Dans le cadre de la présente Stratégie, la mise en œuvre du PRAESC sera amplifiée à travers une démarche participative et inclusive.
213. Les domaines « aménagement du territoire et décentralisation » partagent des principes fondateurs comme la proximité, l'inclusion et la participation de toutes les catégories d'acteurs, mais aussi la nécessité d'interaction et de solidarité entre elles. Dans la pratique, ces différents éléments requièrent une éthique qui exprime la conscience et la volonté de tous les acteurs d'agir dans le sens de l'intérêt général et du bien commun, avec un devoir de reddition de comptes et une possibilité de contrôle.
214. Dans ces domaines, les politiques et stratégies à mettre en œuvre poursuivent les objectifs stratégiques suivants :

- i. **promouvoir la viabilité des territoires et des pôles de développement**, avec le développement de pôles économiques intégrés, la territorialisation des politiques publiques, la valorisation des potentialités des entités éco-géographiques, l'actualisation et la mise en œuvre du Plan Général d'Aménagement du Territoire (PGAT) ainsi que la reconfiguration du schéma de découpage territorial de manière participative et consensuelle ;
- ii. **renforcer les capacités des collectivités locales**, par la promotion de la coopération décentralisée, le transfert substantiel de ressources financières aux collectivités locales, l'amélioration du cadre financier, économique et fiscal, la promotion des budgets sensibles au genre et le renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des affaires locales.

2.3.3.6. Gouvernance stratégique, économique et financière

215. D'une manière générale, la nouvelle gestion publique fondée sur l'autonomie, la performance et l'imputabilité de la responsabilité ainsi que la transparence sera progressivement mise en œuvre d'ici à 2017 conformément à l'échéance fixée dans les directives de l'UEMOA. A cet effet, les objectifs stratégiques suivants ont été définis :
- i. **améliorer la gestion des finances publiques**, à travers la modernisation et la rationalisation du système fiscal national, la rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'administration, la maîtrise et le « reprofilage » de la dette publique, le respect des procédures d'exécution de la dépense publique, ainsi que le renforcement du suivi de la gestion de l'aide extérieure et du contrôle citoyen dans la gestion des affaires publiques;
 - ii. **lutter contre la corruption et la non-transparence**, par la lutte contre le blanchiment, la corruption et la non-transparence, l'harmonisation de la législation interne avec la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur la prévention de la corruption et le renforcement des organes de contrôle;
 - iii. **améliorer la gouvernance économique**, à travers le renforcement des capacités de planification, de suivi et d'évaluation des politiques publiques ainsi que l'amélioration de la qualité de la production statistique.

Chapitre III : Mise en œuvre et suivi-évaluation

216. La dynamique de l'efficacité et l'efficience économiques commande la sélectivité des actions à travers le Plan d'Actions Prioritaires (PAP). Ce dernier constitue la partie centrale de la stratégie au cours de la période 2013-2017. Levier principal d'exécution, le PAP réunit les actions majeures qui concourent à la réalisation des objectifs retenus, à travers les inflexions annuelles de la loi de finances et de la programmation triennale des investissements publics.
217. En vue d'accélérer la croissance économique, l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 et l'amélioration significative des conditions de vie des populations, les priorités porteront sur la densification du tissu économique, la réduction des inégalités, la bonne gouvernance des politiques publiques et la consolidation de la paix et la sécurité.
218. L'intégration dans le processus budgétaire des fonds mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, déjà entamée, sera privilégiée en vue d'éviter les doubles emplois et de créer une synergie des dépenses et une célérité dans l'exécution. Une telle intégration des fonds dans le processus budgétaire confirmerait la SNDES dans son rôle de consolidation du lien entre l'allègement de la dette, la réduction de la pauvreté et la mobilisation des ressources pour l'atteinte des OMD. Par ailleurs, l'Etat mettra à contribution les interventions des collectivités locales, des ONG et du partenariat public-privé.

3.1 Financement de la Stratégie

3.1.1. Programmation financière et articulation avec le budget national

219. **Étape 1** : Elaboration des instruments de la mise en œuvre. Les politiques publiques formulées dans la Stratégie sont désormais mises en œuvre, en parfait alignement avec les instruments budgétaires nationaux afin de faire avancer les programmes essentiels, fournir des services publics et soutenir des avantages compétitifs de l'économie. Spécifiquement, dans le cadre de la programmation budgétaire pluriannuelle, il s'agit de veiller systématiquement à la cohérence entre, d'une part, le PAP et la SNDES, d'autre part, la Loi de finances et le Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP).
220. **Étape 2** : Evaluation des besoins du PAP. L'évaluation des montants du PAP est faite sur la base des coûts des projets et programmes prioritaires identifiés. Pour les sous-secteurs comportant des OMD, les montants ont été repris sur la base des objectifs de renforcement déjà évalués et inscrits dans les différents programmes en cours. Ensuite, les montants des programmes du PTIP ont servi de référence pour réévaluer les besoins. Pour les autres sous-secteurs et domaines où il n'y a pas de programmes évalués ou les projets ne sont pas tous formulés, les informations sur les objectifs ciblés, les indicateurs de résultats et les coûts unitaires sont utilisés pour déterminer les besoins en financement.
221. Une méthode a ensuite été mise au point pour vérifier si les montants proposés dans ces programmes permettront d'atteindre les OMD et les objectifs de croissance économique. Cette méthode repose sur le principe des élasticités des indicateurs par rapport au budget alloué. Les simulations ont été faites sur la base d'une méthodologie

qui consiste à déterminer l'évolution de l'indicateur retenu et, par ricochet, le volume de financement nécessaire à fixer dans le budget pour atteindre la cible à l'horizon fixé.

222. **Etape 3 : Programmation.** Les besoins de financement des actions prioritaires, identifiés dans le PAP, sont ensuite comparés aux ressources disponibles dans les programmes existants ou dans le PTIP. La différence entre le montant total nécessaire -montant SNDES- et le financement acquis et consolidé exprime le besoin additionnel -gap de financement- pour l'atteinte des objectifs prioritaires.
223. Compte tenu de ces considérations, il s'avère important que les ressources mobilisées dans ce cadre soient intégrées dans le processus de planification et de programmation de l'Etat en s'assurant de la traçabilité, la transparence et l'esprit de responsabilité requis dans la gestion des apports pour le financement d'activités identifiées dans la SNDES.
224. À cet égard, il est attendu que la mise en œuvre de la Stratégie soit l'occasion d'approfondir le partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui sont, en particulier, interpellés pour coordonner leurs concours en termes de volumes mobilisés, de procédures et de suivi-évaluation. Au nom de ce nouveau partenariat, il est attendu des bailleurs de fonds qu'ils renforcent la synergie entre les différentes modalités de l'aide publique au développement, conformément aux principes de la Déclaration de Paris (2005) et le Programme d'action d'Accra (2008) sur l'Efficacité de l'aide publique au développement. Ils seront encouragés à privilégier l'appui budgétaire, à intégrer les fonds destinés aux projets dans une approche globale et/ou de programme sectoriel ou au sein de mécanismes de panier commun de ressources, au moins pour le financement des activités prioritaires.

3.1.2. Mobilisation des ressources financières

225. L'ensemble des actions retenues par les acteurs au cours du processus participatif et devant avoir un impact significatif sur le développement économique et social ont été répertoriées dans une matrice de mesures. Les objectifs prioritaires et les actions correspondantes ont été identifiés dans le cadre d'un plan d'actions prioritaires (PAP) couvrant la période 2013-2017. Pour déterminer les actions prioritaires, les lignes d'actions ont été évaluées²⁶ en fonction de leur apport probable essentiellement sur la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie des ménages.
226. Pour un financement durable de la SNDES, la démarche de mobilisation des ressources s'appuie sur les éléments suivants : les ressources publiques domestiques et les diverses formes d'appui des partenaires techniques et financiers, à savoir l'appui budgétaire, les subventions et les prêts concessionnels. Par ailleurs, l'Etat compte diversifier les sources de financement des investissements prioritaires : le secteur privé national et les Investissements Directs Etrangers (IDE) ont un rôle de premier plan à jouer.
227. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie, trois scénarios ont été considérés dans le but d'arrimer les choix d'investissements publics à la capacité de mobilisation des ressources. Il s'agit du scénario tendanciel, du scénario optimiste et du scénario pessimiste. L'élaboration de ces scénarios a été faite grâce à une méthodologie de

²⁶ Il s'agit de la méthode des nuées dynamiques, par principe d'optimisation de variances intra et inter groupes.

priorisation qui a permis de classer le plan d'actions global selon des actions et mesures prioritaires, d'importance moyenne et inférieure par rapport à leur apport à la croissance économique, la réduction des inégalités et l'amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, toutes les actions déclinées sont classées par ordre de priorité, conformément aux attentes globales de la SNDES.

228. Le **scénario tendanciel** –ou scénario de base- retenu²⁷ avec le FMI a un taux moyen annuel de croissance de 4,9% et un déficit de 4,1%, avec des dépenses totales en capital de 5 276 milliards de FCFA sur la période 2013-2017. Il correspond à la tendance de l'ensemble des dépenses du PTIP : ensemble des projets et programmes en cours et des nouveaux accords presque à terme. Dans ce scénario, le plan d'actions de la SNDES totalise dans ce scénario 3 646 milliards de FCFA de dépenses en capital.

Tableau 2: Formation du scénario de base, 2013-2017.

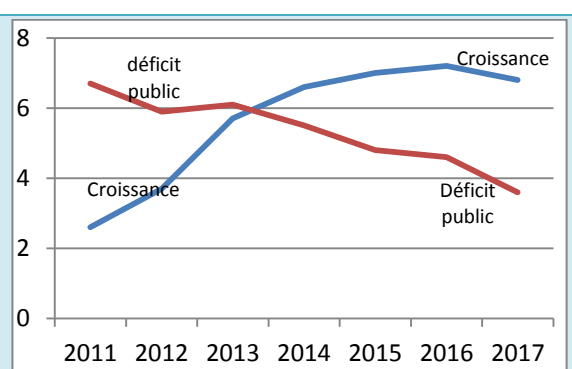
Scénario de base	Croissance %	Déficit Public % du PIB	Dépenses Courantes Mrds de FCFA	Dépenses en Capital Mrds de FCFA			Dépenses Totales Mrds de FCFA
				SNDES	PTIP hors SNDES	Total PTIP	
Années							
2011	2,6	6,7	1234			718	1952
2012	3,7	5,9	1282			875	2157
2013	4,3	4,9	1278	873	39	912	2190
2014	4,8	4,3	1334	1026	-52	974	2308
2015	5,0	3,9	1388	890	173	1063	2451
2016	5,1	3,7	1473	481	643	1124	2597
2017	5,2	3,5	1586	375	828	1203	2789
Moyenne	4,9	4,1					
Total			7059	3646	1631	5276	12335

229. Le **scénario optimiste** -ou scénario de la SNDES- traduit le choix politique de mettre l'accent sur l'agriculture, l'énergie et les infrastructures. Il ajoute aux dépenses en capital de la SNDES du scénario tendanciel l'ensemble du financement des nouvelles actions majeures. Dans ce cas de figure, le montant total du plan d'actions de la SNDES s'élève à 5 139 milliards de FCFA sur la période, avec des investissements additionnels de l'ordre de 1 493 milliards de FCFA constituant un gap de financement, dont près de la moitié est attendue de l'Etat. Le taux de croissance atteindrait²⁸ en moyenne 6,8% par an, tandis que le déficit public en pourcentage du PIB passerait de 6,1% en 2013 à 3,6% en 2017, avec un niveau moyen annuel de 5,0%.

Tableau 3: Croissance et déficit public 2013-17.

Scénario optimiste	Croissance	Déficit Public	Dépenses additionnelles
	en %	% du PIB	Mrds de FCFA
2011	2,6	6,7	
2012	3,7	5,9	
2013	5,6	6,1	120
2014	6,5	5,5	259
2015	7,0	4,8	322
2016	7,5	4,6	412
2017	7,2	3,6	380
Moyenne	6,8	5,0	
Total			1493

Figure 1: Evolution du taux de croissance et Déficit



²⁷ 4^e revenu de l'ISPE, en septembre 2012.

²⁸ Ce niveau est tout à fait à la portée du Sénégal qui a enregistré, sur la période 2003-2005, une croissance moyenne de 6,1% par an.

230. La répartition du financement total de la SNDES montre que le premier pilier représente 61,3% des coûts, contre 31,9% pour le second et 6,8% pour le troisième (cf. *Tableau-4*). De même, que ce soit l'Etat ou le financement extérieur, l'accent semble être mis sur ce premier pilier, avec respectivement 54,4% et 73,2%. Ce niveau relativement important s'explique par les coûts unitaires élevés des infrastructures énergétiques et de transports.
231. Le **scénario pessimiste** anticipe un cas extrême de baisse de vitalité économique pouvant conduire l'économie vers un ralentissement du PIB autour de 3,2% de croissance, avec comme hypothèses principales un environnement extérieur difficile (morosité de l'activité et hausse des cours du pétrole et des produits alimentaires) et, au plan interne, un redressement plus lent que prévu du secteur énergétique et un règlement tardif de la crise malienne. Dans un tel scénario, les dépenses du scénario tendanciel baisseraient de 554 milliards de FCFA (Budget Consolidé d'Investissement et Budget de Fonctionnement), sauf au cas où des partenaires prennent en charge certains projets ayant une incidence directe sur les indicateurs des OMD. Sous ce rapport, il est retenu de privilégier uniquement les actions de classe prioritaire, et le déficit public attendu serait de 4,2% en moyenne annuelle.
232. En résumé, tous ces scénarios sont constitués en tenant compte du potentiel de mobilisation et d'absorption des ressources financières, du respect scrupuleux de la « soutenabilité » de la dette publique, des règles budgétaires communautaires et des engagements internationaux.

Tableau 4: Répartition du financement de la SNDES (optimiste) en fonction des axes stratégiques.

Mode de financement	2013	2014	2015	2016	2017	Total
AXE 1 : Croissance, productivité et création de richesses						
MONTANT SNDES	61,7%	59,0%	63,3%	61,2%	61,5%	61,3%
ACQUIS	64,1%	62,7%	65,3%	67,6%	68,1%	64,9%
ETAT	55,9%	55,9%	55,0%	49,1%	51,9%	54,4%
PTF	72,1%	68,0%	72,6%	80,0%	83,0%	73,2%
GAP	44,9%	44,3%	57,7%	53,7%	55,0%	52,5%
AXE 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable						
MONTANT SNDES	30,0%	34,9%	30,4%	32,5%	31,1%	31,9%
ACQUIS	26,7%	30,1%	26,8%	22,5%	19,9%	26,5%
ETAT	29,4%	33,5%	33,6%	33,4%	30,8%	32,1%
PTF	24,1%	27,5%	22,1%	15,2%	9,9%	21,9%
GAP	53,4%	53,9%	40,2%	44,2%	42,0%	45,2%
AXE 3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité						
MONTANT SNDES	8,3%	6,1%	6,3%	6,3%	7,4%	6,8%
ACQUIS	9,2%	7,2%	7,8%	9,9%	12,0%	8,7%
ETAT	14,7%	10,6%	11,4%	17,4%	17,3%	13,5%
PTF	3,8%	4,5%	5,3%	4,8%	7,1%	4,8%
GAP	1,7%	1,8%	2,1%	2,1%	3,0%	2,3%

3.2. Suivi et évaluation des politiques publiques

3.2.1. Dispositif de suivi et d'évaluation de la Stratégie

233. Le dispositif de suivi et d'évaluation permet aux acteurs de suivre et d'analyser les résultats obtenus, tout au long de la mise en œuvre de la Stratégie. Il fournit l'opportunité d'explicitier, au fur et à mesure, les objectifs de la Stratégie, de s'assurer qu'ils demeurent réalistes et vérifiables et de les réajuster en cours d'exécution, si l'évolution des indicateurs n'est pas conforme aux prévisions. Après une évaluation de la mise en œuvre du système statistique national (SSN) et pour les besoins d'un meilleur suivi de la politique économique et sociale, le plan d'actions du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) a été revu et réajusté sur la période 2013-2017 pour être plus performant et apte à produire et à diffuser des données statistiques de qualité.
234. A cet effet, au niveau du dispositif institutionnel, qui sera régi par des textes réglementaires, deux niveaux de pilotage sont définis :
235. Au niveau politique :
- Un **Conseil Présidentiel** d'évaluation se réunit une fois tous les deux ans et est chargé d'évaluer et de décider des éventuelles orientations de la Stratégie sur la base des résultats majeurs observés (à mi-parcours notamment) et des enjeux internationaux ;
 - un **Conseil national de suivi et d'orientation** présidé par le Premier Ministre est mis en place. Ce conseil est composé par le Gouvernement, les représentants des partenaires techniques et financiers, de la société civile, du secteur privé, du parlement et des collectivités locales. Il se réunit tous les six (6) mois pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et donner les directives nécessaires à la bonne exécution de la politique économique et sociale. A cet effet, il est chargé de la tenue périodique d'une *revue annuelle conjointe* de la Stratégie ;
 - une **Commission parlementaire de suivi** : cette commission permet aux parlementaires de suivre la mise en œuvre de la Stratégie nationale. Elle se réunit une fois par an. Son président est désigné par l'Assemblée nationale ;
 - le **Ministre de l'Economie et des Finances** présente un rapport aux réunions de ces différents organes.
236. Au niveau opérationnel : il y a deux volets que sont la coordination de l'exécution des politiques sectorielles et le pilotage de la stratégie dans chaque région. Ainsi, nous avons :
- des **Comités ministériels de suivi-évaluation** : les ministères constituent des relais importants pour la mise en œuvre de la Stratégie en assurant la tutelle opérationnelle de la réalisation des actions prioritaires. Présidé par le Ministre en charge du secteur concerné, le comité sectoriel est chargé du suivi de **la mise en œuvre des priorités sectorielles** déclinées et de la réalisation des revues sectorielles sur l'état d'avancement de la politique sectorielle inscrite dans la SNDES. Le comité se réunit au moins une fois par trimestre. Le secrétariat technique de ce comité est assuré par les cellules d'étude, de planification et de

suivi ;

- des **Comités régionaux de suivi-évaluation** : le Gouverneur de région préside ce comité tandis que l'Agence Régionale de Développement (ARD) assure le secrétariat technique. Il regroupe l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant dans la région. Chaque comité régional se réunit au besoin une fois par trimestre pour établir l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie conformément à la vision locale. Chaque comité régional prépare un rapport annuel sur l'état d'avancement de la Stratégie au niveau de la région couverte et fait des recommandations pour accélérer le processus de mise en œuvre des actions prioritaires, au niveau régional²⁹.

237. Un Secrétariat technique, assuré par l'UCSPE, sera chargé de l'animation et la coordination du dispositif global de suivi-évaluation de la SNDES. Il assure la bonne exécution des différentes activités du processus et constitue le secrétariat du Conseil national de suivi et d'orientation. Il veillera également à la bonne coordination des interventions des acteurs dans la mise en œuvre de la Stratégie et préparera le rapport devant contribuer à la revue annuelle conjointe.

3.2.2. Acteurs, appropriation et responsabilité mutuelle

238. La Stratégie définie est l'unique cadre fédérateur et la référence en matière d'intervention. A cet effet, tous les acteurs au développement alignent et harmonisent leurs actions autour de ces objectifs nationaux qui tiennent compte des engagements du Sénégal pour atteindre les objectifs prioritaires de la Stratégie, notamment les OMD. L'implication de l'ensemble des acteurs dans le processus de mise en œuvre d'un dispositif orienté vers les résultats de développement est indispensable pour partager la même compréhension de la mission et surtout pour œuvrer ensemble pour l'atteinte des résultats.

239. La place et le rôle du Parlement dans le système démocratique et républicain du Sénégal doivent être valorisés pour permettre aux élus d'assurer efficacement leur mission de contrôle de l'action gouvernementale. Ainsi, a-t-il été retenu une seule orientation relative à la modernisation du Parlement et à l'amélioration de son efficacité à travers le renforcement des capacités des parlementaires en matière de contrôle de l'action gouvernementale.

240. Les organes de pilotage, aussi bien au niveau national que régional ou local, mobilisent l'ensemble des parties prenantes que sont les acteurs étatiques, les collectivités locales, la société civile, le secteur privé, le Parlement et les partenaires techniques et financiers. A cet égard, il est attendu de l'Etat l'appui du fonctionnement de ces entités (collectivités locales, société civile, secteur privé). La Stratégie est mise en œuvre par les divers acteurs du développement travaillant à la base. Des actes réglementaires fixeront la composition, la structuration et le fonctionnement de tous ces organes. Il est retenu une démarche participative d'évaluation qui implique aussi bien les organes de pilotage que les acteurs.

²⁹ Il convient d'exploiter et de renforcer le Système d'Information et de Suivi-Evaluation pour le Développement Local (SISE-DL).

Encadré 3: Principes de suivi et d'évaluation

L'innovation majeure du dispositif a été non seulement d'instituer mais aussi de régulariser le suivi des politiques publiques. Les leçons tirées du système de suivi-évaluation sont diverses et globalement appréciables. Néanmoins, elles laissent apparaître de nombreuses contraintes. Il s'agit, entre autres, de la non tenue systématique des réunions des différents organes sectoriels ou régionaux de pilotage, des difficultés de renseignement de tous les indicateurs de la liste restreinte et de la non prise en compte intégrale des objectifs prioritaires dans la programmation budgétaire.

Capitalisant les acquis et compte tenu de l'exigence de la gestion axée sur les résultats, la nouvelle démarche de la Stratégie repose sur trois fondements conceptuels qui garantissent la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation plus performant :

- i. l'évaluation formative consiste à analyser de façon critique l'ensemble des données collectées pour le suivi dynamique. Elle apprécie la façon dont les objectifs poursuivis sont progressivement atteints. Dans le cadre des revues annuelles conjointes de la Stratégie, elle explique les écarts éventuels et propose des réajustements de la mise en œuvre de la stratégie ;*
- ii. l'évaluation pronostique estime objectivement les possibilités d'atteinte des cibles annuelles des indicateurs. Elle offre l'occasion de réviser les prévisions de performance en fonction du contexte socio-économique. La revue annuelle doit, en conclusion, indiquer un pronostic global ;*
- iii. l'évaluation sommative ou finale, réalisée à la fin de la mise en œuvre de la Stratégie, dresse un bilan général. Elle conduit obligatoirement à une certification finale du niveau d'atteinte des objectifs et du degré de réussite globale de la politique économique et sociale soutenue entre 2013-2017.*

L'application de ces trois fondements distinguera deux dimensions pour l'appréciation des performances obtenues dans chaque sous-secteur ou domaine de la SNDES : la dimension institutionnelle, administrative ou systémique, d'une part, et la dimension de l'impact populationnel, d'autre part. Par exemple, dans le sous-secteur de la santé, la situation du système de soins est à différencier de l'évaluation de l'état de santé de la population. De même, dans le sous-secteur éducatif, les infrastructures, le matériel pédagogique et les ressources humaines doivent être évalués au même titre que les performances obtenues par la population dans tous les cycles et types d'enseignement, relativement aux attentes qualitatives initiales. Enfin, dans le domaine de l'eau potable, l'installation infrastructurelle doit être abordée parallèlement à la fourniture effective de l'eau à la population.

3.2.3. Indicateurs de suivi et d'évaluation

241. Le dispositif d'information sur la mise en œuvre de la stratégie est le second volet qui complète le dispositif de suivi et d'évaluation. Il donne une vue d'ensemble sur les progrès réalisés et leur impact sur les conditions de vie des populations. Il est relié au dispositif de pilotage par un système d'information structuré et cohérent. Pour cela, il utilise les indicateurs et un système de communication. La mise en place d'un système de suivi-évaluation de ces activités se révèle alors essentielle pour juger de la progression en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. A cet effet, le « cadre logique » de la Stratégie constitue le cadre de cohérence à travers lequel les informations nécessaires pour appréhender et mesurer les progrès de la mise en œuvre de la stratégie sont définies en termes d'identification, de moyens, de délais, de sources de production et de ressources pour l'exécution des programmes et projets.
242. A chacun des trois niveaux institutionnels s'attache un système d'information spécifique. Pour la planification de la Stratégie, le système d'information sera global. Pour le niveau opérationnel, il existera un système d'information sectoriel et régional. C'est à partir de ces systèmes d'information distincts mais complémentaires qu'il convient de bâtir le dispositif d'information du suivi-évaluation de la Stratégie.
243. Le système d'information de la SNDES sera constitué d'un tableau de bord d'indicateurs, dénommé liste restreinte d'indicateurs, qui renseigne sur l'état d'avancement de l'exécution des actions prioritaires. A cet effet, le système statistique national, en tant que producteur de statistiques officielles, constitue la principale source de données pour la consolidation du processus de décisions tant au niveau politique,

économique que social. Il dispose depuis juin 2007 dispose d'un document cadre de référence de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS, 2013-2017), dont la déclinaison opérationnelle est le Schéma Directeur de la Statistique (SDS). Sa mise à jour est prévue en 2012-2013, afin de prendre en compte les nouveaux besoins en matière de données statistiques.

244. Le système d'information sera animé par deux comités techniques :

- *un Comité de suivi des indicateurs* est créé au sein du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) », placé sous l'autorité de l'ANSD qui en définit la composition et le fonctionnement. Il est chargé d'établir la méthodologie des indicateurs de suivi et leur cible/objectif pour la période 2013-2017. Ce comité veillera à la mise à jour régulière des indicateurs de suivi, en appui à tous les organes institutionnels de pilotage de la Stratégie, conformément à leur calendrier. Il propose les mécanismes de réalisation des enquêtes prioritaires pour la mise à jour des indicateurs, notamment ceux de la liste restreinte.
- *un Comité de suivi du Plan d'Actions Prioritaires*, formé entre autres par l'UCSPE, la DGF, la DGCPT, la DPEE, la SCA, l'APIX et la DCEF qui en assure la présidence, sera chargé de l'évaluation annuelle du *Plan d'Actions Prioritaires (PAP)*. Ledit comité veillera à améliorer la visibilité du suivi du financement des actions prioritaires et s'assurera de la remontée de l'information lors des rencontres trimestrielles du conseil national. Aussi, surveillera-t-il la concordance dans la programmation et l'exécution entre, d'une part, le CDMT et les CDSMT et, d'autre part, le PAP. Il garantira la cohérence entre le PAP et la programmation du PTIP. Il devra s'assurer de la réalité de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), notamment en analysant le budget exécuté et les résultats atteints et mettre à jour le cadrage macroéconomique.

245. Le système de communication est articulé autour de la diffusion de l'information relative à l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie. Il doit impliquer l'ensemble des acteurs pour une meilleure appropriation et une articulation cohérente des politiques transversales dans les priorités nationales. Les rapports d'avancement produits devront être annuels pour servir de référence pendant l'élaboration du budget de l'Etat, des collectivités locales et des accords de partenariat avec les partenaires techniques et financiers. La communication devra ainsi être entretenue par une très large diffusion des résultats auprès de tous les acteurs impliqués pour juger de la qualité de la mise en œuvre de la Stratégie. Les journées de revue (sectorielle ou globale) constituent un cadre idéal de partage et d'échange d'informations sur les résultats enregistrés et sont l'occasion de faire des recommandations sur la mise en œuvre de la politique économique et sociale aux niveaux national, local ou sectoriel. La participation critique des centres de recherche et d'études constituerait un élément important dans la dissémination de ces résultats.

3.3. Risques liés à la mise en œuvre de la SNDES

246. Les risques de la Stratégie sont liés d'abord aux chocs exogènes qui peuvent compromettre les objectifs macroéconomiques et à la capacité d'absorption des ressources du plan d'actions prioritaires en rapport avec les procédures budgétaires actuelles et le contrôle efficient de l'utilisation des ressources. Des risques substantiels pèsent néanmoins sur ces projections de croissance en 2013-2017 dans un contexte de

morosité de l'activité mondiale de hausse des cours internationaux du pétrole et des produits alimentaires. Au plan interne, les **principaux risques concernent l'énergie** avec les effets négatifs engendrerait les retards dans la mise en œuvre du plan de restructuration du secteur. A cela s'ajoutent, d'une part, les risques budgétaires liés aux différents fronts sociaux notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'assainissement et d'autre part, les risques climatiques face auxquels l'agriculture est très vulnérable.

247. Le principal **risque d'ordre naturel relève de la pluviométrie** qui demeure encore le déterminant fondamental de la production agricole. Une situation d'insuffisance de la pluviométrie pourrait nuire significativement à l'évolution du sous-secteur agricole. Si le rythme de développement de l'agriculture irriguée dans les zones rurales est soutenu et les mécanismes des assurances agricoles mis en place, les effets indésirables d'une faible pluviométrie pourront être atténués. Par ailleurs, le secteur agricole est également exposé à d'autres chocs naturels tels que les agressions acridiennes qui constituent une menace importante sur l'économie, à la seule différence que l'intervention publique pourrait en atténuer les effets.
248. Au plan économique, le principal risque est lié à **l'évolution des prix sur le marché international** en général et du prix du pétrole brut en particulier. Le secteur le plus exposé est celui de l'énergie qui a connu des perturbations importantes au cours de la décennie 2000-2010, très défavorables à l'économie, du fait de son caractère intégré et transversal. Une persistance des perturbations dans la distribution de l'électricité anéantirait toutes les performances de l'économie nationale, en plus des conséquences désastreuses sur le bien-être des populations. Au niveau international, la survenue d'une crise financière ou économique représente une source de perturbation de l'économie nationale, à cause notamment de l'ouverture de l'économie nationale sur le reste du monde et à travers une éventuelle baisse de l'aide extérieure subséquente. Dans ce même registre, il faut inscrire une baisse nette des transferts des Sénégalais de l'Extérieur.
249. Les risques peuvent également être liés aux évolutions des grandes entreprises du secteur de la transformation. En dehors de l'énergie, les grandes entreprises du sous-secteur de la chimie et des huileries sont aussi exposées. Les perturbations enregistrées en 2008 pourraient affecter la croissance compte tenu du rôle important que les entreprises de ces sous-secteurs jouent dans l'économie, notamment sur les secteurs des services et des industries.
250. Les risques d'ordre politique et institutionnel peuvent revêtir diverses formes affectant directement la mise en place des investissements prévus sur la période de mise en œuvre de la SNDES, 2013-2017. Les moyens pour minimiser tous ces risques nécessitent de la part des différents acteurs un engagement ferme et une solidarité soutenue. Enfin, une faible exécution de ces dépenses d'investissement pourrait affecter significativement la croissance et compromettre, à cet égard, l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2015.
251. Une voie par laquelle atténuer la probabilité et la portée de chacun de ces risques est de renforcer la compétitivité nationale en vue, d'une part, de diversifier davantage les sources de la croissance et, d'autre part, de renforcer la flexibilité de l'appareil de production et sa capacité à absorber à un coût social plus faible les chocs exogènes.

*** FIN ***

ANNEXES

Annexe 1: Liste des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Indicateurs	Réalisation					Cibles					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
1. Taux (en %) de croissance du PIB réel (<i>scénario optimiste</i>)	2,10%	4,10%	2,60%	3,70%	5,60%	6,50%	7,00%	7,50%	7,20%		
2. Taux d'inflation annuel moyen (en %)	-0,90%	1,20%	3,40%	=<3%	=<3%	=<3%	=<3%	=<3%	=<3%		
3. Taux d'investissement global (en %)	23,00%	22,20%	22,40%	24,00%	24,00%	24,50%	25%	25,5%	26%		
4. Déficit budgétaire global hors dons en pourcentage du PIB (<i>scénario optimiste</i>)	4,80%	5,20%	6,70%	5,90%	6,10%	5,50%	4,80%	4,60%	3,60%		
5. Déficit du compte courant en pourcentage du PIB	6,70%	6,10%	9,20%	8,50%	7,70%	7,60%	7,30%	6,50%	5,30%		
6. Pourcentage de pauvreté	National		46,70%	45,35%	43,96%	42,52%	41,03%	39,48%	37,89%		
	Dakar		26,2%	25%	24%	23%	22%	21%	20%		
	Autre Urbain		41,3%	40%	37,5%	35,2%	33,5%	31,0	30,2%		
	Rural		57,3%	56%	53,2%	50%	48%	45%	40%		
7. Taux d'électrification rurale (en %)	23,80%	23,80%	25%	27%	29%	30%	32%	35%	40%		
8. Energie non distribuée à la clientèle (GWh)	89,69	177,05	266,62	105	50	30	20	<20	<20		
9. Nombre de mégawatts mis en service (Puissance installée)	684,55	686,5	827,5	1113,4	970,4	1095,4	1095,4				
10. Linéaire de routes construites (en Km)	Revêtues		688,39	183	130	165	175	190	200	210	220
	Non revêtues		1105,7	176,5	65	125	135	140	170	200	230
11. Linéaire de routes réhabilitées (en Km)	Revêtues		209	140	102	160	175	185	200	215	230
	Non revêtues		144,5	60	30	125	150	160	180	200	220
12. Nombre de sociétaires des SFD	1 352 287	1 470 280	1 542 230	1 614 298	1 692 492	1 756 441	1 817 432	1 888 504	1 955 839		
13. Part des superficies irriguées sur les superficies irrigables	38,40%	41,06%	42,10%	44,71%	46,32%	62,98%	65,48%	67,4%	72,7%		
14. Production céréalière (en millions de tonnes)	1,869	1,768	1,099	2,035	2,117	2,21	2,289	2,541	2,795		
15. Taux de croissance du PIB agricole (<i>scénario de base</i>)	18,00%	5,10%	-21,60%	6,20%	8,40%	9,50%	10,5%	12,5%	14,0%		
16. Quantité de viande et d'abats par an (en milliers de tonnes)	166	177	193	209	223	233	243	266	296		
17. Quantité de lait produite par an (en millions de litres)	167	181	184	227	260	294	329	405	460		
18. Niveau de biomasse halieutiques des principaux stocks (en tonnes)	Non déterminé (pas d'évaluation de stock)		0,6	Cibles à fixer après une évaluation du stock prévue en 2011							
19. Volume d'eaux souterraines mobilisées pour l'irrigation (en milliers de m ³)	réf. 2010	920		1200	1500	1800	2000	2000	2000		
20. Indice de la production industrielle	102,2	113,5	118,8	130,1	139,3	149,2	159,7	180	210		
21. Nombre d'entrées de touristes par an	810 000	842 400	1001314	992 000	1 041 600	1 094 000	1 149 000	1200000	1200000		
22. Volume financier des droits de propriété intellectuelle et artistique (en millions de FCFA)	345,77	420,5	401,5	580	725	906,25	1 132,81				
23. Nombre de PME encadrées	739	945	1339	1150	1250	1350	1450	2000	2500		
24. Taux (en %) de croissance du volume des exportations	3,11%	22,74%	23%	>20%	>20%	>20%	>20%	>20%	>20%		
25. TBS au cycle élémentaire (en %)	National		78,3%	80,30%	79,7%	83,7%	85%	88%	90,00%	92%	95%
	Filles		82,0%	84%	83,30%	84%	86%	89%	91,00%	92%	95%
	Garçons		74,0%	76,40%	80,50%	81%	83%	85%	88,00%	90%	94%
26. Taux d'achèvement au cycle primaire (en %)	National			59,3%	62,5%	66,0%	71,0%	77,0%	84,0%	90,0%	
	Filles			58,5%	60,5%	65,0%	70,5%	77,0%	84,0%	90,0%	
	Garçons			60,2%	63%	67,5%	72,0%	77,0%	84,0%	90,0%	
28. Nombre d'apprenants inscrits dans les classes	National		83 529	77 988	81 354	92 893	>100 000	>120 000	>120 000	>120 000	
	Femmes		66 208	66 895	65 424	57 835	>60 000	>70 000	>70 000	>70 000	
29. Taux d'accroissement des effectifs de la Formation Professionnelle et Technique (en %)	National		6,00%	4,00%	0,11%	17,00%	25,00%	30,00%	35,00%	30%	25%

Indicateurs	Réalisation			Cibles						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
30. Taux d'exécution du budget de l'Education	titre III	95,39%	91,14%	97%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%
	titre V	70,92%	86,27%	38%	95,00%	85,00%	95,00%	85,00%	95,00%	85,00%
31. Taux (en %) de couverture CPN4		ND	75%	50%	53%	55%	60%	63%	70%	75%
32. Taux (en %) d'accouchements assistés par du personnel qualifié		67,00%	65,1% (EDS-5)	65%	72%	75%	78%	80%	83%	85%
33. Proportion (en %) d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés		74%	62,8% (EDS-5)	-	55%	60%	65%	70%	75%	80%
34. Pourcentage d'enfant 0 – 5 ans bénéficiant de service de nutrition				55%	60%	65%	70%	75%	80%	
35. Prévalence (en %) du VIH/SIDA dans la population		0,70%	0,70%	0,70%	<1%	<1%	<1%	<1%	<1%	<1%
36. Personnes vivant avec le VIH sous ARV		12249	14408	14 425	16444	18649	20961	23318	25649	28214
37. Taux d'exécution du budget de la Santé	titre III	86,28%	96,43%	93,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%
	titre V	53,27%	86,28%	43%	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%
38. Taux (en %) d'accès à l'eau potable	Urbain	97,00%	98,50%	98,70%	99,00%	99,00%	100,00%	100,00%	100%	100%
	Rural	73,60%	77,50%	80,10%	79,50%	80,00%	85,00%	90,00%	95%	98%
39. Taux (en %) d'accès des ménages à des systèmes améliorés d'assainissement	Urbain	63,60%	63,10%	63,30%	72,20%	74,10%	76,10%	78,00%	80%	85%
	Rural	28,90%	29,60%	34,30%	52,00%	57,00%	59,00%	63,00%	65%	70%
40. Nombre de parcelles viabilisées produites		14138	14138	14138	14138	17673	22091	27613	34517	43146
41. Nombre de logements sociaux construits		2808	4808	4808	4808	6250	8750	11800	17700	23900
42. Proportion (en %) de Plans de Gestion Environnementale (PGE) mis en œuvre et suivis (suivant EIE) dans le total de PGE		30,00%	60%	58%	70%	75%	80%	85%	85%	85%
43. Ratio reboisement sur déboisement		0,78	0,96	0,99	≥ Ratio 2011	≥ Ratio 2012	≥ Ratio 2013	≥ Ratio 2014	≥ Ratio 2015	≥ Ratio 2016
44. Taux (en %) d'activité		59,40%	62,70%	53,97%	68,00%	71,00%	73,20%	75,00%	80,00%	85,00%
45. Taux (en %) de sous emploi invisible		22%	21%	16,84%	20%	18%	16%	15%	10%	7%
46. Taux de chômage		10,00%	10,00%	10,20%	9,40%	8,90%	8,40%	7,00%	6,00%	6,00%
47. Budget social en pourcentage du PIB										
48. Taux de couverture par les mutuelles de santé (des personnes non prises en charge par les systèmes formels de sécurité sociale)		réf.2010	4,35%		13,62%	27,70%	46,32%	50,50%	60,30%	65,5%
49. cumul du nombre de ménages vulnérables bénéficiaires de programmes de Cash transfert		15000	36986	63280	65000	75000	85000	100000	150000	200000
50. Proportion (en %) du budget affecté aux ministères sous CDSMT ³⁰				72%	50%	60%	75%	85%	85%	85%
51. Respect des délais légaux de production des comptes de gestion de l'Etat, des lois de règlement avant le 31 juillet de l'année en cours(oui/non)		réf.2010	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
52. Délais de traitement des dossiers pénaux	Délictuels	6 mois	6 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois
	Criminels	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
53. Délai (en mois) de mise à disposition du FECL et du FDD avant le 30 juin		2,83 (25 mars 2009)	< 3mois		< 3mois	< 3mois	< 3mois	< 3mois	< 3mois	< 3mois
54. Pourcentage de ressources propres dans le budget d'investissement des collectivités locales		réf. 2010	Etude en cours		> valeur de 2011	> valeur de 2012	> valeur de 2013	> valeur de 2015	> valeur de 2016	> valeur de 2017

³⁰ Une nouvelle proposition est attendue de la DGF/MEF pour tenir compte de la mise en œuvre des textes issus de la transposition des nouvelles directives de l'UEMOA.

Annexe 2: Répartition du financement du Plan d'Actions Prioritaires, 2013-2017.

Mode de financement	2013	2014	2015	2016	2017	Total
AXE 1 : Croissance, productivité et création de richesses						
MONTANT SNDES	613 427	757 275	766 217	545 508	467 282	3 149 708
ACQUIS	559 602	642 981	581 723	325 366	255 558	2 365 230
ETAT	241 328	250 188	202 786	94 576	93 039	881 917
PTF	318 275	392 793	378 937	230 790	162 519	1 483 313
GAP	53 825	114 294	184 493	220 142	211 724	784 478
AXE 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable						
MONTANT SNDES	297 540	447 930	367 514	289 466	236 568	1 639 017
ACQUIS	233 415	308 974	238 832	108 383	74 767	964 369
ETAT	126 902	149 865	123 649	64 387	55 339	520 143
PTF	106 513	159 108	115 183	43 996	19 428	444 227
GAP	64 125	138 956	128 682	181 084	161 802	674 648
AXE 3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité						
MONTANT SNDES	82 461	78 465	76 485	56 199	56 348	349 957
ACQUIS	80 411	73 715	69 660	47 424	44 873	316 082
ETAT	63 709	47 672	42 061	33 565	31 014	218 019
PTF	16 702	26 043	27 600	13 859	13 859	98 063
GAP	2 050	4 750	6 825	8 775	11 475	33 875
Total général						
MONTANT SNDES	993 428	1 283 669	1 210 216	891 172	760 197	5 138 682
ACQUIS	873 428	1 025 669	890 215	481 172	375 197	3 645 682
ETAT	431 939	447 725	368 496	192 528	179 392	1 620 079
PTF	441 490	577 944	521 719	288 645	195 806	2 025 603
GAP	120 000	258 000	320 000	410 000	385 000	1 493 001

Annexe 3: Répartition du financement selon les sous-secteurs (en millions de FCFA), 2013-2017.

Sous-secteurs/domaines	Mode de financement	2013	2014	2015	2016	2017	Total
AXE 1 : Croissance, productivité et création de richesses							
Agriculture	MONTANT SNDES	82 215	87 979	97 725	182 570	167 750	618 239
	ACQUIS	77 117	74 186	74 505	128 945	124 112	478 865
	ETAT	51 624	47 884	39 015	17 254	17 104	172 881
	PTF	25 493	26 302	35 490	111 691	107 008	305 983
	GAP	5 098	13 793	23 220	53 625	43 638	139 374
Artisanat	MONTANT SNDES	6 185	6 600	7 220	7 858	7 758	35 620
	ACQUIS	1 135	1 200	1 470	2 608	2 508	8 920
	ETAT	920	1 200	1 470	2 608	2 508	8 705
	PTF	215	-	-	-	-	215
	GAP	5 050	5 400	5 750	5 250	5 250	26 700
Commerce	MONTANT SNDES	5 264	2 989	3 623	701	696	13 273
	ACQUIS	2 593	2 293	2 917	-	-	7 803
	ETAT	2 353	2 153	2 917	-	-	7 423
	PTF	240	140	-	-	-	380
	GAP	2 671	696	706	701	696	5 470
Communication, Infrastructures et Services de télécommunication	MONTANT SNDES	10 605	15 053	18 665	1 925	1 825	48 073
	ACQUIS	10 055	13 773	17 490	825	525	42 668
	ETAT	9 055	8 273	4 490	825	525	23 168
	PTF	1 000	5 500	13 000	-	-	19 500
	GAP	550	1 280	1 175	1 100	1 300	5 405
Coopération Internationale, Intégration régionale et SE	MONTANT SNDES	690	21 285	30 735	31 775	10 204	94 689
	ACQUIS	515	535	535	264	79	1 927
	ETAT	440	460	460	229	79	1 667
	PTF	75	75	75	35	-	260
	GAP	175	20 750	30 200	31 512	10 125	92 762
Culture	MONTANT SNDES	2 320	3 020	3 703	5 480	5 280	19 803
	ACQUIS	2 300	2 420	2 453	-	-	7 173
	ETAT	2 300	2 420	2 453	-	-	7 173
	PTF	-	-	-	-	-	-
	GAP	20	600	1 250	5 480	5 280	12 630
Elevage	MONTANT SNDES	14 040	20 092	23 758	21 827	16 872	96 589
	ACQUIS	10 487	13 230	13 631	12 360	11 710	61 418
	ETAT	5 570	7 406	6 185	-	-	19 161
	PTF	4 917	5 824	7 446	12 360	11 710	42 257
	GAP	3 553	6 862	10 127	9 467	5 162	35 171
Emploi	MONTANT SNDES	351	806	2 666	2 525	625	6 973
	ACQUIS	101	106	141	-	-	348
	ETAT	101	106	141	-	-	348
	PTF	-	-	-	-	-	-
	GAP	250	700	2 525	2 525	625	6 625
Hydraulique agricole	MONTANT SNDES	48 642	77 337	83 869	28 502	27 422	265 772
	ACQUIS	48 642	77 337	83 649	28 252	27 202	265 082
	ETAT	11 748	13 223	12 187	1 200	1 200	39 558
	PTF	36 894	64 114	71 462	27 052	26 002	225 524
	GAP	-	-	220	250	220	690
Industrie et Transformation agroalimentaire	MONTANT SNDES	11 455	15 521	19 005	12 927	13 400	72 308
	ACQUIS	10 205	11 021	11 730	5 202	3 125	41 283
	ETAT	3 080	5 130	5 930	3 125	3 125	20 390
	PTF	7 125	5 891	5 800	2 077	-	20 893
	GAP	1 250	4 500	7 275	7 725	10 275	31 025
Infrastructure financière et Services financiers	MONTANT SNDES	3 368	2 900	2 469	1 409	1 102	11 248
	ACQUIS	3 318	2 900	2 469	1 409	1 102	11 198
	ETAT	831	822	270	1 409	1 102	4 434
	PTF	2 487	2 078	2 199	-	-	6 764
	GAP	-	-	-	-	-	-

Sous-secteurs/domaines	Mode de financement	2013	2014	2015	2016	2017	Total
	GAP	50	-	-	-	-	50
Infrastructures et Services de transport	MONTANT SNDES	244 425	288 741	302 407	164 052	137 897	1 137 522
	ACQUIS	244 325	266 641	246 447	98 022	42 261	897 696
	ETAT	109 758	110 645	79 500	40 261	40 261	380 425
	PTF	134 567	155 996	166 947	57 761	2 000	517 271
	GAP	100	22 100	55 960	66 030	95 636	239 826
Infrastructures et services énergétiques	MONTANT SNDES	146 933	168 263	119 857	19 126	18 546	472 724
	ACQUIS	121 138	148 023	93 672	11 921	11 391	386 144
	ETAT	30 598	37 102	34 464	5 055	4 525	111 744
	PTF	90 540	110 921	59 208	6 866	6 866	274 400
	GAP	25 795	20 240	26 185	7 205	7 155	86 580
Mines et carrières	MONTANT SNDES	1 467	1 600	1 800	2 842	3 042	10 751
	ACQUIS	417	200	200	-	-	817
	ETAT	298	200	200	-	-	698
	PTF	119	-	-	-	-	119
	GAP	1 050	1 400	1 600	2 842	3 042	9 934
Pêche et aquaculture	MONTANT SNDES	11 278	15 124	16 698	10 693	5 678	59 471
	ACQUIS	11 028	12 924	14 148	7 893	3 878	49 871
	ETAT	3 698	3 324	3 111	2 378	2 378	14 889
	PTF	7 330	9 600	11 037	5 515	1 500	34 982
	GAP	250	2 200	2 550	2 800	1 800	9 600
Recherche, Développement et Innovation	MONTANT SNDES	2 598	2 210	3 287	1 415	2 862	12 372
	ACQUIS	565	845	805	-	-	2 215
	ETAT	565	845	805	-	-	2 215
	PTF	-	-	-	-	-	-
	GAP	2 033	1 365	2 482	1 415	2 862	10 157
Secteur privé	MONTANT SNDES	11 436	13 099	13 986	26 965	26 308	91 794
	ACQUIS	6 836	7 649	8 026	18 558	18 558	59 627
	ETAT	5 490	5 253	5 253	17 500	17 500	50 996
	PTF	1 346	2 396	2 773	1 058	1 058	8 631
	GAP	4 600	5 450	5 960	8 407	7 750	32 167
Sécurité alimentaire	MONTANT SNDES	1 050	2 400	2 400	2 900	-	8 750
	ACQUIS	-	-	-	-	-	-
	ETAT	-	-	-	-	-	-
	PTF	-	-	-	-	-	-
	GAP	1 050	2 400	2 400	2 900	-	8 750
Sports	MONTANT SNDES	6 572	5 050	5 300	500	500	17 922
	ACQUIS	6 522	4 800	4 800	-	-	16 122
	ETAT	2 250	2 800	2 800	-	-	7 850
	PTF	4 272	2 000	2 000	-	-	8 272
	GAP	50	250	500	500	500	1 800
Tourisme	MONTANT SNDES	2 534	7 205	7 043	19 517	19 517	55 816
	ACQUIS	2 304	2 897	2 635	9 109	9 109	26 054
	ETAT	649	942	1 135	2 733	2 733	8 192
	PTF	1 655	1 955	1 500	6 376	6 376	17 862
	GAP	230	4 308	4 408	10 408	10 408	29 762
AXE 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable							
Eau Potable et Assainissement (EPA)	MONTANT SNDES	47 893	81 283	57 405	91 068	79 747	357 395
	ACQUIS	42 023	68 933	44 655	13 711	12 491	181 812
	ETAT	12 419	14 544	14 405	1 220	-	42 588
	PTF	29 604	54 389	30 250	12 491	12 491	139 224
	GAP	5 870	12 350	12 750	77 357	67 256	175 583
Education et formation	MONTANT SNDES	73 562	92 398	71 998	57 614	45 164	340 735
	ACQUIS	70 124	82 391	61 357	47 858	34 689	296 418
	ETAT	42 190	57 595	50 686	41 879	34 645	226 994
	PTF	27 934	24 796	10 671	5 979	44	69 424

Sous-secteurs/domaines	Mode de financement	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Environnement	GAP	3 438	10 007	10 641	9 756	10 475	44 317
	MONTANT SNDES	12 644	19 935	19 656	3 700	3 700	59 635
	ACQUIS	11 404	16 335	16 131	200	200	44 270
	ETAT	4 896	6 465	6 709	200	200	18 470
	PTF	6 508	9 870	9 422	-	-	25 800
Habitat et Cadre de vie	GAP	1 240	3 600	3 525	3 500	3 500	15 365
	MONTANT SNDES	59 273	116 650	106 031	48 537	23 237	353 727
	ACQUIS	25 101	36 363	45 845	13 937	6 437	127 682
	ETAT	22 101	20 163	19 345	3 808	3 808	69 225
	PTF	3 000	16 200	26 500	10 129	2 629	58 457
Population et développement humain durable	GAP	34 172	80 287	60 186	34 600	16 800	226 045
	MONTANT SNDES	125	350	450	450	300	1 675
	ACQUIS	-	-	-	-	-	-
	ETAT	-	-	-	-	-	-
	PTF	-	-	-	-	-	-
Protection sociale	GAP	125	350	450	450	300	1 675
	MONTANT SNDES	35 023	49 078	49 378	26 900	23 798	184 176
	ACQUIS	28 373	33 566	30 466	9 529	5 927	107 861
	ETAT	16 033	16 671	16 039	5 432	4 913	59 087
	PTF	12 340	16 895	14 427	4 098	1 015	48 774
Risques et Catastrophes	GAP	6 650	15 512	18 912	17 371	17 871	76 315
	MONTANT SNDES	5 522	12 054	11 586	12 457	12 057	53 676
	ACQUIS	5 342	9 754	9 236	9 857	9 857	44 046
	ETAT	5 342	9 754	9 236	9 857	9 857	44 046
	PTF	-	-	-	-	-	-
Santé et Nutrition	GAP	180	2 300	2 350	2 600	2 200	9 630
	MONTANT SNDES	63 499	76 181	51 010	48 742	48 567	287 999
	ACQUIS	51 049	61 631	31 142	13 292	5 167	162 281
	ETAT	23 922	24 673	7 229	1 992	1 917	59 733
	PTF	27 127	36 958	23 913	11 300	3 250	102 548
GAP	12 450	14 550	19 868	35 450	43 400	125 718	
AXE 3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité							
Administration publique et Réforme de l'Etat	MONTANT SNDES	4 592	3 818	3 459	3 835	3 835	19 538
	ACQUIS	4 542	3 718	3 434	3 835	3 835	19 363
	ETAT	4 542	3 718	3 434	3 835	3 835	19 363
	PTF	-	-	-	-	-	-
	GAP	50	100	25	-	-	175
Aménagement du territoire, Développement local et Territorialisation	MONTANT SNDES	16 320	18 200	20 094	9 790	12 790	77 194
	ACQUIS	15 545	16 950	17 444	5 290	5 290	60 519
	ETAT	14 040	14 040	14 040	-	-	42 120
	PTF	1 505	2 910	3 404	5 290	5 290	18 399
	GAP	775	1 250	2 650	4 500	7 500	16 675
Genre et Equité	MONTANT SNDES	3 845	7 327	8 150	6 884	5 809	32 015
	ACQUIS	3 820	7 277	8 150	6 884	5 809	31 940
	ETAT	2 770	2 827	2 800	4 065	2 990	15 452
	PTF	1 050	4 450	5 350	2 819	2 819	16 488
	GAP	25	50	-	-	-	75
Gouvernance stratégique, économique et financière	MONTANT SNDES	7 504	7 263	8 427	1 758	1 758	26 709
	ACQUIS	7 254	6 063	6 727	58	58	20 159
	ETAT	5 814	2 370	2 370	58	58	10 669
	PTF	1 440	3 693	4 357	-	-	9 490
	GAP	250	1 200	1 700	1 700	1 700	6 550
Justice, Droits Humains et Etat de droit	MONTANT SNDES	6 309	4 978	4 700	2 497	1 762	20 245
	ACQUIS	5 659	4 153	3 600	1 397	662	15 470
	ETAT	4 533	2 953	2 203	1 397	662	11 747
	PTF	1 126	1 200	1 397	-	-	3 723

Sous-secteurs/domaines	Mode de financement	2013	2014	2015	2016	2017	Total
	GAP	650	825	1 100	1 100	1 100	4 775
Paix et sécurité	MONTANT SNDES	43 891	36 879	31 656	31 436	30 395	174 257
	ACQUIS	43 591	35 554	30 306	29 961	29 220	168 632
	ETAT	32 010	21 764	17 214	24 211	23 470	118 669
	PTF	11 581	13 790	13 092	5 750	5 750	49 963
	GAP	300	1 325	1 350	1 475	1 175	5 625

Annexe 4: Méthodologie de priorisation des actions de la SNDES.

- **1^{ère} étape de priorisation : notation des actions**

Pour déterminer les priorités de la SNDES, les actions des objectifs stratégiques sont soumises à une grille d'évaluation comportant les variables dichotomiques qui demandent si l'action a un **impact direct sur**:

- **Critère 1** : la croissance économique ;
- **Critère 2** : l'amélioration de l'environnement des affaires;
- **Critère 3** : l'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- **Critère 4** : la création d'emplois ;
- **Critère 5** : la réduction des inégalités;
- **Critère 6** : le développement local ;
- **Critère 7** : l'amélioration significative des conditions de vie de la population
- **Critère 8** : la bonne gouvernance sectorielle.

A chaque fois qu'une action satisfait à un critère donné, la modalité de la variable concernée prend la valeur 1. La négation correspond à 0. Chaque critère est pondéré selon le tableau suivant :

Critères	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7	Critère 8
Pondération	20%	7%	5%	8%	10%	12%	30%	8%

Cette pondération traduit la vision politique et permet d'atténuer l'effet de la transversalité des actions moins urgentes. Les critères ne sont pas mutuellement exclusifs.

Un score total (S_a) est affecté à chaque action en faisant la somme du produit des modalités de chaque critère par la pondération correspondante. Cette note totale obtenue est donc une moyenne pondérée. Ainsi, plus le score (S_a) est élevé, plus l'action en question gagne en niveau de priorité. Un type de classification automatique est utilisé pour classer les actions en fonction des scores totaux et en classes : il s'agit spécifiquement de la méthode des nuées dynamiques.

Le nombre de classes désiré est trois (3). Soit k ce nombre. La première étape de l'algorithme consiste à choisir les k centres de départ. Les centres ont été imposés. Un algorithme d'affectation classique est ensuite appliqué. Il est réitéré jusqu'à ce qu'il y ait convergence, c'est-à-dire (persistance de sous-ensembles d'observations qui se forment à chaque fois). Le processus d'itération a déterminé les trois centres finaux stables des classes.

- **2^{ème} étape de priorisation : choix des plans d'actions**

Idéalement, lorsque le contexte économique est difficile, les actions de la classe de priorité supérieure doivent être maintenues et réalisées. Elles représentent le noyau du plan d'actions fondamental devant nécessairement être priorisé dans le cadre d'un scénario pessimiste. Le cumul des actions de priorité 1 avec celles de priorité 2 forme le noyau du plan d'actions intermédiaire. Le plan d'actions global correspond à la prise en compte de toutes les actions programmées, allant théoriquement de la priorité supérieure à celle faible.

Les deux premières étapes ont permis d'établir une classification sur la base d'une grille d'évaluation des actions. Il a été bien mentionné que leurs résultats forment les noyaux des plans d'actions. Ces derniers sont à concrétiser par des projets, programmes ou mesures. La troisième étape doit intégrer les indications du cadrage macroéconomique fixant les enveloppes financières que doivent respecter les scénarios consolidés. Des séries de consultations sectorielles ont permis de trouver un consensus sur les différents scénarios du cadrage avec les sectoriels, notamment les services techniques, en ramenant les projets et programmes selon le rang souhaité.

- **3^{ème} étape de priorisation : application des plans d'actions et choix raisonnés des scénarios**

Une meilleure logique de planification exigerait une constitution des scénarios sur la base des plans d'actions déclinés à la deuxième étape de priorisation. Ensuite, par un processus itératif, le cadrage macroéconomique examinerait l'adéquation entre, d'une part, les enveloppes financières dégagées par la deuxième étape et, d'autre part, les objectifs de croissance et le respect des engagements. Partant de ce principe, la démarche édictée par la programmation budgétaire actuelle établit les trois scénarios que sont le tendanciel, le pessimiste et l'optimiste.

Annexe 5: Matrice des mesures, 2013-2017.

NB

- Les actions de **priorité supérieure** sont en **gras**.
- Les actions de priorité moyenne sont en écriture normale.
- Les actions de **priorité mineure** sont en **italique**.
- Les objectifs stratégiques commencent par des verbes à l'infinitif. Ils contiennent les lignes d'actions ou mesures.
- Les sous-secteurs ou domaines sont surlignés en jaune.

Code	AXE 1: Croissance, productivité et création de richesses
SS-1	Agriculture
OS-1	Améliorer le système de pilotage du sous-secteur agricole
LA-1	<i>Adoption d'une nouvelle réforme foncière prenant en compte le cadastre rural et l'accès équitable des acteurs à la propriété foncière</i>
LA-2	<i>Elaboration et mise en œuvre d'un schéma directeur des statistiques agricoles</i>
LA-3	Mise en place d'un système harmonisé de suivi évaluation sensible au genre
LA-4	Renforcement des capacités d'intervention des structures d'accompagnement
LA-5	Renforcement du dialogue entre l'Etat, les organisations professionnelles et les autres acteurs (ONG, Collectivités locales, etc.)
OS-2	Augmenter la production et améliorer la productivité agricoles
LA-6	Amélioration de la gestion des risques et calamités pour réduire la vulnérabilité des activités agricoles
LA-7	Appui à la mise en marché des produits agricoles et maraîchers
LA-8	<i>Appui et valorisation de la recherche agricole</i>
LA-9	Développement des infrastructures de soutien à la production (routes, pistes, magasins de stockage, électrification, etc.)
LA-10	Gestion durable des terres
LA-11	Modernisation des équipements des exploitations agricoles
LA-12	Promotion des Pôles d'émergence et des Domaines Agricoles Partagés (DAP)
LA-13	Réalisation et valorisation des aménagements agricoles
LA-14	Renforcement de l'accès des producteurs à des crédits agricoles adaptés à leurs besoins
LA-15	Renforcement de l'accès équitable aux semences et autres intrants de qualité à des prix rémunérateurs
LA-16	Renforcement des capacités des producteurs et des productrices (appui-conseil en certification, information, formation, conseil agricole,...)
LA-17	Restauration des terres dégradées
LA-18	Structuration des filières agricoles en chaînes de valeur
SS-2	Artisanat
OS-3	Moderniser l'artisanat et rendre ses produits compétitifs
LA-19	Facilitation de l'accès au financement des projets artisanaux
LA-20	<i>Incitation et promotion à la création de galeries d'art spécialisées et subventionnées pour les expositions et les exportations</i>
LA-21	Maîtrise et consolidation des circuits de commercialisation
LA-22	Renforcement de la base productive et du système d'approvisionnement en intrants et en équipements des artisans
LA-23	<i>Renforcement des capacités des artisans y compris professionnalisation</i>
LA-24	<i>Renforcement des dispositifs et instruments étatiques et non étatiques de pilotage de la politique de développement de l'artisanat</i>
LA-25	Repositionnement de l'artisanat sur des niches de production à haute valeur ajoutée avec le développement d'une stratégie de "marques"
SS-3	Commerce
OS-4	Renforcer le cadre institutionnel et la mise en œuvre des politiques sectorielles
LA-26	<i>Mise en place d'un dispositif de pilotage sectoriel</i>

Code	AXE 1: Croissance, productivité et création de richesses
LA-27	Professionnalisation des acteurs et entreprises de commercialisation
OS-5	Renforcer les capacités d'offre de biens et services
LA-28	<i>Assainissement des circuits de distribution</i>
LA-29	Construction d'infrastructures modernes de mise en marché bien réparties géographiquement
LA-30	Maîtrise des importations
LA-31	<i>Promotion de l'accès aux marchés locaux et internationaux</i>
LA-32	Promotion des exportations et du e-commerce
SS-4	Communication, Infrastructures et Services de télécommunication
OS-6	Démocratiser l'accès et l'utilisation des TIC
LA-33	<i>Formation et sensibilisation de la population sur les opportunités offertes par le secteur</i>
OS-7	Développer l'économie numérique
LA-34	Appui à l'émergence de l'industrie des TIC
LA-35	Création des pôles technologiques et consolidation des incubateurs d'entreprises en TIC
LA-36	<i>Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement de l'économie numérique</i>
LA-37	Extension vers une licence globale pour tout opérateur
LA-38	<i>Mise en œuvre des mesures incitatives prévues dans le cadre de la loi sur la société de l'information</i>
OS-8	Promouvoir la bonne gouvernance audiovisuelle
LA-39	Adoption d'un nouveau Code de la Presse, de textes et d'instruments législatifs et réglementaires adaptés
LA-40	<i>Appui au renforcement des capacités des journalistes et autres acteurs de la Communication</i>
LA-41	<i>Mise à niveau du dispositif de radiodiffusion nationale par rapport aux standards internationaux</i>
LA-42	<i>Promotion de contenus éducatifs, culturels, économiques, médicaux dans la production audiovisuelle</i>
OS-9	Promouvoir la bonne gouvernance numérique
LA-43	Amélioration du fonctionnement de l'administration avec les services en ligne
LA-44	<i>Elaboration d'un Plan National Géomatique (PNG)</i>
LA-45	<i>Elargissement et consolidation des missions de régulation et d'observatoire</i>
OS-10	Réduire la fracture numérique
LA-46	<i>Création et consolidation d'espaces d'accès à l'information et à la connaissance</i>
LA-47	Développement du service universel des Télécommunications
LA-48	Mise en place d'infrastructures d'accès aux TIC
LA-49	<i>Parachèvement du passage de l'audiovisuel analogique au numérique</i>
LA-50	Promotion de l'Internet à très haut débit
SS-5	Coopération Internationale, Intégration régionale et Sénégalais de l'Extérieur (SE)
OS-11	Approfondir l'intégration régionale
LA-51	Développement et amplification du commerce intra-communautaire
LA-52	Incitation à la spécialisation selon les avantages comparatifs des Etats pour une intégration cohérente
LA-53	Poursuite de la mise en œuvre des programmes économiques régionaux
LA-54	Réhabilitation et développement du réseau d'infrastructures
LA-55	Suppression des entraves à la libre circulation des personnes, des biens et services
OS-12	Développer une diplomatie économique proactive
LA-56	Réforme et rationalisation de la carte diplomatique y compris l'amélioration de la qualité des services
OS-13	Développer une diplomatie sous-régionale proactive
LA-57	<i>Elaboration et mise en œuvre de politiques de développement de manières participative et inclusive</i>
LA-58	<i>Mise en place de mécanismes de veille communautaire</i>

Code	AXE 1: Croissance, productivité et création de richesses
LA-59	Négociations communes à l'OMC pour des règles commerciales plus équitables
LA-60	Renforcement de la concertation entre pays limitrophes en particulier le Mali sur les questions migratoires avec l'Europe
OS-14	Impliquer les Sénégalais de l'Extérieur dans les efforts de développement national
LA-61	<i>Amélioration de la gestion des statistiques migratoires des sénégalais de l'extérieur</i>
LA-62	Promotion du transfert de connaissances et de savoir-faire des SE
LA-63	Vulgarisation des opportunités d'investissements productifs auprès des SE
SS-6	Culture
OS-15	Accroître le volume et la qualité de la production culturelle
LA-64	Redynamisation des activités culturelles à la base, notamment celles des Associations Sportives et Culturelles (ASC)
LA-65	Amélioration de l'accès au crédit pour les porteurs de projets culturels
LA-66	<i>Appui à l'organisation d'évènements culturels majeurs</i>
LA-67	Construction et réhabilitation d'infrastructures culturelles structurantes
LA-68	<i>Mise en place de conditions favorables à l'économie créative</i>
LA-69	Promotion de l'industrie cinématographique, audiovisuelle et de l'édition
LA-70	<i>Promotion des droits de la propriété intellectuelle et artistique et lutte contre la piraterie</i>
LA-71	Redynamisation des pôles culturels au niveau local (décentralisation culturelle)
LA-72	Renforcement de l'implication des privés dans la promotion culturelle
LA-73	<i>Valorisation de la diversité culturelle de nos terroirs</i>
OS-16	Renforcer le pilotage du sous-secteur culturel
LA-74	Déconcentration des services culturels
LA-75	<i>Organisation et mise à jour régulière des statistiques culturelles</i>
LA-76	<i>Professionnalisation des acteurs culturels</i>
LA-77	<i>Réforme du Bureau Sénégalais des Droits d'Auteur</i>
OS-17	Valoriser le potentiel culturel et les atouts naturels
LA-78	Création d'un fonds de solidarité pour la retraite des artistes
SS-7	Elevage
OS-18	Améliorer la production, la productivité et la compétitivité de l'élevage
LA-79	Amélioration de la production du cheptel
LA-80	Amélioration de l'intégration agriculture-élevage et promotion des cultures et réserves fourragères
LA-81	Amélioration des conditions de mise en marché des sous-produits de l'élevage
LA-82	Amélioration et préservation de la santé animale
LA-83	Aménagement de forages pastoraux, de bassins de rétention et de mares
LA-84	Intensification et valorisation de la production avicole
LA-85	Lutte contre le vol de bétail pour sécuriser l'élevage
LA-86	Mise en place d'un système d'assurance pastorale
LA-87	Préservation et gestion des ressources agro-pastorales
LA-88	Promotion d'unités modernes de production animale
LA-89	Renforcement de l'accès des éleveurs à des crédits adaptés
LA-90	Renforcement des infrastructures et équipements pastoraux
LA-91	Renforcement du potentiel génétique des races locales
OS-19	Améliorer le pilotage sectoriel de l'élevage
LA-92	<i>Amélioration du cadre législatif et réglementaire</i>

Code	AXE 1: Croissance, productivité et création de richesses
LA-93	<i>Amélioration du système de suivi-évaluation du sous-secteur de l'élevage</i>
LA-94	Appui aux organisations professionnelles
LA-95	<i>Renforcement des capacités d'intervention des services techniques compétents</i>
SS-8	Emploi
OS-20	Améliorer le suivi et la gestion du marché du travail
LA-96	<i>Mise en place de l'observatoire national de l'emploi et des qualifications professionnelles et opérationnalisation du répertoire des métiers et emplois</i>
LA-97	Mise en place d'un système d'information sur l'emploi
LA-98	<i>Mise en place d'un système national d'évaluation des apprentissages techniques et professionnels et de validation des acquis de l'expérience</i>
LA-99	Organisation et mise à niveau du secteur informel
LA-100	Régulation du marché du travail et rationalisation des structures de financement des projets
OS-21	Promouvoir la création massive d'emplois
LA-101	<i>Appui à la création d'emplois des jeunes dans les secteurs porteurs</i>
LA-102	Appui à la réinsertion des travailleurs en perte d'emploi
LA-103	<i>Appui à l'insertion et à la réinsertion des personnels militaires et paramilitaires libérés du service actif</i>
LA-104	<i>Appui aux initiatives d'insertion /réinsertion des Sénégalais émigrés</i>
LA-105	Appui et facilitation de l'accès au financement des jeunes porteurs de projets
LA-106	<i>Facilitation de l'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi et redynamisation de la convention nationale Etat-Employeur</i>
LA-107	Mise en œuvre de mesures incitatives pour favoriser l'investissement et la création d'emplois dans le secteur privé
LA-108	<i>Promotion de l'emploi des groupes vulnérables en particulier dans la Fonction publique</i>
LA-109	Promotion de l'auto-emploi des jeunes par la valorisation des compétences
LA-110	Promotion des investissements publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO)
SS-9	Hydraulique agricole
OS-22	Valoriser les eaux de surface et souterraines pour les activités du secteur primaire
LA-111	Construction d'infrastructures hydro agricoles structurantes (barrages, bassins de rétention, retenues collinaires, adducteurs et émissaires)
LA-112	Maîtrise de l'eau et valorisation des aménagements hydro-agricoles
LA-113	Protection des eaux douces de surface comme souterraines du sel marin et de la pollution
LA-114	Transfert des excédents d'eau vers les zones sèches
LA-115	Valorisation des excédents de débit des forages ruraux pour la petite irrigation
SS-10	Industrie et Transformation agroalimentaire
OS-23	Améliorer la compétitivité de l'agro- industrie
LA-116	<i>Appui à la recherche agro-industrielle et agro-alimentaire</i>
LA-117	Appui au développement d'unités et d'industries de transformation des productions du secteur primaire
LA-118	Promotion de l'agrobusiness dans la transformation des produits locaux afin de créer un champion sous-régional
LA-119	<i>Renforcement des capacités techniques et managériales des professionnels de la transformation agroalimentaire</i>
OS-24	Impulser le développement industriel endogène
LA-120	<i>Amélioration du dispositif de suivi-évaluation de la politique industrielle</i>
LA-121	Appui à la création de PMI de fabrication de matériels et outillages
LA-122	Implantation en milieu rural et périurbain d'ateliers de production communautaires polyvalents
LA-123	Polarisation spatiale du développement industriel

Code	AXE 1: Croissance, productivité et création de richesses
OS-25	Renforcer la compétitivité des industries
LA-124	<i>Amélioration de l'offre de services aux investisseurs</i>
LA-125	Appui à la mise à niveau des industries
LA-126	Appui à l'accès au financement des PMI
LA-127	<i>Mise en place d'un système de veille technologique</i>
LA-128	<i>Renforcement de la normalisation et de la culture de performance</i>
LA-129	<i>Renforcement des capacités des PMI sur la propriété industrielle</i>
SS-11	Infrastructure financière et Services financiers
OS-26	Améliorer l'environnement de la microfinance
LA-130	<i>Amélioration des systèmes d'information et de gestion des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)</i>
LA-131	<i>Mise en place d'une Centrale des Risques pour les SFD</i>
LA-132	<i>Promotion des mécanismes de garantie adaptés pour les SFD</i>
LA-133	<i>Renforcement de la structure financière des SFD</i>
LA-134	Renforcement du cadre régional légal et réglementaire de la microfinance
OS-27	Diversifier et adapter l'offre de produits et services financiers
LA-135	<i>Amélioration de l'accès des SFD à des services non financiers et en appui technique</i>
LA-136	Développement des nouveaux moyens de paiement (Transferts d'argent, e-payment)
LA-137	Facilitation de l'accès au crédit pour les jeunes et les femmes
LA-138	<i>Promotion de la culture de l'épargne</i>
LA-139	Promotion de la finance islamique
LA-140	Renforcement de la présence des institutions de microfinance en zones rurales
SS-12	Infrastructures et Services de transport
OS-28	Développer et moderniser les services de transport
LA-141	Amélioration de la prévention des risques liés à toute forme de pollution
LA-142	Amélioration et sécurisation des voies navigables
LA-143	Développement d'un système de transport public moderne dans les grandes villes
LA-144	Facilitation du transport dans les corridors
LA-145	Renforcement de la compétitivité du Port de Dakar
LA-146	Renouvellement et renforcement des parcs automobiles de transport public
OS-29	Développer les infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et portuaires
LA-147	<i>Amélioration de la sécurité et de la sûreté du transport aérien et suivi des activités de SA</i>
LA-148	Construction d'aéroports
LA-149	Construction et réhabilitation des infrastructures ferroviaires
LA-150	Construction et réhabilitation des routes et ouvrages d'art
LA-151	Construction, réhabilitation et entretien de pistes rurales dans les zones de production
LA-152	Modernisation des gares routières
LA-153	Modernisation des infrastructures aéroportuaires
LA-154	<i>Réalisation d'études techniques pour tout projet/programme d'infrastructure de transport</i>
LA-155	Redynamisation du transport fluvial et maritime
LA-156	Renforcement des infrastructures de la plateforme portuaire
OS-30	Promouvoir la bonne gouvernance dans le transport
LA-157	<i>Elaboration d'un Code des ports</i>
LA-158	Renforcement de la sécurité routière

Code	AXE 1: Croissance, productivité et création de richesses
LA-159	Renforcement des capacités des acteurs et du pilotage du sous-secteur
SS-13	Infrastructures et services énergétiques
OS-31	Améliorer le cadre de pilotage du sous-secteur de l'énergie
LA-160	<i>Amélioration de la régulation</i>
LA-161	<i>Poursuite de la réforme institutionnelle de la SENELEC</i>
LA-162	<i>Renforcement du système d'information énergétique (SIE)</i>
OS-32	Favoriser l'accès aux services énergétiques
LA-163	Accélération de l'électrification rurale
LA-164	Accroissement de l'offre d'énergie renouvelable
LA-165	Amélioration de l'accès aux hydrocarbures et à l'énergie domestique
LA-166	Augmentation des capacités de production d'électricité
LA-167	Intégration du solaire photovoltaïque dans le Bâtiment et les édifices publics
LA-168	<i>Intensification de la promotion et de l'exploration du bassin sédimentaire</i>
LA-169	<i>Promotion de la coopération énergétique sous-régionale et régionale par interconnexion</i>
LA-170	<i>Promotion du Partenariat Public-Privé dans l'énergie</i>
LA-171	Réhabilitation et modernisation des infrastructures de transport et de distribution
LA-172	<i>Sécurisation des capacités et des conditions de stockage</i>
OS-33	Promouvoir la maîtrise et l'économie d'énergie
LA-173	Incitation à l'utilisation d'appareils électroménagers économes d'énergie
LA-174	Promotion d'équipements économes d'énergie et de substitution
SS-14	Mines et carrières
OS-34	Accroître la production et améliorer la productivité des mines et carrières
LA-175	Renforcement des infrastructures de soutien aux activités géologiques et minières
LA-176	<i>Allègement des procédures d'instruction des titres miniers et autorisations</i>
LA-177	<i>Appui aux exploitants de carrière</i>
LA-178	Renforcement de l'implication du secteur privé national dans l'exploitation des mines et carrières
OS-35	Promouvoir la gestion participative et inclusive des activités extractives
LA-179	<i>Amélioration de la transparence dans la gestion des contrats</i>
LA-180	<i>Amélioration des retombées des activités extractives pour les collectivités locales et les populations environnantes</i>
LA-181	Création dans les régions à vocation minière des clusters pour polariser les activités minières
LA-182	Encadrement des populations locales menant des activités minières
LA-183	<i>Promotion de la prospection minière</i>
LA-184	Réduction des effets de l'exploitation des mines et carrières sur l'environnement et la santé des populations locales
OS-36	Renforcer la compétitivité du secteur minier sénégalais
LA-185	Renforcement des acteurs du sous-secteur des mines
SS-15	Pêche et aquaculture
OS-37	Améliorer la production et la productivité de la pêche et de l'aquaculture
LA-186	Facilitation de l'accès au crédit pour les acteurs de la pêche et de l'aquaculture
LA-187	Facilitation de la mise en place d'unités de production d'aliments de poisson
LA-188	Mise en place d'infrastructures de base pour le développement de la pêche continentale et l'aquaculture
LA-189	Promotion de l'aquaculture vivrière et commerciale durable
LA-190	<i>Promotion de la recherche appliquée dans la pêche et l'aquaculture</i>

Code	AXE 1: Croissance, productivité et création de richesses
LA-191	Réduction des pertes post-capture au niveau de la pêche artisanale
LA-192	<i>Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des professionnels et institutions locales</i>
OS-38	Gérer durablement la ressource halieutique
LA-193	<i>Maîtrise des capacités de pêche</i>
LA-194	Mise en œuvre des plans d'aménagement de pêcheries
LA-195	<i>Promotion de la cogestion dans la pêche artisanale</i>
LA-196	<i>Promotion d'une politique de restauration et de repeuplement des écosystèmes dégradés</i>
LA-197	<i>Régulation de l'accès aux ressources halieutiques (repos biologique, renégociation des accords de pêche, réglementation des méthodes de pêche)</i>
OS-39	Valoriser la production halieutique et aquacole
LA-198	Amélioration des conditions d'accès au marché et de la compétitivité de la filière transformation industrielle
LA-199	Création de plateformes d'incubation des activités de transformation des produits de la pêche
LA-200	Implantation de laboratoires biotechnologiques dans les zones aquacoles
LA-201	Renforcement du niveau technique de la transformation artisanale
LA-202	Restructuration de l'industrie de transformation des produits de la pêche
SS-17	Recherche, Développement et Innovation
OS-41	Promouvoir la Recherche & Développement
LA-204	Augmentation progressive du budget relatif à la Recherche&Développement
LA-205	Renforcement de la coopération scientifique sud-sud et nord-sud en R&D
OS-42	Valoriser les résultats de la recherche
LA-206	<i>Mise en place d'un système national d'information scientifique et technique</i>
LA-207	<i>Transfert de connaissances et renforcement du partenariat public privé en R&D</i>
LA-208	Transfert de technologie en milieu rural y compris le développement d'unités opérationnelles
SS-18	Secteur privé
OS-43	Améliorer l'environnement des affaires
LA-209	Mise en œuvre des décisions du Conseil Présidentiel sur l'investissement
LA-210	Promouvoir la création et le développement d'entreprises par les femmes
LA-211	Promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes
LA-212	Renforcement de la part du capital privé national dans l'économie
OS-44	Consolider le dispositif d'appui technique et de pilotage
LA-213	<i>Amélioration du Dialogue public-privé (DPP)</i>
LA-214	Appui à la création de sociétés de prestation de services dans chaque pôle économique intégré
LA-215	Appui à la création d'entreprises modernes de valorisation du bois et du métal
LA-216	<i>Consolidation du système d'information sur l'investissement notamment sur l'entrepreneuriat féminin</i>
LA-217	Création d'un « Pacte Petites Entreprises et PME-PMI » intégrant et renforçant les dispositifs d'appui aux entreprises
LA-218	Dynamisation des parcs industriels
LA-219	<i>Mise en place d'un observatoire des PME</i>
LA-220	<i>Promotion de la démarche qualité dans les entreprises à travers la normalisation et la certification</i>
LA-221	Promotion des incubateurs, pépinières ou maisons de l'entreprise dans tous les départements
LA-222	<i>Rationalisation du dispositif d'appui au secteur privé</i>
LA-223	<i>Révision du code des investissements</i>
LA-224	<i>Suivi de la "démographie des entreprises"</i>

Code	AXE 1: Croissance, productivité et création de richesses
OS-45	Faciliter l'accès aux services financiers et non financiers
LA-225	Création du Fonds de Garantie et d'Investissements Prioritaires (FONGIP)
LA-226	Création d'un Fonds Souverain d'Investissement Stratégique (FONSIS)
LA-227	<i>Encadrement des entreprises en difficulté</i>
LA-228	<i>Finalisation de la concertation sur le crédit</i>
LA-229	<i>Renforcement des capacités des acteurs du secteur privé</i>
LA-230	<i>Renforcement des fonds dédiés aux femmes entrepreneures</i>
SS-19	Sécurité alimentaire
OS-46	Renforcer le système de prévention et de gestion des crises alimentaires
LA-231	Appui au renforcement de la sécurité alimentaire
LA-232	<i>Renforcement du Système d'Alerte Précoce (SAP)</i>
LA-233	<i>Renforcement du système d'information sur les marchés agricoles y compris l'utilisation du Cadre Harmonisé Bonifié</i>
OS-87	Améliorer l'accès à une alimentation saine et nutritive
LA-453	Promotion de la diversité alimentaire
LA-454	Renforcement de la résilience des couches vulnérables
SS-20	Sports
OS-47	Promouvoir le sport et les activités connexes
LA-234	Construction de complexes modernes omnisports, d'infrastructures sportives et réhabilitation des stades régionaux
LA-235	<i>Développement du sport à l'école et promotion de la culture sportive</i>
LA-236	<i>Promotion d'entreprises sportives et activités connexes</i>
LA-237	<i>Renforcement des dispositifs de gestion des sports</i>
SS-21	Tourisme
OS-48	Favoriser une meilleure structuration et améliorer la qualité de l'offre touristique
LA-238	<i>Amélioration de la connaissance et de la maîtrise du potentiel ou richesse touristique national</i>
LA-239	Amélioration des conditions d'accueil et de sécurité des touristes à l'Aéroport de Dakar et dans les sites touristiques
LA-240	Aménagement des sites de Pointe Sarène, Mbodiène, Joal Finio, Grande Côte, Iles du Saloum
LA-241	<i>Création des conditions favorables à l'investissement privé (facilités juridiques, fiscales, financières et réglementation touristique)</i>
LA-242	Développement d'infrastructures structurantes et d'espaces de loisirs au niveau des sites touristiques
LA-243	Diversification de l'offre touristique de qualité à travers les potentiels régionaux et les initiatives multisectorielles de développement communautaire durable
LA-244	<i>Élaboration et mise en œuvre des instruments d'orientation et de suivi-évaluation de la politique touristique</i>
LA-245	<i>Mise aux normes des établissements d'hébergement touristique</i>
LA-246	<i>Promotion d'un système de communication et de marketing</i>
LA-247	<i>Régulation de l'offre touristique</i>
LA-248	<i>Requalification des stations touristiques de Saly, Saint-Louis et de Cap-Skiring</i>

Code	AXE 2: Capital humain, protection sociale et développement durable
SS-22	Eau Potable et Assainissement (EPA)
OS-49	Améliorer l'accès à l'eau potable des populations en milieu urbain et rural
LA-249	Amélioration de la qualité de l'eau dans les régions du Centre

Code	AXE 2: Capital humain, protection sociale et développement durable
LA-250	Construction et réhabilitation de forages et d'ouvrages de stockage et de fourniture d'eau en milieux rural et périurbain à travers notamment la mise à contribution du génie militaire
LA-251	Généralisation de l'accès (en particulier branchements sociaux) et renforcement de la fourniture d'eau potable en milieu urbain
OS-50	Développer l'assainissement en milieux urbain et rural
LA-252	Construction et réhabilitation des réseaux d'égouts en milieux urbain et périurbain
LA-253	Construction et réhabilitation des réseaux d'égouts en milieux urbain et périurbain
LA-254	Construction et renforcement des systèmes de traitement et de dépollution des eaux usées dans les grandes villes
LA-255	Extension des réseaux de drainage des eaux de pluie dans les centres urbains
LA-256	Mise en œuvre de la réforme du sous secteur de L'eau et l'assainissement
LA-257	Réalisation d'ouvrages collectifs d'évacuation des excréta en milieu rural
OS-51	Promouvoir la bonne gouvernance dans le sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement
LA-258	Promotion de l'écocitoyenneté au niveau communautaire
LA-259	Rationalisation de la consommation d'eau
LA-260	<i>Réalisation d'Etudes d'identification pour la mise en œuvre du PEP 2025</i>
LA-261	<i>Renforcement des moyens logistiques et humains des brigades d'hygiène</i>
LA-262	<i>Révision du système tarifaire en milieu urbain</i>
OS-52	Promouvoir la gestion intégrée et durable des ressources en eau
LA-263	Amélioration de la gestion participative et inclusive des ressources en eau et des ouvrages
LA-264	<i>Evaluation du potentiel hydraulique dans la couche géologique du Maestrichtien</i>
LA-265	Protection et conservation des réserves stratégiques en eau en particulier le lac de Guiers
SS-23	Education et formation
OS-53	Améliorer la qualité des enseignements et apprentissages
LA-266	Amélioration de l'environnement de l'apprentissage
LA-267	Construction/équipement et réhabilitation de collèges, de lycées, d'instituts et d'universités
LA-268	<i>Réforme du dispositif de formation initiale et continue des enseignants ainsi que des curricula</i>
OS-54	Développer une gouvernance efficace, efficiente et inclusive du système éducatif
LA-269	Amélioration de l'efficacité de la dépense publique
LA-270	<i>Appui aux structures privées d'enseignement</i>
LA-271	Construction et équipement d'Inspections d'académie et départementales dans les nouvelles régions
LA-272	<i>Création d'un système d'information pour le pilotage du secteur</i>
LA-273	Décentralisation et déconcentration de la gestion des programmes éducatifs
LA-274	Evaluation permanente de la qualité des enseignements à tous les niveaux
LA-275	<i>Mise en place d'un cadre de dialogue inclusif pour une meilleure participation des acteurs (public, privé) du système éducatif aux politiques et programmes éducatifs</i>
LA-276	Prise en charge des exclus du système éducatif
LA-277	<i>Renforcement des capacités des personnels administratifs</i>
OS-55	Eradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales
LA-278	<i>Codification des langues nationales et promotion de la recherche terminologique</i>
LA-279	Construction et équipement de structures d'ENF
LA-280	Diversification de l'offre d'Education Non Formelle (ENF)
LA-281	Promotion des langues nationales dans l'enseignement de base et dans l'alphabétisation
OS-56	Intégrer l'apprentissage dans le système de la formation professionnelle et technique
LA-282	Formation des maîtres d'apprentissage et des apprentis

Code	AXE 2: Capital humain, protection sociale et développement durable
LA-283	Formation par apprentissage dans les Daaras
LA-284	Renforcement de la formation professionnelle des femmes
OS-57	Mettre en place un cycle fondamental d'éducation de base de 10 ans
LA-285	Amélioration de l'environnement pédagogique des apprentissages dans les CDIPE
LA-286	Amélioration de l'environnement scolaire et des Daraas
LA-287	Appui aux structures DIPE alternatives (centres communautaires, daaras franco-arabes...)
LA-288	Ciblage rigoureux de l'offre éducative
LA-289	Consolidation des bases dans les disciplines fondamentales (Lecture, Mathématiques, Sciences, éducation civique)
LA-290	Construction, réhabilitation et équipement de structures DIPE avec un environnement adapté aux handicapés moteurs, notamment la promotion de l'intervention du génie militaire
LA-291	Dotation des élèves en manuels requis
LA-292	Formation des enseignants craie en main de l'élémentaire
LA-293	Maintien des filles et des garçons au-delà du cycle fondamental
LA-294	<i>Réforme de l'organigramme actuel</i>
OS-58	Promouvoir la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi
LA-295	Adaptation de l'offre de formation professionnelle à la demande d'emplois en partenariat avec le secteur privé
LA-296	Construction, réhabilitation et équipement de lycées et de centres de formation professionnelle et technique
LA-297	Création d'une université des métiers dans chaque pôle de développement
LA-298	Développement et décentralisation des opportunités de formation professionnelle et continue
LA-299	Diversification des filières de formation
LA-300	Orientation, inscription et maintien des enfants, notamment des filles dans les filières scientifiques
LA-301	Promotion de l'accès des filles aux filières industrielles et technologiques
LA-302	Régulation des flux de la demande
SS-24	Environnement
OS-59	Atténuer les effets des changements climatiques sur les écosystèmes
LA-303	Aménagement de forêts communautaires et gestion rationnelle des ressources forestières
LA-304	Conservation de la biodiversité et gestion des zones humides
LA-305	<i>Formulation de politiques nationales résilientes aux changements climatiques</i>
LA-306	Gestion écologique des produits chimiques et des déchets
LA-307	Lutte contre l'érosion côtière
LA-308	Lutte contre les feux de brousse, la déforestation et la dégradation des terres, notamment la réalisation de pare-feux forestiers par le génie militaire
LA-309	Promotion de la préservation et de la gestion des ressources naturelles par les Collectivités locales
LA-310	<i>Systématisation des évaluations environnementales préalables</i>
OS-60	Promouvoir l'économie verte
LA-311	Promotion de l'économie verte et création d'emplois verts
OS-61	Rendre les écosystèmes ruraux moins vulnérables aux effets des changements climatiques
LA-312	Développement des activités agro-sylvo-pastorales et promotion de l'investissement privé
LA-313	Lutte contre la pollution de l'air et des eaux
OS-62	Renforcer les capacités de gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles
LA-314	<i>Production et diffusion de l'information sur l'état de l'environnement et des ressources naturelles</i>
LA-315	Promotion de l'éducation environnementale

Code	AXE 2: Capital humain, protection sociale et développement durable
LA-316	Renforcement des capacités des acteurs de l'environnement
SS-26	Habitat et Cadre de vie
OS-64	Améliorer la qualité du cadre de vie en milieu urbain et rural
LA-319	Amélioration de la gestion des déchets solides et liquides
LA-320	Aménagement des espaces et sites de loisirs
LA-321	Aménagement des lacs
LA-322	<i>Participation du génie militaire aux travaux d'intérêt public</i>
OS-65	Assurer une meilleure planification et gestion de l'espace des villes et autres agglomérations
LA-323	Création et aménagement systématiques d'espaces verts, parcs et zones agricoles en milieu urbain
LA-324	Promotion de l'habitat social et de l'aménagement concerté
LA-325	Réactualisation et généralisation des SRAT, SDAU, PDU, POS
LA-326	Résorption des bidonvilles et lutte contre les occupations irrégulières et les encombrements
LA-327	Systématisation des autorisations de construction et renforcement de la sécurité en application du Code de la construction
OS-66	Lutter contre les inondations
LA-328	Évacuation gravitaire des eaux de pluie
LA-329	Implication du génie militaire dans la gestion des inondations
LA-330	Interdiction des lotissements dans les zones non habitables
LA-331	Prévention des inondations et relogement des personnes vivant dans des zones basses et/ou non aedificandi
OS-67	Promouvoir la bonne gouvernance et les outils de suivi évaluation de la politique sectorielle
LA-332	<i>Renforcement des capacités des services techniques et des autres acteurs</i>
LA-333	<i>Renforcement du dispositif de suivi, d'assistance et de conseil des collectivités locales dans l'exercice de la compétence transférée</i>
SS-27	Population et développement humain durable
OS-68	Renforcer la mise en œuvre et le suivi des politiques de population
LA-334	<i>Appui aux instances de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de population</i>
LA-335	Développement de stratégies d'IEC/Plaidoyer pour la maîtrise volontaire de la fécondité
LA-336	<i>Elaboration d'outils techniques (modèles et guides méthodologiques)</i>
LA-337	Modernisation de l'enregistrement et de l'exploitation des données de l'Etat civil
SS-16	Protection sociale
OS-69	Améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables
LA-338	Amélioration de l'accès des handicapés à l'appareillage
LA-339	Appui aux personnes âgées
LA-340	Consolidation et extension des mécanismes de transferts sociaux
LA-341	Facilitation de l'accès aux ressources et aux facteurs de production en faveur des groupes vulnérables
LA-342	Prise en charge des invalides et mutilés militaires
LA-343	Prise en charge des pupilles de la nation
LA-344	Renforcement du dispositif de réinsertion sociale des groupes vulnérables
OS-70	Etendre la protection sociale au secteur informel et aux groupes vulnérables
LA-345	Amélioration des mécanismes de ciblage et mise en place d'un dispositif d'information et de suivi-évaluation
LA-346	Création d'une Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle (CAPSU)
LA-347	Extension de la gratuité en soins sanitaires en faveur des groupes vulnérables (plan sésame, césarienne, hémodialyse, etc.)
LA-348	Mise en application de la loi d'orientation sociale pour la protection des personnes handicapées

Code	AXE 2: Capital humain, protection sociale et développement durable
LA-349	Mise en place de régimes de protection sociale adaptés à chaque profession (acteurs culturels, artisans, agriculteurs, pasteurs, etc.)
LA-350	Mise en place d'un fonds de solidarité de la santé
LA-351	Mise en place d'une Couverture maladie universelle de base à travers les mutuelles de santé
OS-40	Renforcer la sécurité sociale des Travailleurs et des Retraités
LA-352	Amélioration des prestations sociales
LA-353	Lutte contre l'évasion sociale
LA-203	Redressement du niveau de revenu de certaines catégories de travailleurs
LA-354	Réforme du cadre institutionnel et juridique de la sécurité sociale
LA-355	<i>Vulgarisation de la Charte du Dialogue Social</i>
SS-28	Risques et Catastrophes
OS-71	Améliorer la gestion des catastrophes naturelles
LA-356	<i>Elaboration et mise en œuvre de Plans particuliers d'Intervention</i>
LA-357	Mise en place d'un fonds d'intervention d'urgence
LA-358	Mise en place d'un mécanisme d'assistance et d'indemnisation des victimes de catastrophe
LA-359	<i>Mise en place d'un organe multisectoriel de gestion des crises</i>
LA-360	<i>Renforcement des capacités des acteurs de la protection civile</i>
OS-72	Prévenir et réduire les risques majeurs de catastrophe
LA-361	Amélioration de la sécurité du transport de matières dangereuses
LA-362	Construction et équipement en infrastructure en faveur des acteurs de la Protection Civile
LA-363	Déplacement des populations installées dans les zones à haut risque
LA-364	Développement de plans de contingence au niveau national et régional
LA-365	Maîtrise des accidents industriels majeurs
LA-366	Mise en place d'un système d'alerte précoce sur les risques naturels
LA-367	<i>Opérationnalisation de la plateforme multisectorielle de réduction des risques de catastrophe</i>
LA-368	Promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques de catastrophe
SS-29	Santé et Nutrition
OS-73	Améliorer la gouvernance sanitaire
LA-369	Amélioration de l'efficience et de l'efficacité des dépenses publiques de santé
LA-370	Amélioration du système de suivi-évaluation des politiques de la santé
LA-371	Amélioration du système de suivi-évaluation des politiques de la santé
LA-372	Renforcement du système de surveillance médicale
OS-74	Améliorer la santé de la mère et de l'enfant
LA-373	Amélioration de la couverture vaccinale de l'enfant
LA-374	Amélioration de l'accès aux soins des femmes en milieu rural
LA-375	Prise en charge du nouveau-né
LA-376	Prise en charge gratuite des consultations pré et post natales
LA-377	Promotion de la planification familiale
LA-378	Promotion de l'accouchement dans les structures de santé agréées en particulier l'assistance à l'accouchement par du personnel qualifié
OS-75	Améliorer les performances en matière de prévention et de lutte contre les maladies
LA-379	Amélioration de l'accessibilité des médicaments (ARV) aux Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH)
LA-380	Prévention de la transmission du VIH et des autres maladies transmissibles
LA-381	Prévention et prise en charge des maladies chroniques

Code	AXE 2: Capital humain, protection sociale et développement durable
LA-382	Renforcement des capacités du personnel dans le diagnostic et la qualité du suivi des cas de tuberculose
OS-76	Améliorer l'état nutritionnel de la mère et de l'enfant
LA-383	Augmentation de la couverture des enfants bénéficiant des services de nutrition
LA-384	Promotion de la diversité du régime alimentaire
LA-385	Promotion de la nutrition des couches vulnérables (enfants moins de 05 ans et femmes enceintes)
OS-77	Améliorer l'offre et la qualité des services de santé
LA-386	Adoption d'un plan national d'approvisionnement en médicaments de base
LA-387	Amélioration de la qualité des services de santé
LA-388	Appui au développement de l'industrie pharmaceutique
LA-389	Construction et réhabilitation d'infrastructures sanitaires
LA-390	Développement de l'approche communautaire dans la promotion de la santé
LA-391	<i>Promotion des médicaments génériques</i>
LA-392	Recrutement d'un personnel sanitaire qualifié réparti équitablement sur le territoire national
LA-393	Relèvement des plateaux techniques des hôpitaux, centres de santé et postes de santé y compris équipements en chaînes de froid pour le Programme Élargi de Vaccination (PEV) et en groupes électrogènes
LA-394	Renforcement de l'implication des collectivités locales dans le financement de la santé
LA-395	Renforcement des centres médicaux de garnison
LA-396	Renforcement des centres médicaux de garnison
LA-397	Renforcement des moyens d'évacuation
LA-398	Renforcement du service de gériatrie

Code	AXE 3: Gouvernance, institutions, paix et sécurité
SS-30	Administration publique et Réforme de l'Etat
OS-78	Améliorer la qualité du service public
LA-399	Amélioration de l'accès des usagers au service public
LA-400	<i>Modernisation de la gestion des ressources humaines</i>
LA-401	<i>Promotion d'un système de recrutement basé sur le mérite</i>
LA-402	<i>Rationalisation des recrutements dans l'administration publique</i>
LA-403	Rationalisation et renforcement de la déconcentration des structures étatiques
LA-404	<i>Renforcement des capacités de formulation, de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle des politiques publiques</i>
SS-31	Aménagement du territoire, Développement local et Territorialisation
OS-79	Promouvoir la viabilité des territoires et des pôles de développement
LA-405	Actualisation et mise en œuvre du Plan général d'aménagement du territoire (PGAT)
LA-406	Développement de pôles économiques intégrés
LA-407	<i>Reconfiguration du schéma de découpage territorial de manière participative et consensuelle</i>
LA-408	Territorialisation des politiques publiques
LA-409	Valorisation des potentialités des entités éco-géographiques
OS-80	Renforcer les capacités des collectivités locales
LA-410	Amélioration du cadre financier, économique et fiscal des collectivités locales
LA-411	<i>Communalisation intégrale</i>
LA-412	<i>Evaluation de la politique de décentralisation</i>
LA-413	Promotion de la coopération décentralisée, notamment les échanges entre collectivités locales du Nord

Code	AXE 3: Gouvernance, institutions, paix et sécurité
	et du Sud
LA-414	Promotion des budgets sensibles au genre au niveau des collectivités locales
LA-415	<i>Renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des affaires locales</i>
LA-416	Renforcement des capacités des collectivités locales
LA-417	Transfert substantiel de ressources financières aux collectivités locales
SS-25	Genre et Equité
OS-63	Autonomiser et promouvoir la femme
LA-418	Renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales à intégrer le genre dans les politiques publiques
LA-317	Renforcement du dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille
LA-419	Renforcement du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales
LA-318	<i>Renforcement du partenariat avec les associations et organismes internationaux</i>
SS-32	Gouvernance stratégique, économique et financière
OS-81	Améliorer la gestion des finances publiques
LA-420	<i>Amélioration du contrôle de la dépense publique</i>
LA-421	<i>Maîtrise et « reprofilage » de la dette publique</i>
LA-422	Modernisation et rationalisation du système fiscal national
LA-423	<i>Poursuite du processus de transposition et de mise en œuvre des directives de l'UEMOA sur les finances publiques</i>
LA-424	Rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'administration
LA-425	<i>Renforcement des capacités des parlementaires en matière de contrôle de l'action gouvernementale</i>
LA-426	Renforcement du contrôle citoyen dans la gestion des affaires publiques
LA-427	<i>Renforcement du suivi de la gestion de l'aide extérieure</i>
LA-428	<i>Respect des procédures d'exécution de la dépense publique</i>
OS-82	Améliorer la gouvernance économique
LA-429	<i>Amélioration de la qualité de la production statistique</i>
LA-430	Lutte contre le blanchiment, la corruption et la non-transparence
LA-431	<i>Renforcement des capacités de planification, de suivi et d'évaluation des politiques publiques</i>
OS-83	Lutter contre la corruption et la non-transparence
LA-432	<i>Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale sur la prévention de la corruption</i>
LA-433	<i>Harmonisation de la législation interne avec la Convention des Nations Unies contre la corruption</i>
LA-434	<i>Renforcement des organes de contrôle, en particulier l'OFNAC et la Cour des Comptes</i>
SS-33	Justice, Droits Humains et Etat de droit
OS-84	Améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice
LA-435	Amélioration des conditions de prise en charge des mineurs
LA-436	Amélioration des conditions de séjour dans les prisons
LA-437	Réduction de la durée des détentions préventives
LA-438	<i>Renforcement de l'accessibilité à une justice de proximité</i>
LA-439	<i>Renforcement des capacités institutionnelles et humaines des juridictions et des services centraux et déconcentrés</i>
LA-440	Renforcement des sanctions pour atteinte aux droits des femmes, des enfants et des minorités
SS-34	Paix et sécurité
OS-85	Construire durablement la paix et la cohésion sociale
LA-441	Lutte contre la violence basée sur le genre
LA-442	Organisation d'une concertation nationale sur la Casamance

Code	AXE 3: Gouvernance, institutions, paix et sécurité
LA-443	Prise en compte des spécificités de l'axe sud dans les politiques publiques
LA-444	Promotion de la culture de la paix, de la concorde et de la solidarité nationale
LA-445	<i>Renforcement du dialogue social</i>
OS-86	Renforcer les moyens des forces de sécurité
LA-446	Extension de la police de proximité
LA-447	<i>Extension du système d'identification nationale</i>
LA-448	Lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères
LA-449	Renforcement des équipements et moyens d'intervention des forces de sécurité
LA-450	Renforcement des moyens de lutte contre le trafic de drogue et de stupéfiants, la cybercriminalité et le terrorisme
LA-451	Renforcement des moyens de lutte contre le trafic de drogue et de stupéfiants, la cybercriminalité et le terrorisme
LA-452	<i>Renforcement du personnel et amélioration de la formation continue des militaires et paramilitaires</i>